

Université Saint-Louis 2012

UNION DES CERCLES LÉGITIMISTES DE FRANCE



La légitimité des rois est l'anneau par lequel les nations se rattachent à Dieu pour demeurer vivantes et honorées.

Antoine BLANC DE SAINT-BONNET

Sommaire

Sommaire.....	1
Avant propos.....	3
La loi naturelle, par Cicéron.....	5
I.En quête du souverain bien.....	5
II.La loi naturelle, ou loi morale, ou loi de la raison.....	8
III.Comment connaît-on la loi naturelle ?	8
IV.Le Ciel : récompense d'une vie vertueuse	9
Autorité et Pouvoir chez les classiques et les modernes.....	11
I.Problématique.....	11
II.Pouvoir et autorité dans la pensée traditionnelle.....	11
III.Pouvoir et autorité dans la pensée moderne.....	20
IV.Conclusion et perspectives.....	32
V.Le programme politique de Confucius.....	36
Le Testament politique de Richelieu (Extraits).....	38
I.Introduction	38
II.Rex christianissimus	39
III.Règne de dieu par le prince	39
IV.La Couronne et la Tiare	39
V.Vouloir le raisonnable	40
VI.De la guerre juste	40
VII.Le Prince en son conseil.....	40
VIII.Le conseiller du Prince.....	41
IX.La noblesse.....	41
X.La vénalité et l'hérédité des offices.....	42
XI.Le peuple en son état.....	43
XII.Abrégé des devoirs du prince.....	43
Le discours de la Flagellation, par Louis XV (3 mars 1766).....	45
I.Le Roi se présente au Parlement de Paris.....	45
II.Procès-verbal du lit de justice du 3 mars 1766.	45
Brève note sur le droit royal historique français, par Guy Augé	48
III.La succession au Trône est réglée par le droit.....	48
IV.Le roi est le successeur et non l'héritier.....	48
V.La Couronne est indisponible	49
VI.La Couronne est dévolue	49
VII.Le statut de la Couronne est intangible	50
VIII.Les objections orléanistes.....	50
Leçon de démocratie par Aristophane et un fondateur du Parti Socialiste.....	52
I.Portrait de la démocratie athénienne par Aristophane	52
II.Leçon de démocratie par le socialiste Georges Frêche	54
III.Quelques remarques.....	56
Un mondialiste inattendu : Louis Veillot (1813-1883).....	58

I. Une renommée internationale.....	58
II. Émoi provoqué par la suppression de L'Univers	59
III. Un dogme : dissocier catholicisme et Ancien Régime.....	60
IV. Premier bilan : première amertume.....	61
V. Un espoir de changement : la démocratie	62
VI. Deuxième République : deuxième amertume.....	63
VII. Napoléon III : troisième amertume.....	64
VIII. La vraie solution : le mondialisme démocratique !	65
IX. Conclusion : indifférence = ignorance.....	66
X. Ignorance politique = mépris du droit naturel.....	68
XI. Retour au droit naturel.....	69
Charles Maurras, entre positivisme, empirisme organisateur et nationalisme.....	71
XII. Propos paradoxaux.....	71
XIII. Le positivisme	73
XIV. L'empirisme organisateur.....	81
XV. Le nationalisme.....	90
XVI. Conclusion.....	102
L'argumentaire orléaniste réfuté par Jean Foyer	104
I. De vieux thèmes orléanistes.....	104
II. L'argument des Renonciations	105
III. L'argument de pérégrinité.....	106
IV. L'argument de la loi d'exil	107
V. L'argument des services rendus à la France.....	107
VI. L'argument du comte de Chambord.....	109
Lexique.....	111
Lisez la presse légitimiste.....	118
VII. La Gazette Royale.....	118
VIII. La Blanche Hermine.....	118
Visitez les sites légitimistes.....	118

Avant propos

Est *légal* ce qui est conforme à la *loi*. Est *légitime* ce qui est conforme à la *loi juste*, la loi du bon comportement humain, la loi de notre nature d'*animal raisonnable*, d'*animal politique*. Comme le Grec ARISTOTE ou le Chinois CONFUCIUS, par les seules lumières de la *raison*, le Romain CICÉRON établit en effet qu'il existe une loi commune à tous les hommes « ... une loi véritable, la droite raison conforme à la nature, immuable et éternelle qui appelle l'homme au devoir par ses commandements et le détourne du mal par ses défenses et dont les commandements ni les défenses ne restent jamais sans effet sur les bons, ni sans action sur les méchants. » En effet, la *raison* qui nous distingue de l'animal, nous permet de connaître la *loi morale*, la *loi naturelle* donnée aux hommes par leur Créateur.

Ces Anciens sont d'ailleurs unanimes : « *la vertu est la raison même* » et le rôle de l'*autorité* consiste précisément à faire grandir les subordonnés en *vertu*, pour que chacun accomplisse sa nature humaine. Ils enseignent logiquement qu'en respectant le *droit naturel*, l'*autorité* obtient l'obéissance libre de ceux dont elle a la charge. Ainsi le *droit naturel* contraint le détenteur de l'*autorité* et, pour la conserver, celui-ci doit s'appliquer à sa charge sans en détourner l'usage à son seul profit à la manière d'un vulgaire *tyran*. L'*autorité* constitue donc bien une limite naturelle au *pouvoir*. Si l'*autorité* reconnaît en plus que son mandat vient de Dieu alors on parle de *droit divin*, cela grandit encore sa *légitimité* car elle accepte officiellement de devenir l'auxiliaire de Dieu pour guider les hommes.

La *transcendance* du *droit naturel et divin* se retrouve dans toutes les sociétés traditionnelles d'avant 1789, et la monarchie française en offre une forme très aboutie : « *monarchie absolue* » signifie « *monarchie parfaite* » pour ses contemporains. C'est bien ce dont témoignent le *Testament politique de Richelieu* et le magnifique discours de Louis XV lors de la séance dite de la « *Flagellation* ». Les *Lois Fondamentales du Royaume de France* – cette constitution non écrite établie empiriquement au fil des âges et à laquelle, et le roi, et ses sujets sont soumis – forment une espèce d'extension au *droit naturel*. En effet, elles établissent que le souverain ne possède pas le pays, il y exerce un ministère, un office pour le *bien commun*. Enfin, elles garantissent la paix civile en désignant clairement le successeur à la mort du roi.

Tout change avec la *modernité* qui triomphe politiquement lors de la Révolution. Celle-ci se caractérise par la prétention à l'*autonomie* de l'homme à l'égard de toute contrainte extérieure à sa volonté propre. Ne la voit-on pas s'acharner à faire disparaître la moindre trace de *droit naturel et divin* ? Ne la voit-on pas déclarer la guerre totale à toutes les *autorités*, de celle du père de famille à celle du roi en passant par celle de l'enseignant ou celle du prêtre ? Évidemment, la seule existence de ces *autorités* rappelle de façon trop insupportable à l'homme moderne sa condition de créature limitée, elle s'oppose aussi à ses rêves de *liberté* totale et à cette *égalité* nécessaire pour la réaliser. Le *credo* moderne se résume en réalité à la formule anarchiste « *Ni Dieu, ni maître !* », et dans cette optique, on comprend que la république égalitaire soit logiquement préférée à la monarchie.

La démocratie républicaine souffre pourtant de tares insupportables ;

l'accomplissement de la nature humaine par une vie *vertueuse* n'étant plus recherchée, l'honneur diminue et l'obéissance devient servile à mesure que le l'autorité se dissout dans l'administration. De là la montée générale de ce *mépris* que relève le Grec ARISTOPHANE et assume un des fondateurs du *Parti Socialiste* français Georges FRÊCHE. D'un coté le peuple méprise les représentants qu'il a pourtant élus – mépris assorti d'une défiance –, de l'autre, les élus méprisent le peuple en déployant tout un arsenal de séductions et de corruptions pour réussir à se faire élire et accéder au *pouvoir* tant convoité.

Malheureusement, ces évidences restent obscures à nombre de ceux qui se déclarent pourtant *serviteurs de Dieu*. Combien de catholiques en effet, négligent cette expression de la volonté de Dieu qu'est la *loi naturelle* ? À la suite d'un Louis VEUILLOT, ils réduisent le plan divin à la seule Révélation, et dans une conception toute protestante, ils proclament « *la Grâce seule* » sans la nature. Tout en minorant l'importance de l'*autorité* temporelle et celle de l'*institution politique*, pourtant indispensable au *bien commun*, ils déclarent, dans une confusion des ordres, l'autorité papale universelle en politique et l'indifférence du type de régime. Leur fausse neutralité les condamne à l'impuissance et à errer comme Louis VEUILLOT à la quête d'un régime imaginé situé ... « *dans les nuées* » ; alors ils se ruent passionnément d'hommes providentiels en démocratie universelle, avec à chaque essai une nouvelle amertume.

D'autres, plus étranges encore, aspirent à la manière maurrassienne, à une monarchie débarrassée du *droit naturel et divin*, où la *nation* revêt elle-même les attributs de Dieu. La *transcendance du Dieu créateur* est alors remplacée par l'*immanence d'un génie national* dont le nationaliste est une parcelle, ce qui le rend – d'une façon toute pharisaïque – bon par lui-même, bon de par sa naissance (voici donc la *nation* rédemptrice). Dans ce régime sans *limites morales*, on peine à comprendre ce qui distingue leur monarque omnipotent du dictateur moderne, du président à vie...

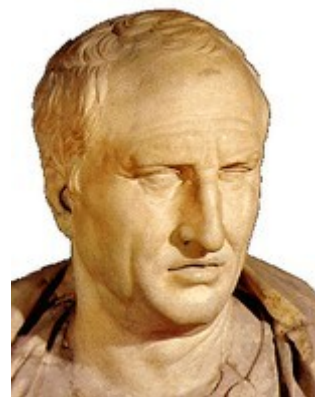
Enfin, et pour ne pas être dupe d'un certain courant royaliste libéral, nous publierons un extrait de la plaidoirie de l'ancien ministre Jean FOYER, grand défenseur de Louis XX devant les tribunaux républicains. L'éminent juriste montre combien le pseudo monarchisme orléaniste est éloigné de la tradition monarchique ; il réfute une par une – sans concession mais non sans alacrité et ironie – les pâles justifications de la famille ORLÉANS dans ses velléités d'usurpation de la Couronne pour incarner, contre le droit, une monarchie de la modernité, immorale, opportuniste et foncièrement égoïste.

Le lecteur attentif constatera dans cette collection d'articles engagés, le souci permanent d'une humble soumission à la volonté de divine, avec cette conviction que la *nature* n'est rien sans la *Grâce*, et que la *Grâce* n'opère que si la *nature* est bonne. *Nature* et *Grâce*, voilà bien les fondements de la monarchie de *droit divin*, la monarchie *légitime*, pour un règne temporel effectif du Chrit-Roi.

La loi naturelle, par CICÉRON

LA VERTU EST LA RAISON MÊME

Dans un monde païen, CICÉRON (106-43 av. J.C.) rappelle le principe du *droit naturel*. En effet, il n'existe qu'une nature humaine et les hommes sont donc soumis à des mêmes lois qu'ils n'ont pas choisies : des lois physiques et physiologiques, mais aussi des lois de bon comportement conformes à cette *raison* qui les distinguent de l'animal. Ces dernières lois sont encore appelées *lois de l'agir*, *loi naturelle* ou *loi morale*. CICÉRON reconnaît aussi le *droit divin* : la *loi naturelle* ne saurait provenir que du Dieu auteur de la nature humaine. Quel message pour les modernes ! le détenteur de la souveraineté n'est pas forcément un *tyran* qui s'impose par la *violence* ; s'il respecte la *loi naturelle*, il aidera chacun à accomplir sa *nature*, à agir conformément à la *raison droite*, alors il sera obéi volontairement et... aimé.



I. En quête du souverain bien

I.1. La question du but des actions humaines

Pour CICÉRON¹, comme pour tous les anciens, la question primordiale en morale est celle du *souverain bien*.

- Quel est notre bien suprême ?
- Qu'est-ce qui fait la valeur et le but de la vie ?
- **Quelle est la *fin dernière* à laquelle doivent se subordonner les fins particulières de nos actes ?**

Toute l'orientation de notre vie, tout l'ensemble et les détails de notre conduite dépendent de la réponse qui sera donnée à cette question.²

À cela rien d'étonnant.

Ce principe, une fois établi, fixe tous les autres. En toute autre matière, l'oubli et l'ignorance ne sont préjudiciables que dans la mesure de l'importance des questions qui nous échappent. Mais ignorer le *souverain bien*, c'est se condamner à ignorer toute la loi de notre vie, c'est courir le grave danger de se mettre hors d'état d'apprendre dans quel port on pourra chercher asile. Par contre, quand de la connaissance des fins particulières des choses on en est venu à comprendre quel est le bien par excellence ou le comble du mal, notre vie a trouvé sa voie et l'ensemble de nos devoirs leur formule précise.³

1 Ces citations sont tirées du livre de A. DEGERT : *Les idées morales de Cicéron*, éd. Bloud & Cie, paris, 1907, p. 6-13.

2 CICÉRON, *Academicorum posteriorum*, liber primus, II, 43.

3 CICÉRON, *De finibus bonorum et malorum*, libri V, 6.

Et où faut-il chercher la solution de ce problème du *souverain bien* ? Dans cette partie de l'âme où résident la sagesse et la prudence et non dans celle qui est le siège de la passion et qui constitue la partie la plus débile de l'âme.⁴

Les solutions sont nombreuses :

Il n'est pas de question plus débattue et qui ait reçu plus de réponses différentes, contradictoires même, mais toutes ces réponses peuvent en somme se réduire à trois.

- Pour les uns, le *souverain bien*, c'est le *plaisir* ;
- pour d'autres, c'est l'honnêteté ou la *vertu* ;
- pour d'autres enfin, c'est le mélange ou la réunion du *plaisir* et de la *vertu*.⁵

I.2. Le *souverain bien* peut-il s'identifier au *plaisir* ?

L'opinion qui ramène le *souverain bien* au *plaisir* a tout d'abord contre elle de prendre pour juge la partie la moins noble de l'âme. Or, en cette question du bien, il faut sans cesse avoir devant les yeux toute la différence de nature qui sépare l'homme de l'animal.

Celui-ci n'a de sentiment que pour le *plaisir*, ni d'autre impulsion que celle des besoins physiques. L'esprit de l'homme, au contraire, trouve son aliment dans la méditation et dans l'étude ; toujours en mouvement et en quête de vérité, son *bonheur* est de voir et d'entendre.

Bien mieux, l'homme qui éprouve quelque penchant un peu vif pour le *plaisir*, dès lors qu'il n'est pas de l'espèce des brutes – car il en est qui n'ont de l'homme que le nom – dès lors qu'il a une âme tant soit peu élevée, et malgré l'empire que la volupté a sur lui, cache et dissimule par pudeur l'aiguillon qui le presse.

Preuve évidente que les *plaisirs physiques* ne sont pas assez dignes d'un être excellent comme est l'homme et que nous devons les mépriser et nous y soustraire.⁶

Si le *plaisir* comprenait tous les biens, les bêtes remporteraient de beaucoup sur nous, puisque la nature d'elle-même leur fournit avec abondance et sans qu'il leur en coûte aucun effort tout ce qui est nécessaire à leur nourriture. Et nous, avec beaucoup de travail, nous avons à peine et quelquefois nous n'avons pas du tout ce qui suffit à la nôtre.

Non, à aucun prix, je ne pourrais croire que le *souverain bien* soit le même pour les animaux et pour les hommes. Si pour nous, comme pour eux, le *plaisir* doit être notre seul but, qu'est-il besoin de cultiver les beaux-arts et les sciences, au prix de tant d'efforts ? pourquoi tant d'études si généreuses, tant de *vertus* à déployer ?

[...] Croyez-m'en, nous sommes nés pour quelque chose de plus noble et de plus magnifique. Cela se voit aux facultés de l'âme

- qui conserve le souvenir d'une infinité de choses,
- qui prévoit les événements futurs (ce qui est une sorte de divination),
- qui trouve dans la pudeur un frein à ses passions,
- qui sait garder fidèlement la justice, cette âme des sociétés, et
- qui dans les périls s'arme d'un ferme mépris de la douleur et de la mort.

Considérez ensuite nos membres, nos sens, l'appareil entier de notre corps, vous verrez que tout y semble fait pour tenir compagnie à la *vertu* et pour la servir ; que si, même à l'égard du corps, il y a beaucoup de choses préférables aux *plaisirs*, par exemple la santé, l'agilité, la beauté, à combien plus forte raison en peut-on dire

4 CICÉRON, *De finibus bonorum et malorum*, libri V, II, 34.

5 CICÉRON, *Academicorum posteriorum*, liber primus, II, 45.

6 CICÉRON, *De officiis*, libri III, I, 30.

autant de l'esprit dans lequel les plus doctes d'entre les anciens ont cru qu'il y avait quelque chose de divin et de céleste ?

Si le *souverain bien* consistait dans le *plaisir*, on devrait souhaiter passer sans interruption les jours et les nuits au sein des plus intenses voluptés qui pourraient charmer les sens et les enivrer de *plaisir*. Mais y a-t-il un homme digne de ce nom qui voudrât jouir tout un jour de pareilles voluptés ? ⁷

I.3. Le souverain bien est la vertu : l'habitude d'agir selon la raison

Tout autrement en est-il du bien.

Il est conforme à notre nature en ce qu'elle a de meilleur⁸. Et ce bien, c'est l'honnête, et l'honnête consiste dans le mépris même du *plaisir*, tant il est loin de se confondre avec lui⁹. Il est constitué par la pratique de quatre *vertus* principales¹⁰.

La *vertu* elle-même est une disposition de l'âme, mais permanente et invariable, qui, indépendamment de toute utilité est louable par elle-même et rend dignes de louanges ceux qui la possèdent. Par elle nous pensons, nous voulons, nous agissons conformément à l'honnêteté et à la *droite raison*. **Pour tout dire en un mot, la vertu est la raison même.**¹¹...

Rien n'est plus aimable que la *vertu*, rien n'est plus séduisant qu'elle. C'est à ce point que nous chérissons en quelque sorte pour leur *vertu* et leur probité ceux même que nous n'avons jamais vus... Mieux encore, nous ne pouvons nous empêcher de l'aimer même chez nos ennemis¹².

Comme l'honnête, les *vertus* doivent être cultivées pour elles-mêmes.

Si la *vertu* est recherchée pour ses avantages et non pour elle-même, ce qui restera de la *vertu* ne sera vraiment que méchanceté. On est d'autant moins homme de bien que l'on rapporte davantage ses actions à l'intérêt ; la *vertu* n'est donc que malice pour qui pèse le prix de la *vertu*. Où trouver le bienfaisant si personne ne rend service pour l'amour d'autrui ? Qu'est-ce qu'une reconnaissance qui ne considère plus celui à qui elle adresse ses actions de grâce ?

Si la *vertu* est recherchée pour des raisons qui ne sont pas elle, il faut qu'il y ait quelque chose de meilleur que la *vertu*. Est-ce donc l'argent, la beauté, les honneurs, la santé, ces biens si minces pour qui les possède ?

Est-ce enfin – j'ai honte de le dire – le *plaisir* ? mais c'est à mépriser et à rejeter le *plaisir* que se reconnaît la *vertu*.¹³

Aussi ne faut-il même pas songer à unir la *vertu* et le *plaisir* pour constituer le *souverain bien*.

Ce serait pour ainsi dire vouloir marier l'homme et la bête.¹⁴

7 CICÉRON, *De finibus bonorum et malorum*, libri V, II, 34.

8 CICÉRON, *De finibus bonorum et malorum*, libri V, V, 29 ; De senectute, 2.

9 CICÉRON, *Academicorum posteriorum*, liber primus, II, 45.

10 CICÉRON, *De officiis*, libri III, I, 5.

11 CICÉRON, *Tusculanarum disputationum*, libri V, IV, 15.

12 CICÉRON, *Laelius, De amicitia*, 8, 9.

13 CICÉRON, *De legibus*, libri III, I, 18, 19.

14 CICÉRON, *Academicorum posteriorum*, liber primus, II, 45.

II. La loi naturelle, ou loi morale, ou loi de la raison

Mais le *bien* ou la *vertu* ne se recommande pas seulement par la beauté qu'il reflète ou l'estime qu'il inspire, il est prescrit par la *loi morale*.

Il est, en effet, une loi véritable, la *droite raison* conforme à la *nature*, immuable et éternelle qui appelle l'homme au devoir par ses commandements et le détourne du mal par ses défenses et dont les commandements ni les défenses ne restent jamais sans effet sur les bons, ni sans action sur les méchants. On ne peut

- ni l'infirmier par d'autres lois,
- ni déroger à quelques-uns de ses préceptes,
- ni l'abroger tout entière.

Ni le sénat, ni le peuple ne peuvent nous soustraire à son empire ; elle n'a pas besoin d'interprète qui l'explique.

Il n'y en aura pas une à Rome, une autre à Athènes, une aujourd'hui, une autre demain, mais une seule et même loi éternelle, inaltérable qui dans tous les temps régit à la fois tous les peuples.

Et l'univers entier est soumis à un seul maître, à un seul roi suprême, au Dieu tout-puissant qui a conçu et médité cette loi.

La méconnaître, pour un homme, c'est se fuir soi-même, renier sa nature et par là même subir les plus cruels châtiments, lors même qu'on échapperait à tout ce qu'on regarde comme des supplices.¹⁵

Qu'est cette loi en elle-même ?

Le sentiment des plus sages a été que cette loi n'est point une imagination de l'esprit humain, ni le résultat d'une décision des peuples, mais quelque chose d'éternel qui doit régir le monde entier par la sagesse des commandements et des défenses.

C'est ce qui leur a fait dire que cette première et dernière loi était l'intelligence même de Dieu dont la raison souveraine oblige ou interdit ; de là le caractère parfait de cette loi que les dieux ont donnée à l'espèce humaine...

Ce n'est pas dans les prescriptions des peuples qu'il faut chercher le pouvoir d'appeler aux bonnes actions ou de détourner des mauvaises. Cette puissance-là compte plus d'années que la vie des peuples et des cités ; elle est de l'âge de ce Dieu qui conserve et régit le ciel et la terre.¹⁶

III. Comment connaît-on la loi naturelle ?

III.1. La loi naturelle nous est inspirée par la nature même

Quant à son expression,

cette loi n'est point écrite mais innée ; nous ne l'avons ni lue, ni apprise, ni héritée ; nous la devons à la nature elle-même ; nous l'avons puisée dans son sein ; c'est elle qui nous l'a inspirée ; ni les leçons, ni les préceptes ne nous ont instruits à la pratiquer, nous en sommes pénétrés, imbus¹⁷.

15 CICÉRON, *De republica*, libri VI, III, 22.

16 CICÉRON, *De legibus*, libri III, II, 4.

17 CICÉRON, *Pro Milone*, 1.

D'elle procède la règle de la vie¹⁸ ; car de cette loi née pour tous les siècles, avant qu'aucune autre loi n'eût été écrite, ni aucune cité fondée, le droit tire son origine ; elle est l'effet de la nature, l'esprit et la raison du sage, la règle du juste et de l'injuste¹⁹.

III.2. La loi naturelle se manifeste par la conscience

Cette règle nous est manifestée par la *conscience*²⁰,

cette *conscience* qui nous fut donnée par les dieux immortels pour être à jamais notre compagne inséparable. Si elle n'est témoin en nous que de nobles pensées et d'actions vertueuses, notre vie sera exempte d'alarmes et honorée de l'estime publique²¹.

C'est elle qui fait sentir au mieux ce qui est *vice* ou *vertu* :

ôtez aux hommes leur *conscience*, le don le plus divin qu'ils aient reçu des dieux²², et tout croule²³. Elle doit être l'objet de notre plus grande estime²⁴ ; et dans notre vie entière nous devons nous attacher à suivre ses prescriptions sans les quitter de l'épaisseur d'un ongle.²⁵ La *conscience* joue un grand rôle auprès des bons et des méchants ; elle met les premiers à couvert de toute crainte, elle montre partout aux seconds les apprêts du supplice.²⁶

III.3. La tristesse, auxiliaire de la conscience

Et elle a des auxiliaires :

La *tristesse* elle-même ne nous a pas été donnée sans raison par la nature, elle sert à rendre les hommes sensibles à la correction, aux réprimandes, à l'ignominie, quand ils oublient leur devoir.

L'insensibilité en face de l'ignominie serait une sorte d'impunité, mieux valent les tortures de la *conscience*.²⁷

Les attentats contre les hommes et contre les dieux sont punis moins par les jugements que par les furies qui les poursuivent et les obsèdent, armées non de torches ardentes, comme dans la fable, mais des angoisses de la *conscience* et des tourments du crime.²⁸

IV. Le Ciel : récompense d'une vie vertueuse

Cependant, quoique les hommes de bien trouvent dans la conscience de leurs bonnes actions la plus belle récompense de leur *vertu*, cette divine *vertu* n'en

18 Cicéron, *De legibus*, libri III, I, 22.

19 Cicéron, *De legibus*, libri III, I, 6.

20 Cicéron, *De legibus*, libri III, I, 15.

21 Cicéron, *Pro Cluentio oratio*, 58.

22 Cicéron, *De officiis*, libri III, II, 10.

23 Cicéron, *De natura Deorum*, libri V, III, 35.

24 Cicéron, *Pro Cluentio oratio*, 58.

25 Cicéron, *Epistolae ad Atticum*, ad Quinium, XIII, 20.

26 Cicéron, *Pro Milone*, 23.

27 Cicéron, *Tusculanarum disputationum*, libri V, IV, 20.

28 Cicéron, *De legibus*, libri III, I, 13.

aspire pas moins à des honneurs plus durables et à un prix mieux défendu contre les injures du temps que ces statues attachées par un plomb vil à leur base et ces triomphes dont les lauriers se fanent si vite... Ces honneurs plus durables, ce sont les récompenses préparées dans le ciel aux grands citoyens.²⁹

Et c'était là la pensée de SOCRATE : deux chemins, d'après lui, s'offrent aux âmes lorsqu'elles sortent des corps.

– Celles qui dominées et aveuglées par les passions humaines ont à se reprocher en leur particulier des habitudes criminelles ou dans la cité des actes coupables, irréparables, prennent un chemin tout opposé à celui qui mène au séjour des dieux.

– Pour celles qui ont, au contraire, conservé leur innocence et leur pureté, qui se sont sauvées tant qu'elles ont pu de la contagion des sens et qui dans des corps humains ont imité la vie des dieux, le chemin du ciel d'où elles sont venues leur est ouvert.³⁰

Enfin, si nous avons su vaincre les passions,

quand nous aurons quitté nos corps, nous serons certainement heureux sans convoitise, sans envie. Aujourd'hui, dans nos moments de loisir, nous aimons à voir, à étudier quelque chose de curieux, et nous pourrions alors nous satisfaire bien plus librement. Alors, nous méditerons, nous contemplerons, nous nous livrerons à ce désir insatiable de voir la vérité. Plus la région où nous serons parvenus nous mettra à la portée de connaître le ciel, plus nous sentirons croître en nous le désir de le connaître.³¹

29 CICÉRON, *De republica*, libri VI, VI, 3.

30 CICÉRON, *Tusculanarum disputationum*, libri V, I, 30.

31 CICÉRON, *Tusculanarum disputationum*, libri V, I, 19.

Autorité et Pouvoir chez les classiques et les modernes



LA FORME DU RÉGIME POLITIQUE EST-ELLE NEUTRE ?

La république moderne légitime son pouvoir par son caractère rationnel, voire scientifique, et lui oppose l'irrationalité d'une monarchie traditionnelle légitimée par le *droit divin*. Que faut-il comprendre par «*rationalité du pouvoir*» dans la république ? Qu'est ce que cette *autorité* que revendique la monarchie traditionnelle ? il y a deux siècles tous les peuples vivaient sous des monarchies traditionnelles, comment expliquer alors l'expansion mondiale et apparemment inexorable des régimes républicains démocratiques ou autocratiques (présidents à vie) ? Y aurait-il une affinité entre la *modernité* et la *république* ?

I. Problématique

Le *pouvoir* de l'État moderne est présenté par ses promoteurs comme le triomphe de la rationalité dans l'ordre politique. Ceux-ci lui opposent un prétendu «*caractère irrationnel*» de l'*autorité* dans les *monarchies* traditionnelles ³². Or, paradoxalement, peu de penseurs se sont attachés à étudier l'essence du *pouvoir* des États modernes, comme si l'argument de rationalité légitimait tout, mais aussi, comme s'ils éprouvaient une certaine difficulté à en parler. Pour expliquer cette gêne et pour découvrir ce qu'il faut comprendre par «*rationalité du pouvoir*», nous tâcherons de préciser le sens à donner aux mots *autorité* et *pouvoir* successivement dans les pensées traditionnelles et modernes. Ce faisant, nous essaierons de donner une définition des régimes de *monarchie* et de *république*.

II. Pouvoir et autorité dans la pensée traditionnelle

II.1. Préalable étymologique

Le mot *pouvoir* vient du latin populaire *pōtēre* qui dérive du verbe classique *posse* signifiant «*avoir de l'importance, de l'influence, de l'efficacité*» mais aussi «*être capable de*», «*être en puissance de*». Ce mot est donc en lui-même assez indéterminé et moralement neutre.

³² Nous empruntons cette problématique ainsi que de nombreuses citations à l'excellent ouvrage du philosophe espagnol Javier BARRAYCOA : *Du Pouvoir*, paru dans sa version française aux éditions Hora decima en 2005.

Le mot *autorité* vient du latin *auctoritas*, qui dérive de la racine indo-européenne *aug* exprimant l'idée d'*augmenter*, de *faire croître*.

On retrouve cette racine dans le mot grec *auxô* (augmenter) ainsi que dans les mots latins :

- *augere* : faire croître, augmenter, développer.
- *augustus* : saint, consacré, majestueux, vénérable, auguste.
- *auctor* : auteur, fondateur, promoteur, créateur.

Même si le mois d'*août* a reçu son nom en l'honneur de l'empereur Auguste, le choix du huitième mois de l'année n'est sûrement pas dû au hasard. En effet, le mois d'*août* (*august* en anglais) n'est-il pas le mois qui voit croître et mûrir les récoltes ?

Dans le mot *autorité*, il y a donc l'idée d'une puissance créatrice, d'une puissance qui fait croître, qui valorise, qui fait progresser, qui pousse à agir. **Mais qu'est ce que l'*autorité* doit faire croître dans ses subordonnés ; vers quoi doit-elle les diriger ? Pour le découvrir, il nous faut étudier le rôle dévolu à un souverain dans les sociétés traditionnelles.** Pour nous défendre du reproche de généraliser abusivement une conception occidentale et chrétienne de l'*autorité*, nous n'hésiterons pas à illustrer ce propos de références pré-chrétiennes tant occidentales qu'extrême-orientales.

II.2. La mission du souverain

La mission du souverain chez CONFUCIUS

Vers 500 av. J.C., le philosophe chinois CONFUCIUS insiste dans sa *Grande étude* ou *Ta Hio* [voir le texte complet en annexe] sur la nécessité universelle d'appliquer sa *raison* à la connaissance de la *morale* et de s'y conformer.

Depuis l'homme le plus élevé en dignité, jusqu'au plus humble et plus obscur, devoir égal pour tous : corriger et améliorer sa personne ; ou le perfectionnement de soi-même est la base fondamentale de tout progrès et de tout développement moral.³³

Pour le prince, il s'agit de faire en sorte que les hommes vivent dignement selon l'exercice de la raison :

Les anciens princes qui désiraient développer et remettre en lumière, dans leurs États, le principe lumineux de la *raison* que nous recevons du Ciel, s'attachaient auparavant à bien gouverner leurs royaumes.³⁴

Et le Sage d'établir le programme politique du prince pour bien gouverner son royaume :

- les connaissances morales étant parvenues à leur dernier degré de perfection, les intentions sont ensuite rendues pures et sincères ;
- les intentions étant rendues pures et sincères, l'âme se pénètre ensuite de probité et de droiture ;
- l'âme étant pénétrée de probité et de droiture, la personne est ensuite corrigée et améliorée ;

33 CONFUCIUS, *Doctrine de Confucius ou les quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine*, Traduit du Chinois par M.G. PAUTHIER, Librairie Garnier Frères, 1921.

34 *Ibid.*

- la personne étant corrigée et améliorée, la famille est ensuite bien dirigée ;
- la famille étant bien dirigée, le royaume est ensuite bien gouverné ;
- le royaume étant bien gouverné, le monde ensuite jouit de la *paix* et de la *bonne harmonie*.³⁵

Donc la mission du souverain consiste à procurer la *paix* et la *bonne harmonie*. Pour cela, son devoir politique est d'étudier la *morale*, puis d'essayer d'y conformer sa vie personnelle et celle de ses sujets. Et dans tout son enseignement, CONFUCIUS s'efforce de distinguer ce qui est moralement bon ou mauvais pour motiver les actions. Par ailleurs, le bon exercice de la souveraineté requiert la *rationalité* («le principe lumineux de la raison que nous recevons du Ciel»), non seulement pour identifier le bien à atteindre (les *vertus*), mais pour mettre en œuvre les moyens de réaliser ce bien.

La mission du souverain chez ARISTOTE

On retrouve la même démarche chez ARISTOTE (384-322 av. J.C.) dans son traité de politique *L'Éthique à Nicomaque*. Dès les premières pages, il montre que la connaissance de la *fin de l'homme*, de son bien, relève d'une science : la *politique*.

Si donc, parmi ce qu'on peut faire, existe une fin que nous voulions pour elle-même, si nous choisissons tout le reste en vue d'elle [...] il est évident que ce peut être là le bien et même le *souverain bien*.

N'est-il pas vrai que, pour la vie aussi, la connaissance de ce bien est d'une grande importance et que, ayant une cible comme les archers, nous pourrions mieux atteindre ce qu'il faut ?

S'il en est ainsi, il faut essayer de circonscrire schématiquement du moins sa nature, et les connaissances et capacités dont il dépend.

Il passerait pour relever de la science fondamentale et dominante par excellence : telle est évidemment la politique [...] ³⁶

ARISTOTE démontre ensuite que cette *fin*, ce *souverain bien* objet de la science politique, est le *bonheur*

car nous le [le *bonheur*] choisissons toujours pour lui-même et jamais pour autre chose.³⁷

Plus loin, le philosophe définit le *bonheur* :

Qu'est-ce donc qui empêche de qualifier d'*heureux* celui qui agit conformément à la *vertu parfaite*, et qui est suffisamment pourvu de biens extérieurs, non pendant telle ou telle durée, mais pendant une vie complète ? ³⁸

La *fin* de la politique consiste donc à procurer le *bonheur* aux citoyens en les rendant vertueux :

Le *bonheur* est au nombre des biens de valeur et parfaits. Il semble tel précisément parce qu'il est un principe : c'est pour le *bonheur* que nous faisons tout le reste, et nous posons que le principe et la cause des biens est quelque chose de précieux et de divin.

35 *Ibid.*

36 Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livre I, 1094a, Agora les classiques, Presses pocket, 1992, p.33-34.

37 *Ibid.*, p.41.

38 *Ibid.*, p.51-52.

Puisque le *bonheur* est une activité de l'âme conforme à la *vertu parfaite*, l'examen doit porter sur la *vertu* : peut-être aurons-nous ainsi une vue meilleure du *bonheur*.

L'homme d'État authentique passe pour y consacrer l'essentiel de ses efforts : il veut faire de ses concitoyens de bons citoyens, dociles aux lois.[...]

Ainsi l'homme d'État doit étudier l'âme : il doit l'étudier pour ces raisons, et juste assez pour ce qu'il recherche.³⁹

Le dirigeant réalise le *bonheur* de la cité grâce à la *loi* qui incite aux actes bons et interdit les actes mauvais :

La loi prescrit :

– d'agir en homme courageux : elle interdit, par exemple, d'abandonner son poste, de fuir, de jeter les armes ;

– d'agir en homme tempérant : elle interdit par exemple, l'adultère et la violence ;

– d'agir en homme doux : elle interdit par exemple, de frapper et d'insulter

– et ainsi de suite, au regard des autres *vertus* et des autres *vices*, tantôt ordonnant, tantôt interdisant [...]⁴⁰

Et dans ce traité de politique qu'est *L'Éthique à Nicomaque*, ARISTOTE passe en revue les *vertus* et les *défauts* leur correspondant. En particulier, il précise la *vertu* essentielle pour le souverain lui-même, la *justice* :

La *justice* est un raccourci de toutes les *vertus*.⁴¹ [...]

Elle est parfaite, parce que celui qui la possède peut exercer la *vertu* aussi envers autrui et pas seulement envers lui-même.⁴²

[...] en un sens nous appelons *juste* ce qui produit et conserve le *bonheur* et ses composants pour la communauté politique.⁴³

Ainsi, non seulement ARISTOTE confirme les conclusions de CONFUCIUS, mais il précise que la *politique* est une *science* à laquelle le souverain doit s'adonner pour mener les hommes à leur *fin* : le *bonheur*.

La mission naturelle du souverain chez saint Thomas d'AQUIN

Dans son *De Regno*, saint Thomas d'AQUIN (1224-1274) reprend d'emblée ce principe, la souveraineté exige la rationalité :

L'homme, lui aussi, a une *fin* à laquelle toute sa vie, donc toute son action, est ordonnée, dès lors qu'il agit par intellect, dont le propre est évidemment d'opérer en vue d'une *fin*.

Or, il se trouve que les hommes s'avancent par des voies diverses vers la *fin* proposée, ce dont témoigne clairement la diversité des appétits et des actions humaines. L'homme a donc besoin d'avoir un principe qui le dirige vers sa *fin*. [...]

Il faut donc qu'il y ait dans n'importe quelle multitude une direction chargée de régler et de gouverner.⁴⁴

Et il explicite cette *fin* dans l'ordre naturel :

[...] la *fin* ultime d'une multitude rassemblée en société est de vivre selon la *vertu*.

39 *Ibid.*, p.51-52.

40 *Ibid.*, p.123.

41 EURIPIDE, *Mélanippe*, Nauick, frag. 486 ; cité par ARISTOTE.

42 ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, op. cit., p.123.

43 *Ibid.*, p.123.

44 Saint Thomas d'AQUIN, *De Regno*, Chap.II, Éditions de la Gazette Française, Paris, 1926.

En effet les hommes s'assemblent pour mener ensemble une *vie bonne*, ce à quoi chacun vivant isolément ne pourrait parvenir.
Or une vie bonne étant une vie selon la *vertu*, la vie vertueuse est donc la *fin* du rassemblement des hommes en société.⁴⁵

Mais qu'est-ce donc que vivre selon la *vertu* ?

[...] il y a en tout humain une inclination naturelle à agir conformément à sa raison. Ce qui est proprement agir selon la *vertu*.⁴⁶

Et le Docteur Angélique insiste :

[...] pour qu'un homme vive conformément à l'honnêteté naturelle, deux conditions sont requises :

- l'une, et la principale, c'est d'agir selon la *vertu* (la *vertu* étant ce par quoi l'on vit bien, c'est-à-dire honnêtement) ;
- l'autre est secondaire et comme instrumentale : c'est la suffisance des biens corporels dont l'usage est nécessaire à la pratique de la *vertu*.⁴⁷

Saint Thomas en déduit alors la mission du souverain :

Toutefois, si l'unité même de l'homme est l'effet de la nature, l'unité de la multitude, que l'on nomme *paix*, doit être procurée par les soins du souverain.

Ainsi, trois conditions seront requises pour que la multitude s'établisse dans une vie conforme à l'honnêteté naturelle.

- La première sera qu'elle se fonde sur l'*unité de la paix*.
- La seconde, qu'étant unie par le lien de la paix, elle soit dirigée à *bien agir*. Car, s'il est impossible à l'homme de bien agir lorsque l'unité de ses parties ne se trouve préalablement réalisée, de même il sera impossible [de bien agir] à une société humaine à qui manque l'*unité de la paix*, en raison de ses luttes intestines.
- La troisième condition requise est que la prudence du souverain prévoie tout ce qui suffit à [assurer] le plein développement d'une vie conforme au *bien honnête*. Tels sont les moyens par lesquels le roi pourra fixer la multitude dans un genre de vie conforme à l'honnêteté naturelle.⁴⁸

De même que le médecin, dans une opération recherche la santé, ainsi le chef de la cité, par son action recherche la *paix* qui consiste dans l'*harmonie* bien réglée des citoyens.⁴⁹

Le *roi* est celui qui gouverne la multitude d'une cité ou d'une province, et ceci en vue du *bien commun*.⁵⁰

Premières conclusions

Pour saint Thomas, comme pour CONFUCIUS et ARISTOTE :

- 1) La *politique* est une *science*, la science de l'*agir* de l'homme : non seulement elle s'applique à déterminer le *bien* à atteindre, mais aussi la façon de réaliser ce *bien*.
- 2) Le gouvernement est un bien car il permet aux hommes d'accomplir leur *fin* : le

45 Saint Thomas D'AQUIN, *De regno*, Livre II, Chap.III. Cité par Denis SUREAU in *Petite somme politique*, Téqui, 1997, p.97-98.

46 Saint Thomas D'AQUIN, *Somme théologique*, La Loi, Question 94. Traduction française par M.-J. LAVERGIN, O.P. Éditions de la revue des jeunes, Société Saint Jean l'Évangéliste, Desclée & Cie. Paris Tournai Rome, 1935.

47 Saint Thomas D'AQUIN, *De regno*, Livre II, Chap.III. Cité par Denis SUREAU, *op. cit.*, p.97-98.

48 Saint Thomas D'AQUIN, *De Regno*, *op. cit.*, Chap.XV.

49 Saint Thomas D'AQUIN, *Somme contre les gentils*, III, 146. Cité par Denis SUREAU, *op. cit.*, p.191.

50 Saint Thomas D'AQUIN, *De regno*, *op. cit.*, Chap.I.

bonheur. Il y parvient en réalisant le *bien commun*, ce qui consiste à :

- rendre les citoyens vertueux grâce aux *lois*,
- établir les conditions matérielles requises à la pratique de la *vertu*,
- principalement, établir l'*unité de la paix* grâce à la *justice*.

Maintenant, une remarque essentielle s'impose : **Si sans concertation, des savants aussi éloignés qu'un ARISTOTE ou un CONFUCIUS parviennent rigoureusement aux mêmes conclusions sur les règles de l'*agir* de l'homme, on peut conclure qu'il existe objectivement une *morale naturelle* commune à l'humanité.**

II.3. Tyrannie, autorité, pouvoir et légitimité

Le tyran

Le souverain peut cependant faillir à sa mission et ARISTOTE précise :

Être *injuste* consiste à s'attribuer plus de ce qui est bon absolument et moins de ce qui est mauvais absolument.

Voilà pourquoi ce n'est pas à un homme mais à la loi que nous laissons le pouvoir, parce qu'un homme agit dans son intérêt personnel et devient un *tyran* ; or le dirigeant est le gardien du *juste*, il est aussi celui de l'*égalité*⁵¹.

Puisqu'il passe pour n'avoir rien de plus, si toutefois il est *juste* (il ne s'attribue pas plus de ce qui est bon absolument, sinon ce qui est en rapport avec sa personne : voilà pourquoi il travaille pour autrui, et c'est la raison pour laquelle on dit que la *justice* est un bien pour autrui, comme il a été dit précédemment), il faut donc lui donner un salaire, c'est-à-dire les *honneurs* et *privileges*.

Ceux qui ne s'en contentent pas deviennent des *tyrans*.⁵²

Saint Thomas confirme :

[...] Si donc celui qui régit un groupe d'hommes libres les ordonne au *bien commun* de leur collectivité, son gouvernement est *droit* et *juste*, ainsi qu'il convient à des hommes libres. Si, au contraire, c'est en vue non du *bien commun* du groupe, mais de son propre bien qu'il l'ordonne, son gouvernement est injuste et déréglé.⁵³

En 1191, le philosophe TCHOÛ-HI, disciple et commentateur de CONFUCIUS, cite un ancien texte chinois et le commente :

Le Khang-kao dit : « Le mandat du Ciel qui donne la souveraineté à un homme, ne la lui confère pas pour toujours. » Ce qui signifie qu'en pratiquant le *bien* ou la *justice*, on l'obtient ; et qu'en pratiquant le *mal* ou l'*injustice*, on le perd.⁵⁴

Quel est ce «mandat du Ciel» que perd le souverain quand il n'assume pas sa mission ?

51 L'égalité n'est pas ici à entendre à la manière moderne qui lui oppose l'autorité, mais dans le sens que chacun doit être soumis à la loi et dans le sens d'une égalité proportionnelle à la charge que l'on occupe pour le bien commun.(NDLR).

52 ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, op. cit., livre V, p.134.

53 Saint Thomas D'AQUIN, *De Regno*, op. cit., Chap.I.

54 CONFUCIUS, *Doctrine de Confucius ou les quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine*, op. cit.

La distinction *auctoritas, potestas*

Afin de bien poser le problème, on nous permettra cette petite image :

Imaginons un homme placé en présence d'un ours sauvage. L'ours aura sur lui un réel *pouvoir* – la possibilité d'une domination par la *violence* –, mais il n'aura jamais l'*autorité*.

Ainsi dans la pensée traditionnelle distingue-t-on *autorité* (*auctoritas*) et *pouvoir* (*potestas*), distinction que le philosophe espagnol Jaime BOFILL (1910-1965) expose ainsi :

[...] l'*autorité* est un *pouvoir* ; mais tout *pouvoir* n'est pas *autorité* ; l'*autorité* est un *pouvoir moral*, et parce qu'il est *pouvoir de gouverner*, c'est-à-dire, de conduire un être vers sa *finalité*, son sujet, son dépositaire doit être intelligent ; celui-ci doit connaître, en effet, la raison de la *finalité*, la congruence des moyens à cette dernière, il doit être capable d'établir les nécessaires relations de dépendance de ceux-là par rapport à celle-ci ; il doit, en un mot, être capable de *légiférer*.⁵⁵

Résumons :

- la notion de *pouvoir* est neutre, indéterminée, pure puissance.
- Le *pouvoir* ne s'actualise en *autorité* que lorsque son détenteur applique son intelligence à travailler au *bien commun*, lorsqu'il guide les hommes vers leur *fin*. L'*autorité* est forcément bienveillante (elle veille au bien des subordonnés). Quel père – sinon un barbare ou un dégénéré – ne souhaite-t-il pas le bien de ses enfants ?
- Au contraire, si le *pouvoir* est exercé pour un autre but, c'est une *tyrannie*.

Le sociologue français Augustin COCHIN (1876-1916) synthétise ce qui précède avec la formule choc :

[...] le *pouvoir* sans *autorité*, c'est-à-dire l'obéissance sans respect, c'est la définition même de l'oppression morale.⁵⁶

Alors le philosophe sociologue espagnol Javier BARRAYCOA (né en 1963) remarque :

Dans ce sens, l'*autorité* se transforme en limite pour le *pouvoir*.⁵⁷

Ce que confirme la philosophe allemande Hannah ARENDT (1906-1975) :

La source de l'*autorité* dans un gouvernement autoritaire est toujours une force extérieure et supérieure au *pouvoir* qui est le sien ; c'est toujours de cette source, de cette force extérieure qui *transcende* le domaine politique, que les *autorités* tirent leur *autorité*, c'est-à-dire leur *légitimité*, et celle-ci peut borner leur *pouvoir*.⁵⁸

Donc l'*autorité* limite le *pouvoir* et peut être définie comme un *pouvoir moral*, un *pouvoir légitime*. Pour apporter le *bonheur*, le souverain n'a d'autre choix que d'étudier et promouvoir la *vertu*. Il doit donc forcément se soumettre à une *loi* qu'il n'a pas choisie, la loi de l'*agir* de l'homme : la *loi morale*. Le souverain n'est *légitime*, ne conserve son *autorité* (son *mandat du Ciel*) que dans la mesure où il est soumis à un *ordre transcendant* toute volonté humaine et se fait son instrument. Se pose alors la question de l'origine, de la source de cet ordre indépendant de la volonté de l'homme, de l'identité de l'Auteur de la nature humaine ?

55 Jaime BOFILL, *Autoridad, Jerarquía, Individuo*, *Revista de filosofía*, 5 (1943), p. 365. Cité par Javier BARRAYCOA, *Du pouvoir*, op. cit., p.45.

56 Augustin COCHIN, *La Révolution et la libre-pensée*, Introduction, Ed. Plon, Paris, 1924, p.L.

57 Javier BARRAYCOA, *Du pouvoir*, op. cit., p.45.

58 Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, Folio essais, Gallimard, 2007, p.129.

II.4. La dimension religieuse de l'autorité

De l'origine divine de la souveraineté

Par les seules lumières de la raison – avec la théologie naturelle – on peut induire certaines connaissances sur cette «*force extérieure qui transcende le domaine politique*», sur ce «*Ciel*» qui donne son «*mandat*» au souverain, sur cette volonté créatrice qui a pourvu l'homme de ces règles de fonctionnement que constituent les *lois morales*. Cependant de telles connaissances sont forcément limitées et seule la Volonté créatrice elle-même pouvait dévoiler aux hommes l'étendue de son plan (sa *loi divine*) grâce à la Révélation. C'est donc à la religion (qui relie l'homme à Dieu) qu'incombe la mission de fournir une explication plus exhaustive de la volonté divine. Dans la religion chrétienne, Dieu révèle que la *fin* ultime de l'homme n'est pas le *bonheur terrestre* – bonheur toujours relatif – mais la *vision béatifique*, le *bonheur parfait* de la jouissance de Dieu dans l'autre monde. Ce qui fait dire à saint Thomas :

La *fin* de la vie et de la société humaine est Dieu.⁵⁹

Dans cette perspective, le souverain est tenu d'établir les conditions temporelles qui permettent au plus grand nombre de se sauver ; il devient ainsi l'auxiliaire de Dieu pour sauver les âmes. Saint Thomas déclare :

Si donc la vie présente, le bien-être et la rectitude morale qu'elle comporte ont pour *fin* la *béatitude céleste*, il appartient en conséquence à la fonction royale de procurer le *bien commun* de la multitude, suivant une méthode capable de lui faire obtenir la *béatitude céleste* [...]

Le roi, instruit dans la *loi divine*, doit donc porter son principal effort sur la manière dont la multitude de ses sujets pourra observer une vie conforme au bien honnête.⁶⁰

Et dans son *Épître aux Romains* saint Paul écrit :

Que chacun se soumette aux autorités en charge. Car il n'y a point d'*autorité* qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont constituées par Dieu. Si bien que celui qui résiste à l'*autorité* se rebelle contre l'ordre établi par Dieu. Et les rebelles se feront eux-mêmes condamner. En effet, les magistrats ne sont pas à craindre quand on fait le bien, mais quand on fait le mal. Veux-tu n'avoir pas à craindre l'*autorité* ? Fais le bien et tu en recevras des éloges ; car elle **est un instrument de Dieu pour te conduire au bien.** (Romains 13 : 1)

Non seulement l'autorité est d'origine divine – nous avons vu que dans la Chine ancienne, la souveraineté est un «*mandat du Ciel*» – **mais le pouvoir lui-même est d'origine divine, et ceci, quelle que soit la façon dont son détenteur en use.** Dans l'*Évangile* Jésus dit à Pilate :

Tu n'aurais sur moi aucun *pouvoir* s'il ne t'avait été donné d'en haut. (Jean 19 : 11)

Ainsi le souverain est-il d'autant plus *légitime* qu'il exerce le *pouvoir* selon la *loi* du Créateur :

- la *loi naturelle* – accessible par les seules lumières de la raison,
- la *loi révélée* – ou *loi divine*.

59 Saint Thomas D'AQUIN, *Somme théologique*, I II 100,6. Cité par Denis SUREAU, *op. cit.*, p.137.

60 Saint Thomas D'AQUIN, *De Regno*, *op. cit.*, Chap. XV.

Exemples de souverainetés dans les sociétés traditionnelles

Dans toutes les grandes civilisations, l'*autorité* politique confère à son détenteur un caractère sacré, quasi-divin.

En chine, l'Empereur est le *Tian Zi* (天子), littéralement : *le Fils du Ciel*. Mais il est aussi désigné par les mots :

- *Huángdì* (皇帝) : composé des caractères *Huáng*, (dieu-roi) et *Dì* (roi sage)
- *Huang Shang* (皇上) : littéralement Empereur d'En Haut,
- *Sheng Shang* : littéralement Divinité d'En Haut, ou Altesse Sainte.

Au Japon et dans les Andes, le Mikado et l'Inca sont les *Fils du Soleil*.

En France, le roi est le lieu-tenant de Dieu sur terre ; pour ses sujets il est la figure de Jésus-Christ, du Christ-Roi. Il est une image de la Source de l'*autorité*, de l'Auteur de la Création. Loin d'être arbitraire, l'*autorité* du roi est circonscrite par la *loi naturelle*, la *loi divine* et les *lois de l'institution* monarchique auxquelles tous doivent se soumettre – le roi comme ses sujets.

Il ne faudrait pas sous-estimer l'importance **des lois de l'institution – ou Lois Fondamentales du Royaume de France** – car elles sont une expression de la *loi naturelle*. En effet, ce sont elles qui **assurent la pérennité du bien commun par delà les vicissitudes de la vie humaine, les limites, les faiblesses, les erreurs mêmes du monarque**. En particulier, à la mort du Roi, **elles garantissent l'unité de la paix** en désignant sans ambiguïté la nouvelle *autorité* qui ne dépend donc plus d'un choix humain. Bien des convoitises, des coteries et des luttes pour la conquête du *pouvoir* sont ainsi épargnées au pays et la transmission de la souveraineté peut s'effectuer en douceur. À leur propos, Torcy, ministre de Louis XIV, résume bien le sentiment général de l'époque :

La *loi de succession* est regardée comme l'ouvrage de celui qui a établi toutes les monarchies et nous sommes persuadés, en France, que Dieu seul la peut abolir. ⁶¹

hétéronomie, monarchie et droit divin

Une société fondée sur la reconnaissance d'une norme extérieure et supérieure à toute volonté humaine, à laquelle tout le monde doit se soumettre est appelée **société hétéronome**. C'est bien dans cette perspective que l'historien français du droit Guy AUGÉ (1938-1994) définit la *monarchie* :

Qu'est-ce que la monarchie, en première approximation ? C'est, substantiellement, ce régime qui légitime son *autorité* sur une *transcendance*, sur la *primauté du spirituel*.

La monarchie, pour peu qu'elle ait un sens profond, repose sur une mystique d'origine surhumaine. ⁶²

Quant-au *droit divin* – ce fameux « *mandat du Ciel* » des Chinois, Monseigneur DE SÉGUR (1820-1881) le définit ainsi :

En résumé, pour un Souverain quelconque, **régner de «droit divin»**, c'est tout simplement régner légitimement, en vertu de *droits légitimes* ; **c'est être le représentant légitime de Dieu pour le gouvernement d'une société, d'un**

61 Jean-Baptiste COLBERT DE TORCY cité par Th. DERISSEYL in *Mémoire sur les droits de la maison d'Anjou à la couronne de France*, Fribourg, 1885.

62 Guy AUGÉ, *Qu'est-ce que la monarchie ?* in *La Science Historique*, printemps-été 1992.

peuple. De là cette formule célèbre, qui fait tant crier les impies et les ignorants : *régner par la grâce de Dieu.*
[...] *légitime*, c'est-à-dire conforme à la *loi de Dieu* et aux traditions du pays.⁶³

III. Pouvoir et autorité dans la pensée moderne

III.1. L'État moderne et la confusion entre autorité et pouvoir

MACHIAVEL : la politique est un art, l'art de dissimuler

Avec son opuscule *Le Prince*, MACHIAVEL (1469-1527) marque un changement majeur dans la conception occidentale de la politique sur laquelle s'aligneront ensuite tous les dirigeants modernes – que ceux-ci soient *autocrates* comme un Napoléon, ou *démocrates*. Si à bien des égards cet ouvrage peut sembler séduisant, ce qui frappe, c'est son amoralité, son absence totale de transcendance divine. **L'objectif de celui qui commande n'est plus le bien commun mais la conservation de son pouvoir.** Sans se poser la question de la *légitimité* de l'entreprise, MACHIAVEL y expose froidement une série de recettes destinées à prendre le *pouvoir* et à le conserver. Et à cette fin tout est permis, la *violence* comme la ruse. La *cruauté* est même préconisée pourvu qu'elle soit efficace :

Les cruautés sont bien employées (si toutefois le mot bien peut être jamais appliqué à ce qui est mal), lorsqu'on les commet toutes à la fois, par le besoin de pourvoir à sa sûreté, lorsqu'on n'y persiste pas, et qu'on les fait tourner, autant qu'il est possible, à l'avantage des sujets.

Elles sont mal employées, au contraire, lorsque, peu nombreuses dans le principe, elles se multiplient avec le temps au lieu de cesser.⁶⁴

[...] c'est surtout à un prince nouveau qu'il est impossible de faire le reproche de cruauté, parce que, dans les États nouveaux, les dangers sont très multipliés.⁶⁵

Fini l'honneur, la duperie est de mise. **Avec MACHIAVEL, la politique n'est plus une science, elle devient un art**, l'art de la *dissimulation* pour accéder au *pouvoir* et y rester.

[...] ce qui est absolument nécessaire, c'est de savoir bien déguiser cette nature de renard, et posséder parfaitement l'art et de simuler et de dissimuler. Les hommes sont si aveuglés, si entraînés par le besoin du moment, qu'un trompeur trouve toujours quelqu'un qui se laisse tromper.⁶⁶

Il faut savoir oublier ses promesses en avançant un prétexte quelconque :

Un prince bien avisé ne doit point accomplir sa promesse lorsque cet accomplissement lui serait nuisible, et que les raisons qui l'ont déterminé à promettre n'existent plus : tel est le précepte à donner.

63 Mgr DE SÉGUR, *Vive le roi !* in Œuvres, Paris : Tolra, 1877, 2 série, tome VI, chap. III.

64 MACHIAVEL, *Le Prince*, Chap. VIII, in Œuvres politiques de Machiavel, Ed. Charpentier, Paris, 1881, p.41.

65 *Ibid.*, p.71.

66 *Ibid.*, p.75.

Il ne serait pas bon sans doute, si les hommes étaient tous gens de bien ; mais comme ils sont méchants, et qu'assurément ils ne vous tiendraient point leur parole, pourquoi devriez-vous leur tenir la vôtre ? Et d'ailleurs, un prince peut-il manquer de raisons légitimes pour colorer l'inexécution de ce qu'il a promis ? ⁶⁷

Il ne s'agit donc plus de rendre les hommes vertueux car ils sont désespérément «*méchants*». Il faut entériner ce fait et en tirer les conséquences. Ainsi, pour asseoir une domination, MACHIAVEL préconise les *vices* à l'égal des *vertus*, la *vertu* pouvant même se révéler nuisible :

[...] celui qui veut en tout et partout se montrer homme de bien ne peut manquer de périr au milieu de tant de méchants. Il faut donc qu'un prince qui veut se maintenir apprenne à ne pas être toujours bon, et en user bien ou mal, selon la nécessité.

[...] à bien examiner les choses, on trouve que, comme il y a certaines qualités qui semblent être des *vertus* et qui feraient la ruine du prince, de même il en est d'autres qui paraissent être des *vices*, et dont peuvent résulter néanmoins sa conservation et son bien-être. ⁶⁸

Point n'est donc besoin d'être vertueux, mais seulement de le paraître aux yeux de l'opinion de la majorité :

Il [le prince] doit aussi prendre grand soin de ne pas laisser échapper une seule parole qui ne respire les cinq qualités que je viens de nommer ; en sorte qu'à le voir et à l'entendre on le croie tout plein de douceur, de sincérité, d'humanité, d'honneur, et principalement de religion, qui est encore ce dont il importe le plus d'avoir l'apparence : car les hommes, en général, jugent plus par leurs yeux que par leurs mains, tous étant à portée de voir, et peu de toucher.

Tout le monde voit ce que vous paraissez ; peu connaissent à fond ce que vous êtes, et ce petit nombre n'osera point s'élever contre l'*opinion de la majorité*, soutenue encore par la majesté du *pouvoir* souverain. ⁶⁹

Notons comment la religion doit, elle aussi, être simulée ; elle n'est plus qu'un instrument pour le détenteur du *pouvoir* qui n'est manifestement plus obligé d'y croire et de s'y soumettre. S'il renonce à la *transcendance*, la source de sa *légitimité* ne peut qu'échoir à l'*opinion de la majorité*. Désormais, c'est elle qui doit faire l'objet de toutes les attentions car c'est sur elle que s'appuie le *pouvoir*.

À la lecture du *Prince*, on ne peut qu'être frappé par la ressemblance de ce portrait (duperie, promesses non tenues, simulation vertueuse masquant la corruption intime...) avec celui de l'élu démocrate contemporain, et, si l'on ajoute la *violence* et la *cruauté*, avec celui des autocrates républicains modernes (que l'on songe aux «*grands libérateurs*» qui parlent au nom du peuple et deviennent des *présidents à vie* par exemple). Et le père de la démocratie moderne, Jean-Jacques ROUSSEAU lui-même, ne s'y trompe pas quand il déclare dans le *Contrat social* :

En feignant de donner des leçons aux rois, il en a donné de grandes aux peuples. Le Prince est le livre des républicains. ⁷⁰

En résumé, si on occulte la *transcendance* dans les rapports sociaux :

- la *politique* ne consiste plus à apporter le *bonheur* aux hommes en les incitant à la *vertu*, car ceux-ci sont irrémédiablement méchants.
- la *politique* n'est donc plus une *science* (la science morale par excellence),

67 Ibid., p.75.

68 Ibid., p.66-67.

69 Ibid., p.76-77.

70 Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Livre III, chap. 6, Christian Bourgeois éditeur, collection 10/18, Paris, 1973, p.140.

mais un art : l'art de conquérir et de garder le *pouvoir* en simulant les *vertus*, la sincérité et l'honnêteté pour se lier l'*opinion* de la majorité.

– **l'autorité ne vient plus ni de la transcendance de Dieu, ni des lois de l'institution, mais du seul charisme du chef.** S'instaure alors un jeu de dupes : d'un côté l'*opinion de la majorité* est présentée comme source de la *légitimité* en ce qu'elle agréé le chef ou non ; de l'autre, le chef dispose de tous les artifices pour la séduire et la tromper.

Un théoricien du pouvoir dans la *modernité* : Max WEBER

Nous l'avons dit : rares sont ceux qui ont pensé le *pouvoir* des États modernes, et le grand sociologue allemand Max WEBER (1864-1920) qui s'est attelé à cette lourde tâche, se révèle donc incontournable. Comme MACHIAVEL, il rompt avec la définition traditionnelle de la *politique* pour la réduire, lui aussi, à une compétition pour le *pouvoir* – il est suivi en cela par la majorité des Modernes.

[...] nous entendrons par politique l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au *pouvoir* ou d'influencer la répartition du *pouvoir*, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État.⁷¹

Il n'existe plus ici de *fin* de l'homme, de nature à laquelle il faut se soumettre pour réaliser cette *fin*. **Dans ce système, l'autorité ne sert donc plus à faire grandir – à faire en sorte que les subordonnés réalisent leur nature humaine – elle est réduite à un simple moyen dont les dirigeants se servent pour légitimer leur pouvoir.** Et le sociologue de distinguer trois types d'*autorité*⁷² :

1) L'autorité qui vient de la tradition : c'est la conception classique de l'*autorité* dont nous avons parlé jusqu'ici, l'*autorité institutionnelle* ; mais en lui niant toute transcendance, WEBER lui refuse tout caractère rationnel et la réduit à une simple convention sociale. Il revisite alors l'histoire en appelant «libération» l'affranchissement de cette catégorie d'*autorité* :

[les] groupements politiques qui, après abolition complète ou limitation considérable du pouvoir seigneurial, se constitueront politiquement en communes «libres» – libres non dans le sens d'une libération de toute *domination par la violence*, mais dans celui de l'absence d'un *pouvoir* seigneurial légitimé par la tradition, le plus souvent consacré par la religion et considéré comme unique source de toute *autorité*.⁷³

2) L'«autorité» qui vient du charisme : c'est l'«autorité» de l'homme politique qui réussit à se faire élire ; c'est l'«autorité» du tribun, du séducteur ou de l'autocrate qui accède au *pouvoir* par sa puissance, sa ruse ou son talent. C'est celle de l'homme providentiel, du libérateur qui incarne tous les fantasmes, mais en aucun cas, ce n'est celle de l'homme désigné par l'*institution*.

Si certains s'abandonnent au charisme du prophète, du chef en temps de guerre, du très grand démagogue au sein de l'*ecclesia* ou du Parlement, cela signifie que ces derniers passent pour être intérieurement appelés au rôle de conducteur d'hommes et qu'on leur obéit non pas en vertu d'une coutume ou d'une loi, mais parce qu'on a foi en eux.⁷⁴

71 Max WEBER, *Le savant et le politique*, Union générale d'édition, Collection 10-18, Paris, 1963, p.101.

72 *Ibid.*, p.102.

73 *Ibid.*, p.111.

74 *Ibid.*, p.103.

3) L'«**autorité**» qui vient de la **légalité** ou *autorité administrative*. Elle apparaît comme le type même du *pouvoir* «rationnel» et moderne :

Il y a enfin l'*autorité* qui s'impose en vertu de la «légalité», en vertu de la croyance en la validité d'un statut légal et d'une «compétence» positive fondée sur des règles établies rationnellement, en d'autres termes l'*autorité* fondée sur l'obéissance qui s'acquiesce des obligations conformes au statut établi.

C'est là le *pouvoir* tel que l'exerce le «*serviteur de l'État*» moderne, ainsi que tous les détenteurs du *pouvoir* qui s'en rapprochent sous ce rapport.⁷⁵

En écartant toute nature humaine, toute transcendance, WEBER et les Modernes ne peuvent définir l'État et le *pouvoir* qu'en termes de *domination* par la *violence* – violence qu'ils ne peuvent distinguer de la *force*.

[L'État moderne] ne se laisse définir sociologiquement que par le moyen spécifique qui lui est propre, ainsi qu'à tout autre groupement politique, à savoir la *violence physique*.

«*Tout État est fondé sur la force*», disait un jour TROTSKY à Brest-Litovsk. En effet, cela est vrai. [...]

Depuis toujours les groupements politiques les plus divers – à commencer par la parentèle – ont tous tenu la *violence physique* pour le moyen normal du *pouvoir*.

Par contre il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé – la notion de territoire étant une de ses caractéristiques – revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la *violence physique légitime*.⁷⁶

[...] Comme tous les groupements politiques qui l'ont précédé historiquement, l'État consiste en un rapport de *domination de l'homme sur l'homme* fondé sur le moyen de la *violence légitime* (c'est-à-dire sur la *violence* qui est considérée comme légitime).⁷⁷

Le moyen décisif en politique est la *violence*.⁷⁸

Nous le voyons, à l'instar de toute domination, même la domination des parents sur leurs enfants n'est plus celle d'une *autorité* bienveillante qui cherche à les faire grandir, elle se pose désormais en termes de *pouvoir* et de *violence physique*. De fait, si plus rien ne distingue l'*autorité* du *pouvoir*, plus rien ne vient borner l'exercice de ce *pouvoir*, l'intelligence n'a plus à lire le réel de la nature humaine et à trouver les moyens de s'y conformer. Bien au contraire, **le détenteur du *pouvoir* devient libre de soumettre arbitrairement, et par n'importe quel moyen, son environnement à sa seule *volonté*** ; de là cette définition logique du *pouvoir* :

[le *pouvoir*] signifie toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre *volonté*, même contre les résistances.⁷⁹

Donc si la *modernité* prétend à la *rationalité* en politique, il ne faut plus l'entendre comme l'exercice de l'intelligence, mais comme l'exercice d'une *volonté* libre de soumettre à sa guise. Selon WEBER l'exercice du *pouvoir* des États modernes est fondé sur la *volonté* du gouvernement, dans la mesure où celui-ci a été choisi en fonction de normes ; normes elles-mêmes issues d'une *volonté* purement humaine et arbitraire (*domination légale*).

75 Ibid., p.102.

76 Ibid., p.102.

77 Ibid., p.101.

78 Ibid., p.70.

79 Max WEBER, *Économie et société*, Paris, Pocket, coll. «Agora » , 1995, t.1, p.95. Cité par Javier BARRAYCOA, *op. cit.*, p.18.

Pour résumer, dans la *modernité* :

- la dimension morale de l'*autorité* et sa transcendance disparaissent au profit de l'*efficacité* ;
- le *volontarisme* remplace la *rationalité* ;
- l'*autorité* se confond avec le *pouvoir* ;
- la *légitimité* se confond avec la *légalité* : la *domination légitime* est remplacée par la *domination légale* ;
- la *force* se confond avec la *violence*.

Le philosophe allemand Éric VEGELIN (1901-1985) soupçonne d'ailleurs WEBER d'une certaine malhonnêteté, car si ce dernier s'est attaqué de façon fort savante à l'étude d'une multitude de systèmes et de sociétés, en revanche, il a toujours pris soin d'éviter la société chrétienne d'avant la Réforme avec sa *métaphysique* et son *droit naturel* hérité de la pensée grecque.

On ne saurait s'engager dans une étude sérieuse de la chrétienté médiévale sans découvrir au nombre de ses «valeurs» la croyance en une *science rationnelle de l'ordre humain et social*, et tout particulièrement du *droit naturel*.

Qui plus est, cette *science* n'était pas une simple affaire de croyance, mais elle était effectivement étudiée comme œuvre de la *raison*.

La promptitude de WEBER à introduire les vérités de l'ordre comme s'il s'agissait de faits historiques s'arrêta net face au seuil de la *métaphysique* grecque et médiévale.

[...] On ne peut attaquer la métaphysique avec bonne conscience que si l'on se tient à bonne distance de celle-ci, distance qui caractérise la connaissance imparfaite.⁸⁰

III.2. Le pouvoir bureaucratique, paradigme du gouvernement moderne

Un visionnaire : le socialiste SAINT-SIMON

La *domination légale* dans sa modalité la plus pure, s'identifie à une *domination bureaucratique* ou *domination administrative*. Max WEBER nous l'affirme :

J'insiste tout particulièrement sur l'État bureaucratique parce qu'il caractérise au mieux le développement de l'État moderne.⁸¹

En effet, l'*administration* n'est-elle pas une structure légale ? N'a-t-elle pas pour origine la seule volonté humaine ? Dans l'optique de la *modernité*, elle peut donc légalement modifier le droit en vertu de sa légalité. **Et le père du socialisme, l'économiste et philosophe français Saint-Simon (1760-1825), l'avait parfaitement compris qui préconisait de remplacer le «gouvernement des hommes» par «l'administration des choses» :**

le gouvernement est un mal nécessaire, mais c'est un mal...⁸²

80 Éric VEGELIN, *La nouvelle science du politique*, Éd. Seuil, Coll. L'ordre philosophique, 2000, p. 56-57.

81 Max WEBER, *Le savant et le politique*, op. cit., p.107.

82 SAINT-SIMON, *Œuvres choisies*, Bruxelles, 1859, t.I, n.217.

La société a besoin d'être gouvernée le moins possible et pour cela il n'est qu'un moyen, c'est d'en venir à être gouverné au meilleur marché possible.⁸³

La société ne sera pas gouvernée mais administrée.⁸⁴

Contrairement à la conception classique, « le gouvernement est un mal » dont on peut cependant atténuer la nocivité :

- **en le choisissant « au meilleur marché »**, autrement dit : aux «enchères démocratiques».
- **en développant son caractère administratif.**

1ere REMARQUE : On comprend maintenant l'origine de la défiance paradoxale du démocrate envers un président qu'il a pourtant élu : Ce dernier est un mal nécessaire. Seuls l'ambition personnelle et l'appétit du *pouvoir* sont susceptibles de le motiver, et une fois parvenu à ses fins, il abuse forcément de ce *pouvoir* à son profit. Ce raisonnement, véritable processus d'identification, en dit long sur l'état d'esprit du démocrate lui-même qui ne ferait probablement pas autrement que son président s'il tenait sa place : il ne peut que projeter sur l'élu ses propres vices. Les hommes ne sont-ils pas irrémédiablement méchants ? Pour atténuer les effets pervers de ce *pouvoir* forcément vicieux, il faut constituer un «*contre-pouvoir*» : l'*opinion* jouera ce rôle. Et l'on verra le démocrate descendre dans la rue, manifester pour «*faire masse*», pour «*faire reculer le gouvernement*», souvent celui-là même pour qui il a voté, le tout, en proclamant que la démocratie est le meilleur des régimes (sic).

2e REMARQUE : Si le *pouvoir* corrompt, on comprend aussi la marche des États modernes vers un *pouvoir* de moins en moins humain, de plus en plus «rationnel», désincarné, bureaucratique. En reprenant la typologie weberienne sur l'«autorité», l'évolution logique des régimes est la suivante :

- **Une première révolution** remplace l'*autorité traditionnelle* par une «*autorité charismatique* (ou *pouvoir* autocratique).
- **Une révolution ultérieure** remplace l'«*autorité charismatique* par l'«*autorité administrative* (ou *pouvoir* bureaucratique).

C'est dans ce contexte qu'il faut situer les récentes révolutions qui secouent le monde arabe, et si l'on prend comme exemple le cas de la Libye :

- En 1969, une première révolution saluée par les États démocratiques voit le roi Idris Ier renversé par le coup d'État militaire du chef charismatique Mouammar KADHAFI. L'autocrate porte alors le titre de « *chef et guide de la Révolution de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste* ». La Libye devient une *Jamahiriya*, soit littéralement un «*État des masses*».
- En 2011, une seconde révolution éclate pour renverser le «libérateur» devenu le bourreau de son peuple ; révolution, elle aussi saluée et soutenue par les États démocratiques pour aider à l'instauration d'une «vraie démocratie pluraliste».

Ainsi l'État moderne s'accompagne-t-il d'une bureaucratisation croissante, ce qui n'implique pas cependant une plus grande participation des dominés au *pouvoir* administratif. Si les dominés acceptent la domination toute puissante de ce *pouvoir* anonyme, c'est au bénéfice de deux sentiments :

- celui d'une *libération* à l'égard des *autorités* traditionnelles (celle du roi, du père

83 SAINT-SIMON, *L'industrie*, cité par Dominique BAGGE, in *Les idées politiques en France sous la Restauration*, Arno presse inc., 1979, p.381.

84 *Ibid.*, p.382.

de famille, du prêtre, et de toutes les *autorités* que l'on trouve dans les *corps intermédiaires* : communes, corporations, provinces historiques)
– celui de peser sur les décisions du *pouvoir* politique par le biais de ce qu'on appelle l'*opinion*.

Sur le sentiment de «libération» à l'encontre de toute autorité

Hannah ARENDT démystifie ainsi ce «*progrès de la liberté*» revendiqué par nos sociétés modernes :

D'une manière générale, ce fut le propre des théories libérales de partir de l'hypothèse que « *la constance du progrès... dans la direction d'une liberté organisée et assurée est le fait caractéristique de l'histoire moderne* ⁸⁵ » et de considérer toute déviation de ce parcours comme un processus réactionnaire conduisant dans la direction opposée. Cela leur fait négliger les différences de principe entre :

- **la restriction de la liberté** dans les **régimes autoritaires**,
- **l'abolition de la liberté** politique dans les **tyrannies** et les **dictatures**, et
- **l'élimination totale de la spontanéité** elle-même, c'est-à-dire de la manifestation la plus générale et la plus élémentaire de la liberté humaine, élimination à laquelle visent seulement les **régimes totalitaires**, au moyen de leurs diverses méthodes de conditionnement.

L'écrivain libéral, qu'intéresse l'histoire et le progrès de la liberté plutôt que les formes de gouvernement, ne voit là que des différences de degré, et méconnaît qu'**un gouvernement autoritaire voué à restreindre la liberté reste lié à la liberté qu'il limite dans la mesure où il perdrait sa substance même s'il l'abolissait complètement, c'est-à-dire se transformerait en tyrannie.**

La même chose vaut pour la distinction entre *pouvoir légitime* et *illégitime*, qui est le pivot de tout *gouvernement autoritaire*.

L'écrivain libéral tend à n'y porter que peu d'attention car sa conviction est que tout *pouvoir* corrompt et que la constance du progrès exige une disparition constante du *pouvoir*, quelle que soit l'origine de celui-ci. ⁸⁶

Et elle ajoute le démenti cinglant :

L'autorité implique une obéissance dans laquelle les hommes gardent leur liberté. ⁸⁷

Sur le sentiment d'exercer un «contre-pouvoir par l'opinion»

La pseudo-libération de la société moderne à l'égard de toute *autorité* traditionnelle a consacré l'apparition de trois nouveaux concepts :

- **l'individu** : homme moderne affranchi de son environnement familial, social, historique.
- **Le citoyen** : désormais seul élément constitutif de la cité alors que traditionnellement ce rôle était dévolu au *corps intermédiaires*. Le citoyen est seul face à un État tout-puissant.
- **La masse** : société constituée d'*individus*.

85 Cette formulation est celle de Lord ACTON dans sa «*Leçon inaugurale sur l'«Étude de l'Histoire*», réimprimée in *Essays on Freedom and Power*, New York, 1955, p.35.

86 Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, Folio Essais, p. 128.

87 Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, op. cit., p. 140.

Or le sociologue français Gustave LE BON (1841-1931) remarque l'extrême lâcheté des masses :

toujours prête à se soulever contre une autorité faible, la foule se courbe avec servilité devant une autorité forte.⁸⁸

Dans les sociétés traditionnelles l'autorité politique est tempérée par d'autres légitimités, celles des *corps intermédiaires* en vertu du *principe de subsidiarité*. **Au contraire, le pouvoir de l'État démocratique ne cesse de croître en favorisant les conditions de formation de masses uniformes composées d'individus isolés, donc incapables de réaction et de courage.** C'est tout le sens *Discours de Harvard* d'Alexandre SOLJENITSYNE (1918-2008) sur le déclin du courage en Occident :

Le déclin du courage est peut-être le trait le plus saillant de l'Ouest aujourd'hui pour un observateur extérieur. [...] Les fonctionnaires politiques et intellectuels manifestent ce déclin, cette faiblesse, cette irrésolution dans leurs actes, leurs discours et plus encore, dans les considérations théoriques qu'ils fournissent complaisamment pour prouver que cette manière d'agir, qui fonde la politique d'un État sur la lâcheté et la servilité, est pragmatique, rationnelle et justifiée, à quelque hauteur intellectuelle et même morale qu'on se place.⁸⁹

Dans son étude intitulée *L'opinion publique n'existe pas*, le sociologue français et disciple de WEBER, Pierre BOURDIEU (1930-2002) présente l'opinion, non comme un *contre-pouvoir*, mais comme le moyen, l'argument suprême de *pouvoir* :

On sait que tout exercice de la force s'accompagne d'un discours visant à légitimer la force de celui qui l'exerce ; on peut même dire que le propre de tout rapport de force, c'est de n'avoir toute sa force que dans la mesure où il se dissimule comme tel. Bref, pour parler simplement, l'homme politique est celui qui dit : « Dieu est avec nous ». L'équivalent de « Dieu est avec nous », c'est aujourd'hui « l'opinion publique est avec nous ». Tel est l'effet fondamental de l'enquête d'opinion : constituer l'idée qu'il existe une opinion publique unanime, donc légitimer une politique et renforcer les rapports de force qui la fondent ou la rendent possible.⁹⁰

«Saint Graal» de notre temps, l'opinion apparaît en effet totalement factice et tout le travail d'Augustin COCHIN montre qu'elle a immédiatement subi le contrôle de ce «bras armé» de la modernité que l'on nomme les «sociétés de pensée».

L'objet de la Société [de pensée] n'est pas limité ni d'ordre pratique, elle ne vise que l'opinion. Il s'agit : d'« éclairer les citoyens », de faire avancer le « progrès des lumières », d'éveiller l'esprit public, d'« intéresser les gens au bien public », c'est-à-dire à la politique.⁹¹

Apparues au XVIII^e siècle, ces sociétés artificielles – encore appelées *groupes réducteurs*⁹² – ont progressivement remplacé les *corps intermédiaires*. Elles se caractérisent par leur mode de fonctionnement (calqué sur celui des *loges maçonniques*) qui leur sert aussi de doctrine :

– **liberté** : aucune référence extérieure au groupe lui-même, aucune norme transcendante, et en particulier aucune morale universelle, ne sont reconnues.

88 Gustave LE BON, *Psychologie des foules*, Paris, Puf, coll. «Quadrige », 2002, p.28. Cité par Javier BARRAYCOA, op. cit, p.54.

89 Alexandre SOLJENITSYNE, *Le déclin du courage*, (1978), <http://www.viveleroy.fr/article65>.

90 Pierre BOURDIEU, « *L'opinion publique n'existe pas* », exposé fait à Noroît (Arras) en janvier 1972 et paru dans *Les temps modernes*, 318, janvier 1973, p. 1292-1309. Repris in, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984, p. 222-235.

91 Augustin COCHIN, *Canevas d'une conférence 1907*, Appendice I, in *La Révolution et la libre-pensée*, Ed. Plon, Paris 1924, p.255 et suiv.

92 Voir l'article *Groupes réducteurs et noyaux dirigeants* sur le site [viveleroy.fr](http://www.viveleroy.fr).

- **égalité** apparente des membres : aucune *autorité* n'est tolérée.
- **fraternité** sans père, donc *fraternité* artificielle des membres uniquement liés par la nécessité factice d'élaborer l'*opinion* du groupe.

Or ce mode de fonctionnement, débordant son cadre initial, a maintenant pénétré profondément le moindre espace social (assemblées démocratiques, partis, syndicats, synodes d'évêques, conciles, conseils diocésains, comités de quartier, conseils d'administration...) et les États démocratiques eux-mêmes sont devenus de gigantesques *sociétés de pensées*.

La toute-puissance de cette *opinion publique* artificielle élaborée dans les *sociétés de pensée* explique la lâcheté générale de l'Occident constatée par SOLJENITSYNE. En effet, nous avons vu que l'*individu* est un orphelin social et pour conjurer cet insupportable sentiment de vulnérabilité, il ne lui reste qu'à manifester sa soumission à la toute-puissance de l'*opinion* en professant le mieux possible ce qu'il croit que les autres veulent entendre. Plus encore, pour s'acheter à bon compte un brevet de *citoyen*, sa lâcheté peut l'amener jusqu'à la délation d'un réfractaire et à sa stigmatisation bruyante. De même pour l'ambitieux qui désire parvenir au *pouvoir*, il s'agit de tenir le discours qui convient :

- **Un discours stéréotypé** qui contient des mots clés propres à développer une pensée réflexe. Un bon propos doit actuellement contenir les mots comme *écologie*, *développement durable*, *démarche citoyenne*, *préserver la Planète*, *lutter contre les inégalités* ...
- **Un discours dogmatique** : les «grands principes», *liberté*, *égalité*, *fraternité/solidarité*, doivent toujours y figurer, au moins implicitement.

La pensée unique des *sociétés de pensée* trouve une formidable caisse de résonance avec les *médias* qui se veulent justement le reflet de l'*opinion*. Et voilà sans aucun doute une origine de la véritable addiction dont ces derniers font l'objet : ne permettent-ils pas, à tout moment, de rester en phase avec l'*opinion* ? **On observe ici un processus sociologique de formatage de sa propre pensée qui vise à la séduction d'autrui par un discours convenu avec l'air sincère. Cette auto-alienation, ainsi que la terreur sourde d'être dénoncé comme réfractaire (ou intolérant), rappellent singulièrement « l'élimination de la spontanéité elle-même » dont Hannah ARENDT nous a dit qu'elle définit le régime totalitaire.**

L'amer constat d'un pouvoir bureaucratique libre de croître sans limites

Le *pouvoir* bureaucratique des États modernes peut désormais grandir sans limites :

- **sans limites sur le plan législatif** : il ne reconnaît aucune transcendance, aucune norme extérieure à sa volonté propre, aucune nature humaine à laquelle il faudrait se soumettre.
- **sans limites dans son exercice** avec la disparition des *corps intermédiaires* entre les citoyens et l'État et le contrôle de l'*opinion* par les *sociétés de pensée*.

La seule limite qu'il soit susceptible de rencontrer est celle de sa propre organisation. En effet, comme toutes les machines, la machine administrative est limitée par son mécanisme. Or, justement cette limite mécanique constitue, selon Hannah ARENDT, une autre caractéristique des *totalitarismes* :

Le pouvoir tel que le conçoit le *totalitarisme* repose exclusivement sur la force tirée de l'organisation.⁹³

Et pour la philosophe, loin de résulter d'un abus d'*autorité*, les régimes totalitaires – ces régimes modernes, inédits dans l'histoire de l'humanité – proviennent au contraire du déclin des *autorités* traditionnelles :

Cette crise [de l'autorité], manifeste dès le début du siècle, est d'origine et de nature politiques. **La montée de mouvements politiques résolus à remplacer le système des partis, et le développement d'une forme totalitaire nouvelle de gouvernement, ont eu pour arrière-fond un effondrement plus ou moins général, plus ou moins dramatique, de toutes les autorités traditionnelles.**

Nul part cet effondrement n'a été le résultat direct des régimes ou des mouvements eux-mêmes. Tout s'est passé plutôt comme si le *totalitarisme*, sous la forme des mouvements aussi bien que des régimes, était le mieux fait pour tirer parti d'une atmosphère sociale et politique générale dans laquelle le système des partis avait perdu son prestige, et dans laquelle l'*autorité* du gouvernement n'était plus reconnue.⁹⁴

III.3. L'autonomie ou l'abandon de la transcendance

Nous avons vu que dans sa prétention à la *rationalité*, la *modernité* ne reconnaît que la *domination légale*, autrement dit une domination fondée sur des normes produites par la seule volonté humaine, affranchie de toute *transcendance*. Hannah ARENDT caractérise ainsi la *modernité* :

L'âge moderne avec l'aliénation croissante du monde qu'il a produit, a conduit à une solution où l'homme où qu'il aille ne rencontre plus que lui-même.⁹⁵

Une société qui affirme l'autonomie de l'homme à l'encontre de toute force supérieure à lui, de toute loi n'émanant pas expressément d'une volonté humaine, est appelée société autonome. Et en effet, l'État moderne professe l'athéisme. Jules FERRY (1832-1893), ministre franc-maçon de l'éducation sous la III^e République ne clame-t-il pas :

Mon but, c'est d'organiser l'humanité sans Dieu et sans roi.⁹⁶

Or le philosophe anarchiste russe BAKOUNINE (1814-1876) doit reconnaître que :

Il n'est pas, il ne peut exister d'État sans religion.⁹⁷

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les anarchistes militent pour la disparition de l'État. Pour résoudre ce paradoxe, il reste donc à l'État lui-même de revêtir le caractère religieux nécessaire à son exercice, d'apporter le Salut, le bonheur aux hommes selon un processus de *sécularisation*. L'historien anglais Arnold TOYNBEE (1889-1975) commente alors :

Étant donné que l'homme ne peut vivre sans religion, quelle qu'en soit la forme, le recul du christianisme en Occident a été suivi par la montée de religions de

93 Hannah ARENDT, *Les origines du totalitarisme*. Eichmann à Jérusalem, Paris, Gallimard, coll. «Quarto», 2002. Cité par Javier BARRAYCOA, *op. cit.*, p.54.

94 Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, *op. cit.*, p. 121-122.

95 Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, *op. cit.*, p.119.

96 Jules FERRY cité par Jean JAURÈS, *Préface aux Discours parlementaires, Le socialisme et le radicalisme en 1885*, Présentation de Madeleine REBÉRIOUX, «Ressources», réédition Slatkine, 1980, p. 28-29.

97 Michel BAKOUNINE, *De la guerre à la Commune. Dieu et l'État*, Paris, Éditions Anthropos, 1972, p.365.

remplacement sous la forme des idéologies post-chrétiennes – le nationalisme, l'individualisme et le communisme.⁹⁸

Dans le monde où les religions supérieures avaient perdu leur pouvoir, beaucoup trouvaient des substituts aux religions supérieures perdues dans les idéologies ; et dans plusieurs pays, les convertis à ces nouveaux credos mondains avaient été suffisamment puissants pour dominer le gouvernement et utiliser tout le pouvoir de l'État pour imposer à leurs compatriotes leur doctrine et leur pratique.⁹⁹

De fait, tous les États modernes sont inféodés à ces trois *religions séculières* que constituent les *idéologies* (*libéralisme, socialisme, nationalisme*). L'historien François FURET (1927-1997) confirme ce caractère religieux de l'*idéologie* :

L'*idéologie* est un système d'explication du monde à travers lequel l'action politique des hommes a un caractère providentiel, à l'exclusion de toute divinité.¹⁰⁰

Hannah ARENDT insiste par ailleurs sur l'autonomie de l'*idéologie* par rapport au réel :

Les *idéologies* sont connues pour leur *caractère scientifique* : elles allient approche scientifique et résultats d'ordre philosophique, et ont la prétention de constituer une *philosophie scientifique*.¹⁰¹

Une *idéologie* est littéralement ce que son nom indique : elle est la *logique d'une idée* [...] dans son pouvoir de tout expliquer, la pensée idéologique s'affranchit de toute expérience.¹⁰²

III.4. Exemples d'États modernes

La 1^{re} République Française, ou Convention

La 1^{re} République illustre parfaitement les conséquences de l'*autonomie* de l'homme et du *pouvoir* amoral de l'*idéologie*. **La Convention est officiellement athée et substitue à la religion le culte de la «déesse Raison»**. Dans son ouvrage *Du système de dépopulation ou la vie et les crimes de Carrier*, Gracchus BABEUF (1760-1797) – un des pères du communisme – nous explique comment ROBESPIERRE et ses amis usent de cette même raison pour réaliser le bonheur de l'humanité. Selon les hommes de la *Convention*, la France de la fin du XVIII^e siècle était trop peuplée pour envisager un partage égal des richesses et réaliser ainsi l'*idéologie* du *Contrat social* de ROUSSEAU. Comme il leur était difficile d'augmenter les richesses à proportion, la «*logique de l'idée*» les a donc «scientifiquement» conduit à dépeupler notre pays grâce à un système de guerres et de massacres.

[...] les régulateurs d'un Peuple n'ont rien fait de stable et de solide pour sa régénération, s'ils n'ont réalisé la grande conclusion de J.Jacques, que pour que le gouvernement soit perfectionné, «il faut que tous les citoyens aient assez et qu'aucun d'eux n'ait trop.» [...] un dépeuplement était indispensable, parce que,

98 Arnold TOYNBEE cité par Jean-Pierre SIRONNEAU, *Sécularisation et religions politiques*, 1982, Paris, Mouton Publisher, p.206.

99 Arnold TOYNBEE, *A study of History*, Londres, Oxford University Press, 1954, vol.VII, p.533.

100 François FURET, *Le passé d'une illusion*, Ed. Livres de poche, 1995, p.17.

101 Hannah ARENDT, *Les origines du totalitarisme*. Paris, Gallimard, 2002, p.824. Cité par Javier BARRAYCOA, *op. cit.*, p.23.

102 Hannah ARENDT, *Le système totalitaire*, *op. cit.* p.295-298.

calcul fait, la population française était en mesure excédentaire des ressources du sol, et des besoins de l'industrie utile. [...] Avec le système de dépopulation et de nouvelle disposition répartitive des richesses entre ceux qui doivent rester, on explique tout,

- guerre de la Vendée,
- guerre extérieure,
- proscriptions, guillotinades,
- foudroyades,
- noyades,
- confiscations,
- maximum,
- réquisitions,
- préhensions,
- largesses à certaine portion d'individus, etc.¹⁰³

L'Allemagne nationale-socialiste

Dans les *Libres propos sur la Guerre et la Paix*, le très charismatique HITLER – le chef moderne [le führer], cet archétype de l'autocrate – prétend remplacer la religion par son *idéologie* :

Quand le national-socialisme aura régné durant assez longtemps, il sera possible de concevoir une forme de vie différente de la nôtre. À la longue, le national-socialisme et la religion ne pourront plus coexister.¹⁰⁴

On y retrouve aussi l'aspiration à la «*philosophie scientifique*» et le culte de la *raison* humaine consubstantielle aux *idéologies* et à la *modernité* en général.

Son unique ambition [au national-socialisme] doit être de construire scientifiquement une doctrine qui soit rien de plus qu'un hommage à la *raison*.¹⁰⁵

Par ailleurs, il déclare :

Je n'ai pourtant pas hésité à sacrifier ma patrie à l'idée du Reich.¹⁰⁶

Traduisons : HITLER n'hésite pas à sacrifier la réalité de sa patrie charnelle, à l'*idée* artificielle (*idéologie*) du Reich. Mais au fait : qu'est-ce que le Reich ?

Le Reich doit être une *république*, ayant à sa tête un chef élu et doté d'une autorité absolue.¹⁰⁷

Y-aurait-il une affinité entre *modernité* et République ?

Il y a dans les deux exemples ci-dessus beaucoup de similitudes, d'où cette question légitime : par delà les modalités d'application, y aurait-il donc un rapport, une affinité entre la *modernité* et la *république* ? Le philosophe français Marcel GAUCHET (né en 1946) nous apporte une réponse quand il définit ainsi la *république* :

La république c'est le régime de la liberté humaine contre l'hétéronomie religieuse. Telle est sa définition véritablement philosophique.¹⁰⁸

103 Gracchus BABEUF, *Du système de dépopulation ou la vie et les crimes de Carrier*, imprimerie de Franklin, Paris, rue de Cléry, Chapitre IV, p. 24-58.

104 Adolf HITLER, *Libres propos sur la guerre et la paix* (t.1), Flammarion, 1952, p 7.

105 *Ibid.*, p 39.

106 *Ibid.*, p.282.

107 Adolf HITLER, *Libres propos sur la guerre et la paix* (t.2), Flammarion, 1954, p.30.

108 Marcel GAUCHET, art. *La république aujourd'hui*, in *La revue de l'inspection générale*, n°1, Janvier

Ainsi, en abrogeant l'*autorité* et sa transcendance d'un Dieu créateur, la *république* se revendique-t-elle comme le régime de l'*autonomie* de l'homme à l'égard de la volonté divine : non seulement de la volonté révélée (la *loi divine*), mais même de la *loi naturelle*. Remarquons tout de même que le matérialisme ambiant répugne à beaucoup de modernes. Aussi ces derniers cherchent-ils un substitut de la *transcendance divine* dans un «*humanisme-transcendantal*» par l'immanentisation du divin – une transcendance horizontale en quelque sorte. À l'instar du philosophe et ancien ministre français Luc FERRY (né en 1951) dans son ouvrage *L'homme-Dieu*, ils déclarent :

Pour le pire comme pour le meilleur, notre univers laïc tend donc à récuser toute référence à ce qui est extérieur aux hommes au nom d'une exigence d'*autonomie*.¹⁰⁹

[...] Si le *sacré* ne s'enracine plus dans une tradition dont la légitimité serait liée à une Révélation antérieure à la conscience, il faut désormais le situer au cœur de l'humain lui-même. Et c'est en quoi l'humanisme transcendantal est un humanisme de l'homme-Dieu : si les hommes n'étaient pas en quelque façon des dieux, ils ne seraient pas non plus des hommes. Il faut supposer en eux quelque chose de sacré ou bien accepter de les réduire à l'animalité.¹¹⁰

[...] *Transcendances*, donc, dans l'immanence à soi, mais néanmoins *transcendances* radicales au regard du matérialisme.¹¹¹

Ainsi se posent les bases de la religion de l'*homme-Dieu*, compatible avec le régime républicain, car fondée elle-même sur l'*autonomie*.

IV. Conclusion et perspectives

IV.1. L'autorité est un pouvoir moral

Les considérations précédentes ont permis de préciser le concept d'*autorité* :

– **L'autorité est un pouvoir moral : le pouvoir de conduire les êtres à réaliser leur fin, leur nature.** L'exercice de l'*autorité* requiert donc la *rationalité* dans la légifération car l'intelligence est sollicitée, non seulement pour lire le réel, mais encore pour adapter les moyens à la *fin* à atteindre.

– **Cette fin est indépendante de la volonté de l'autorité, elle lui est extérieure et l'autorité lui est soumise.** Dans ce sens on donc peut dire que l'*autorité* limite le *pouvoir* et que le *pouvoir* sans l'*autorité* est arbitraire pur, irrationnel et porte le nom de *tyrannie*.

Or le pouvoir fondé sur la volonté de l'homme libéré de la transcendance divine est précisément ce que revendiquent la MODERNITÉ et son expression politique : la RÉPUBLIQUE. On comprend mieux maintenant la gêne des penseurs contemporains quand il s'agit d'explicitier la prétendue «*rationalité du pouvoir des États modernes*». En effet, on a vu ce qu'il faut comprendre par cette expression :

2004.

109 LUC FERRY, *L'homme-Dieu*, Grasset éditions, Paris, 1996, p. 210.

110 *Ibid.*, p. 241.

111 *Ibid.*, p. 237.

- un *pouvoir* issu de la seule volonté humaine libre de soumettre à sa guise après avoir triomphé des oppositions et
- un *pouvoir* légitimé par une *opinion de la majorité* dont chacun sait pertinemment qu'elle est artificielle.

Le XX^e siècle a montré que, loin d'apporter le paradis sur Terre, les *pouvoirs* modernes – tous matérialistes, *autonomes* et ivres d'*idéologie* – ont mené à l'enfer et au désespoir ¹¹² :

- tyrannies épouvantables et génocides sans nombre perpétrés par **les républiques socialistes, nazies ou autre république gouvernée par un autocrate (souvent un président à vie)**. À une majorité écrasante, elles se revendiquent toutes filles de la Révolution française.
- tyrannie de l'*opinion*, du «politiquement correct» avec les conséquences funestes que l'on sait dans **les républiques libérales et capitalistes** : lâcheté, individualisme, dépravations des mœurs, solitude, désespérance, mal-être, suicides
- surtout suicides des jeunes dans des proportions inédites.

IV.2. Les piliers de la civilisation occidentale chrétienne

Toujours perspicace, Hannah ARENDT attribue – de façon trop naturelle sans doute – l'essor remarquable de la civilisation occidentale chrétienne à trois facteurs conjugués hérités de l'Empire romain : **la religion, la tradition, l'autorité**.

[...] partout où l'un des éléments de la trinité romaine, *religion, autorité ou tradition*, a été mis en doute ou éliminé, les deux qui restaient ont perdu leur solidité.

– Ainsi, ce fut l'**erreur de LUTHER** de penser que son défi lancé à l'*autorité temporelle* de l'Église et son appel à un jugement individuel sans guide laisseraient intactes la *religion* et la *tradition*.

– Ce fut aussi l'**erreur de HOBBS et des théoriciens politiques du XVII^e siècle** d'espérer que l'*autorité* et la *religion* pourraient être sauvées sans la *tradition*.

– Ce fut aussi finalement l'**erreur des humanistes** de penser qu'il serait possible de demeurer à l'intérieur d'une *tradition* intacte de la civilisation occidentale sans *religion* et sans *autorité*.¹¹³

Or que constatons-nous ? En à peine un siècle, l'Église, par ses plus hautes instances, s'est volontairement et successivement séparée de l'autorité politique des rois et de la tradition.

1) La séparation la plus récente et la plus connue : la séparation de la

¹¹² Le Pape Benoît XVI, reconnaît l'origine idéologique de ces agressions dans son homélie du 15 avril 2010 : « On parle souvent aujourd'hui de la libération de l'homme, de sa pleine autonomie et par conséquent de sa libération de Dieu... Cette autonomie est un mensonge ontologique, car l'homme n'existe pas par lui-même, ni pour lui-même. C'est aussi un mensonge socio-politique car la collaboration et le partage des libertés est nécessaire. Et si Dieu n'existe pas, s'il demeure inaccessible à l'homme, l'ultime instance est le consensus majoritaire, qui a le dernier mot et auquel tous doivent obéir. Le siècle dernier a montré que le consensus peut être celui du mal. Sa soi-disant autonomie ne libère pas l'homme. Les dictatures nazie et marxiste n'admettaient rien au-dessus du pouvoir idéologique ... Aujourd'hui, si, grâce à Dieu, nous ne vivons plus en dictature, nous subissons des formes subtiles de dictature, un conformisme selon lequel il faut penser comme les autres, agir comme tout le monde. Il y a aussi des agressions plus ou moins subtiles contre l'Église, qui montrent combien ce conformisme représente une véritable dictature. » (Benoît XVI, Homélie du 15 avril 2010, Obéir à Dieu et faire pénitence, in Vatican Information Service, 16 avril 2010.)

¹¹³ Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, op. cit., p. 168.

tradition :

1965, le Concile Vatican II proclame une manière de *ralliement de l'Église au monde* et pourchasse impitoyablement toute trace de tradition (en prétextant, comme une hérésie, un retour aux sources). À la suite de cette révolution, on assiste à la généralisation du modèle de la *société de pensée* dans l'Église. Par exemple, les évêques perdent leur *autorité* au profit de commissions démocratiques par le haut (*collégialité* de la *Conférence épiscopale*), et par le bas (*Conseils diocésains*.) Les résultats sont immédiats : apostasies massives des catholiques – que ceux-ci soient laïcs ou clercs. Ce sont des faits : le nombre des baptêmes diminue, les vocations se comptent sur les doigts, les catholiques sont devenus ultraminoritaires, la Foi disparaît partout.

2) Une séparation plus ancienne : la séparation de l'autorité :

1892, le Pape Léon XIII désire faire cesser les persécutions religieuses de la République athée. **Outrepassant les limites imparties à son autorité spirituelle**, dans son Encyclique *Au milieu des sollicitudes*, il exhorte les Catholiques au *ralliement à la République*. Tragiquement, ce pape pourtant antilibéral, ne comprend pas que le régime républicain est par nature opposé à l'*autorité* politique et consacre la disparition de cette dernière. Le résultat de ce *libéralisme pratique* ne se fait pas attendre : les persécutions reprennent plus violentes encore, et c'est un fait, en ce début de XXI^e siècle, il n'existe quasiment plus d'États catholiques. En effet, si le *pouvoir* des républiques vient du consensus majoritaire, pourquoi s'embarrasser de la transcendance d'un Dieu créateur ? L'apostasie des nations était inéluctable.

La modernité progresse toujours par bonds et interdit tout retour à l'état antérieur car la frange libérale érige comme un dogme la dernière position en sa faveur. Chacun a pu observer après le Concile Vatican II, l'acharnement avec lequel les réfractaires traditionalistes, fidèles à l'Église de toujours, ont été persécutés.

De même, depuis le Ralliement, il est quasi impossible de parler *politique* autrement que dans le cadre de la *république* et le catéchisme a fait du *vote* un devoir. Faisant une croix sur deux millénaires de civilisation chrétienne, une foule de clercs et laïcs vous assènent doctement que l'Église n'est inféodée à aucun régime politique et réduisent le tout de la *politique* chrétienne à la *Doctrine sociale de l'Église*.

Remarquons que l'acte fondateur de la *Doctrine sociale de l'Église*, l'Encyclique *Rerum Novarum* « *Des Choses Nouvelles* » (1891) de Léon XIII, constitue en soi une petite révolution, car ayant renoncé au soutien de l'*autorité politique*, désormais l'Église se met directement à « *faire du social* ». Or, **ce travail incombe précisément à l'autorité politique** qui doit tout mettre en œuvre pour préserver la justice. L'Encyclique *Rerum Novarum* s'inspire d'ailleurs largement des propositions des légitimistes du XIX^e siècle en réponse à la profonde misère du monde ouvrier que la révolution bourgeoise avait suscitée (on pense à l'engagement d'un Albert DE MUN, d'un René DE LA TOUR DU PIN, d'un comte DE CHAMBORD ...), **la Doctrine sociale de l'Église ne peut donc rester qu'un vœu pieux si aucune institution politique n'existe pour l'appliquer et la maintenir.** Mais là réside justement la question politique qu'il est défendu d'aborder.

IV.3. Retour au principe de réalité

Quelles que soient les intentions de leurs promoteurs, les politiques du *ralliement à la République* en 1892, puis du *ralliement au Monde* en 1965, se sont montrées expérimentalement suicidaires : elles n'ont apporté qu'apostasies, malheurs des peuples et affaiblissement de la civilisation occidentale. Les inductions de Hannah ARENDT sur ce dernier point sont donc totalement vérifiées. **Or, le Christ lui-même nous a donné un critère infailible pour évaluer un acte ou une politique : « Vous jugerez l'arbre à ses fruits ».** Dès lors, combien apparaît-il vain de chercher un « bonne » république catholique, cela n'a jamais existé : les rares tentatives – la république de Garcia MORÉNO, la «*Révolution nationale*» de SALAZAR ¹¹⁴ (dont le seul intitulé montre toute l'incohérence) – n'ont jamais permis la pérennité du *bien commun*. Même l'antique démocratie athénienne, bien que *hétéronome*, se dressait contre l'*autorité* avec sa devise égalitaire :

- *Isonomia* : égalité devant la loi.
- *Isegoria* : égalité de la parole, même poids de voix.
- *Isokrateia* : égalité des pouvoirs.

Continuer à prétendre le contraire, continuer à dire que c'est théoriquement possible parce qu'un pape (Léon XIII) l'a affirmé hors de son domaine de compétences, n'est-ce pas «*bâtir dans les nuées*» tant la réalité hurle le contraire ? Un autre grand pape du XX^e siècle s'est quant-à lui, opposé à la *modernité* en religion et en politique. Il a réaffirmé, sans être entendu, les fondements de la Cité : *religion, tradition* et *autorité*. Saint Pie X, dans son Encyclique contre le parti démocrate chrétien *Le Sillon*, ne déclare-t-il pas :

[...] non, la civilisation n'est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est **la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins** contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété : « *omnia instaurare in Christo* ».

Eh quoi ! on inspire à votre jeunesse catholique la défiance envers l'Église, leur mère ; **on leur apprend [...] que les grands évêques et les grands monarques, qui ont créé et si glorieusement gouverné la France, n'ont pas su donner à leur peuple ni la vraie justice, ni le vrai bonheur, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du Sillon !** ¹¹⁵

Dans la pensée traditionnelle, le Créateur manifeste Sa volonté par deux moyens : la *loi naturelle* et la *loi divine* (ou loi révélée). La cité politique relève principalement du premier et l'Église surtout du second. Si, pour respecter cette distinction, l'Église en tant qu'institution, ne saurait privilégier l'un ou l'autre régime que peut revêtir la société politique, en revanche il est de la compétence des laïcs, à la lumière du droit naturel et du principe de réalité, de tirer des leçons de l'expérience.

IV.4. Perspectives

Comment rétablir la civilisation dans un climat si hostile ? L'étude précédente a montré que, l'effort doit porter conjointement sur la *religion*, la *tradition* et l'*autorité*. Quand on a des ennemis à combattre, l'empereur Marc-Aurèle (121-180)

114 Oliveira SALAZAR, *Le Portugal et la crise européenne*, Flammarion, Paris, 1940 : « *Nous considérons par principe tous les conspirateurs comme ennemis de la Révolution nationale.* », p.17.

115 St Pie X, *Lettre sur le Sillon Notre charge apostolique*, du 25 août 1910, PIN. 430.

conseille :

Le meilleur moyen de se défendre contre eux, c'est de ne pas leur ressembler. ¹¹⁶

Si on ne peut utiliser les méthodes de manipulation de l'*opinion* des *sociétés de pensée* sous peine de passer soi-même à la *modernité*, si on ne peut cautionner le système des partis et de l'élection sans perdre son âme en essayant de séduire l'*opinion de la majorité*, alors il reste à maintenir et à développer l'*autorité* traditionnelle partout où elle a résisté (familles, entreprises, éducation, associations ...)

Cette action, pour austère et pour peu spectaculaire qu'elle paraisse, se révèle incontournable, car pour désirer l'*autorité*, l'homme à besoin d'en avoir ressenti la bienfaisance dès l'enfance. Dans l'effondrement général de nos sociétés, en un temps où l'égoïsme et la lâcheté sont devenus la règle, les figures autoritaires apparaîtront comme autant de sources de liberté et rallieront les intelligences et les cœurs. Nous disposons pour cela de moyens surnaturels et naturels :

- Implorer l'aide, la Grâce de la Source de toute *autorité*, « *omnia instaurare in Christo* ».
- Identifier le bien à atteindre : appliquer son intelligence à l'étude de ce bien et de ce qui le conditionne : la *loi divine*, la *loi naturelle* et en particulier les *lois de l'institution*¹¹⁷ pour ce qui concerne l'*autorité* politique.
- Appliquer sa volonté à se réformer soi-même pour mener une vie conforme à ce bien.
- Réformer ensuite son entourage partout où on le peut en donnant l'exemple d'une bonne *autorité*.

Nombre de ces points correspondent précisément au programme politique que CONFUCIUS énonçait il y a 2500 ans pour restaurer une Cité.

V. Le programme politique de CONFUCIUS

Le Ta-hio (ou la Grande étude)

Pour apporter la *paix* et la *bonne harmonie* à un pays, CONFUCIUS , puise dans la tradition de la Chine ancienne :

1. La *loi de la Grande Étude*, ou de la *philosophie pratique*, consiste à développer et remettre en lumière le principe lumineux de la *raison* que nous avons reçu du ciel, à renouveler les hommes, et à placer sa destination définitive dans la perfection, ou le *souverain bien*.
2. Il faut d'abord connaître le but auquel on doit tendre, ou sa destination définitive, et prendre ensuite une détermination ;
 - la détermination étant prise, on peut ensuite avoir l'esprit tranquille et calme ;
 - l'esprit étant tranquille et calme, on peut ensuite jouir de ce repos inaltérable que rien ne peut troubler ;

116 Pensées de MARC-AURÈLE, Chp VI, pensée VI, trad J.Barthélemy-St Hilaire, Librairie Germer-Baillière et Cie, Paris, 1876, p.166.

117 Voir l'article de Guy AUGÉ, *Brève note sur le droit royal historique français*.

– étant parvenu à jouir de ce repos inaltérable que rien ne peut troubler, on peut ensuite méditer et se former un jugement sur l'essence des choses ;

– ayant médité et s'étant formé un jugement sur l'essence des choses, on peut ensuite atteindre à l'état de perfectionnement désiré.

3. Les êtres de la nature ont une *cause* et des *effets* : les actions humaines ont un principe et des conséquences : connaître les *causes* et les *effets*, les *principes* et les *conséquences*, c'est approcher très-près de la *méthode rationnelle* avec laquelle on parvient à la perfection.

4. Les anciens princes qui désiraient développer et remettre en lumière, dans leurs États, le principe lumineux de la raison que nous recevons du ciel, s'attachaient auparavant à bien gouverner leurs royaumes

– ceux qui désiraient bien gouverner leurs royaumes, s'attachaient auparavant à mettre le bon ordre dans leurs familles ;

– ceux qui désiraient mettre le bon ordre dans leurs familles, s'attachaient auparavant à se corriger eux-mêmes ;

– ceux qui désiraient se corriger eux-mêmes, s'attachaient auparavant à donner de la droiture à leur âme ;

– ceux qui désiraient donner de la droiture à leur âme, s'attachaient auparavant à rendre leurs intentions pures et sincères ;

– ceux qui désiraient rendre leurs intentions pures et sincères, s'attachaient auparavant à perfectionner le plus possible leurs connaissances morales : perfectionner le plus possible ses connaissances morales consiste à pénétrer et approfondir les principes des actions.

5. Les principes des actions étant pénétrés et approfondis, les connaissances morales parviennent ensuite à leur dernier degré de perfection ;

– les connaissances morales étant parvenues à leur dernier degré de perfection, les intentions sont ensuite rendues pures et sincères ;

– les intentions étant rendues pures et sincères, l'âme se pénètre ensuite de probité et de droiture ;

– l'âme étant pénétrée de probité et de droiture, la personne est ensuite corrigée et améliorée ;

– la personne étant corrigée et améliorée, la famille est ensuite bien dirigée ;

– la famille étant bien dirigée, le royaume est ensuite bien gouverné ;

– le royaume étant bien gouverné, le monde ensuite jouit de la paix et de la bonne harmonie.

6. Depuis l'homme le plus élevé en dignité, jusqu'au plus humble et plus obscur, devoir égal pour tous : corriger et améliorer sa personne ; ou le perfectionnement de soi-même est la base fondamentale de tout progrès et de tout développement moral.

7. Il n'est pas dans la nature des choses que ce qui a sa base fondamentale en désordre et dans la confusion, puisse avoir ce qui en dérive nécessairement, dans un état convenable. Traiter légèrement ce qui est le principal ou le plus important, et gravement ce qui n'est que secondaire, est une méthode d'agir qu'il ne faut jamais suivre.¹¹⁸

118 *CONFUCIUS, Doctrine de Confucius ou les quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine*, Traduit du Chinois par M.G. PAUTHIER, Librairie Garnier Frères, 1921.

Le Testament politique de RICHELIEU (Extraits)

CONSIGNES POUR UNE SOCIÉTÉ HEUREUSE

Loin de l'image véhiculée par les romans, le *Testament politique* révèle un ministre soucieux du concours de chacun au bien commun selon un effort proportionnel à son rang. Ainsi il énonce au Roi ses devoirs et lui prodigue des conseils dans le gouvernement des ordres de son Royaume. Le Cardinal lui rappelle aussi que, devant le tribunal céleste, on est d'abord jugé à l'aune du zèle qu'on a manifesté à accomplir sa charge publique avec justice. Assurément, le *droit divin* constitue la clé de voûte de la société : « *Le règne de Dieu est le principe du gouvernement des États ; et en effet c'est une chose si absolument nécessaire, que sans ce fondement il n'y a point de Prince qui puisse bien régner, ni d'État qui puisse être heureux.* »



I. Introduction

Armand-Jean DU PLESSIS DE RICHELIEU, est né le 9 septembre 1585. Il est usuel de placer son action et sa doctrine sous le signe d'une promotion sans faille de ce qu'on appelle l'*absolutisme monarchique*. De fait, l'histoire de son ministériat de presque deux décennies illustre une indomptable volonté au service d'une grandeur royale qui ne semble souvent que le support précaire d'une puissance d'État, qui a sa « *raison* » que la raison commune ignore. Ne va-t-il pas, d'une formule terrible, jusqu'à poser dans sa *maxime d'État* 80 qu' « *en affaires d'État, il n'est pas comme des autres* : aux unes, il faut commencer par l'éclaircissement du droit ; aux autres par exécution et possession » ?

Pourtant, la pensée comme l'action de RICHELIEU est souvent caricaturée. On le taxe un peu vite de *machiavélisme* ou de *tacitisme* même s'il est vrai qu'il affranchit la morale des gouvernants des règles ordinaires de la morale. On admet à la légère la formule frappante de SIRI dans ses *Anecdotes du ministère du cardinal de Richelieu*, le décrivant comme « *le Tibère de notre siècle* ». (On oublie d'ailleurs que SIRI, ce disant, voulait louer la grandeur du cardinal.)

Le choix de textes qui suit, tiré du *Testament politique*¹¹⁹, contribuera à affiner un jugement commun non pas tout à fait faux mais trop peu nuancé en présentant les traits plus traditionnels, ou en tous cas moins « modernistes », d'une réflexion

119 Reprod. de l'éd. d'Amsterdam, 1689, Bibliothèque de philosophie politique et juridique, Centre de philosophie politique et juridique de Caen, 1985.

complexe¹²⁰. RICHELIEU, politique réaliste et trop amant de l'État, demeure malgré tout le Premier ministre d'un roi très chrétien qui fait toute sa place au Roi des Rois et un noble français qui ne comprend sa société qu'en *ordres* organiquement hiérarchisés¹²¹.

Stéphane RIALS.

II. *Rex christianissimus*

Dieu étant le *Principe* de toutes choses, le *souverain Maître* des Rois, et celui seul qui les fait régner heureusement, si la dévotion de V.M. [*Votre Majesté*, (NDLR)] n'était connue de tout le monde, je commencerais ce chapitre qui concerne sa personne, en lui représentant, que si elle ne suit les volontés de son Créateur, et ne se soumet à ses *lois*, elle ne doit point espérer de faire observer les siennes, et de voir ses sujets obéissants à ses ordres.

III. *Règne de dieu par le prince*

Le règne de Dieu est le principe du gouvernement des États ; et en effet c'est une chose si absolument nécessaire, que sans ce fondement il n'y a point de Prince qui puisse bien régner, ni d'État qui puisse être heureux.

[...] c'est une chose si connue de chacun par sa propre *raison*, qu'il ne tire pas son être de lui-même, mais qu'il a un Dieu pour Créateur, et par conséquent pour Directeur, qu'il n'y a personne qui ne sente que la nature a imprimé cette vérité dans son cœur avec des caractères qui ne peuvent s'effacer.

Tant de Princes se sont perdus, eux et leurs États, pour fonder leur conduite sur un jugement contraire à leur propre connaissance ; et tant d'autres **ont été comblés de bénédictions, pour avoir soumis leur autorité à celle dont elle dérivait, pour n'avoir cherché leur grandeur qu'en celle de leur Créateur ; et pour avoir un peu plus de soin de son règne que du leur propre**, que je ne m'étendrai pas davantage sur une vérité trop évidente pour avoir besoin de preuve.

IV. *La Couronne et la Tiare*

L'ordre que Dieu veut être observé en toutes choses, me donne lieu de représenter à V.M.

– qu'ainsi que les Princes sont obligés à reconnaître l'*autorité* de l'Église, à se

120 Il est vrai que le ton du *Testament* est plus modéré dans l'ensemble que celui des *Maximes d'État*.

121 Deux bonnes lectures sur les idées de RICHELIEU : la grande thèse d'Étienne THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Armand Colin, 1966 ; et l'article de Jean ORCIBAL, « Richelieu, homme d'Église, homme d'État », Revue d'histoire de l'Église de France. 1948.

soumettre à ses saints Décrets, et y rendre une entière obéissance en ce qui concerne la puissance spirituelle que Dieu lui a mise en main pour le salut des hommes, et

- qu’ainsi qu’il est de leur devoir de maintenir l’honneur des Papes comme successeurs de Saint Pierre, et Vicaires de Jésus-Christ,**
- aussi ne doivent-ils pas céder à leurs entreprises, s’ils viennent à étendre leur puissance au-delà de ses limites.**

Si les Rois sont obligés de respecter la *Tiare* des Souverains Pontifes, ils le sont aussi de conserver la puissance de leur *Couronne*. Cette vérité est reconnue de tous les théologiens ; mais il n’y a pas peu de difficulté de bien distinguer l’étendue et la subordination de ces deux *Puissances*. En telle matière il ne faut croire

- ni les gens du Palais, qui mesurent d’ordinaire celle du Roi par la forme de sa *Couronne*, qui étant ronde, n’a point de fin ;
- ni ceux qui par l’excès d’un zèle indiscret se rendent ouvertement partisans de Rome.

V. Vouloir le raisonnable

La lumière naturelle fait connaître à un chacun, que l’homme ayant été fait raisonnable, il ne doit rien faire que par *raison*, puisqu’autrement il ferait contre sa nature, et par conséquent contre celui même qui en est l’Auteur [...]

[...] il s’ensuit clairement, que si l’homme est souverainement raisonnable, il doit souverainement faire régner la *raison*, ce qui ne requiert pas seulement qu’il ne fasse rien sans elle, mais l’oblige de plus à faire, que tous ceux qui sont sous son *autorité* la révèlent et la suivent religieusement.

VI. De la guerre juste

Au jugement des mieux sensés, la guerre est quelquefois un mal inévitable ; et en d’autres rencontres il est absolument nécessaire, et tel qu’on en put tirer du bien [...]

Je soutiens, et c’est chose véritable, qu’il n’y en peut avoir d’heureuse, qui ne soit juste ; parce que si elle ne l’était pas, quand l’événement en serait bon selon le monde, il en faudrait rendre compte au Tribunal de Dieu.

VII. Le Prince en son conseil

Ce n’est pas une petite question entre les Politiques, de savoir si un Prince qui se gouverne en son État par sa tête, est plus à désirer que celui qui ne se fiant pas tant à ses lumières, défère beaucoup à son *Conseil*, et ne fait rien sans son avis.

On ferait des volumes entiers des raisons qui se peuvent mettre en avant de part et

d'autre : mais réservant cette question au fait particulier qui m'oblige à le rapporter en ce lieu, après avoir préféré le Prince qui agit plus par son *Conseil* que par le sien propre, à celui qui préfère sa tête à toutes celles des conseillers, je ne puis que je ne dise, qu'ainsi que

- le plus mauvais gouvernement est celui qui n'a autre ressort que la tête d'un Prince, qui étant incapable, est si présomptueux, qu'il ne fait état d'aucun *Conseil* :
- le meilleur de tous est celui dont le principal mouvement est en l'esprit du Souverain, qui bien que capable d'agir par soi-même, a tant de modestie et de jugement, qu'il ne fait rien sans bon avis, fondé sur ce principe, qu'un œil ne voit pas si clair que plusieurs [...]

Un Prince capable est un grand trésor en un État. Un *Conseil* habile et tel qu'il doit être n'en est pas un moindre ; mais le concert de tous les deux ensemble est inestimable, puisque c'est de là que dépend la félicité des États.

VIII. Le conseiller du Prince

La capacité des *Conseillers* ne requiert pas une suffisance pédantesque ; il n'y a rien de plus dangereux pour l'État, que ceux qui veulent gouverner les Royaumes par les maximes qu'ils tirent de leurs livres : ils les ruinent souvent tout à fait, par ce moyen, parce que le passé ne se rapporte pas au présent, et que la constitution des temps, des lieux et des personnes est différente. Elle requiert seulement

- bonté et fermeté d'esprit,
- solidité de jugement, vraie source de la prudence,
- teinture raisonnable des *Lettres*, connaissance générale de l'*Histoire* et de la constitution présente de tous les États du monde, et particulièrement de celui auquel on est.

Deux choses sont principalement à considérer à ce propos.

- La première, que les plus grands esprits sont plus dangereux qu'utiles au maniement des affaires ; s'ils n'ont beaucoup plus de plomb que de vif-argent, ils ne valent rien pour l'État [...]
- La seconde remarque [...] (:) La *présomption* est un des grands vices qu'un homme puisse avoir dans les charges publiques [...] Le plus habile homme du monde doit souvent écouter les avis de ceux qu'il pense même être moins habiles que lui.

IX. La noblesse

Il faut considérer la Noblesse, comme un des principaux nerfs de l'État, capable de contribuer beaucoup à sa conservation et à son établissement.

Elle a été depuis quelque temps si rabaissée par le grand nombre des *Officiers* que le malheur du siècle a élevés à son préjudice, qu'elle a grand besoin d'être soutenue contre les entreprises de telles gens.

L'opulence et l'orgueil des uns accablent la nécessité des autres, qui ne sont riches

qu'en courage, qui les porte à employer librement leur vie pour l'État, dont les *Officiers* tirent la subsistance.

Comme il les faut soutenir contre ceux qui les oppriment, il faut avoir un soin particulier d'empêcher qu'ils ne traitent ceux qui sont au-dessous d'eux, comme ils sont traités des autres.

C'est un défaut assez ordinaire à ceux qui sont nés dans cet *Ordre*, d'user de violence contre le *peuple*, à qui Dieu semble avoir plutôt donné des bras pour gagner sa vie, que pour la défendre.

Il est très important d'arrêter le cours de tels désordres par une sévérité continue [...]

Ceux qui étant préjudiciables au public, ne lui sont pas utiles, il est certain que la Noblesse qui ne lui sert point à la guerre, n'est pas seulement inutile, mais à charge à l'État, qui peut en ce cas être comparé au corps qui supporte le bras paralytique comme un faix qui le charge, au lieu de le soulager.

Comme les Gentilshommes méritent d'être bien traités lorsqu'ils sont bien, il faut leur être sévère s'ils manquent à ce à quoi leur naissance les oblige ; et je ne fais aucune difficulté de dire, que ceux qui dégénérant de la *vertu* de leurs aïeux, manquent de servir la *Couronne* de leurs épées et de leur vies avec la constance et la fermeté que les Lois de l'État requièrent, mériteront d'être privés des avantages de leur naissance, et réduits à porter une partie du faix du peuple.

L'honneur leur devant être plus cher que la vie, il vaudrait beaucoup mieux les châtier par la privation de l'un que de l'autre.

Ôter la vie à des personnes qui l'exposent tous les jours pour une pure imagination d'honneur est beaucoup moins que leur ôter l'honneur, et leur laisser la vie, qui leur est en cet état un supplice perpétuel.

S'il ne faut rien oublier pour maintenir la Noblesse en la vraie *vertu* de ses pères, on ne doit aussi rien omettre pour la conserver en la possession des biens qu'ils lui ont laissés, et procurer qu'elle en puisse acquérir de nouveaux.

X. La vénalité et l'hérédité des offices

Au jugement de la plus grande partie du monde, le plus souverain (« remède » aux « dérèglements de la Justice ») consiste à supprimer la *vénalité*, à éteindre l'*hérédité des Offices*, et à les donner gratuitement à des personnes d'une capacité et d'une probité si connue, que leur mérite ne puisse être contesté par l'envie même [...]

Cependant bien qu'il soit presque toujours dangereux d'être singulier dans son avis, je ne puis que je ne dise hardiment, qu'en l'état présent des affaires, et en celui qu'on peut prévoir pour l'avenir, il vaut mieux selon ma pensée, continuer la *vénalité* et l'*hérédité des Offices*, qu'en changer tout à fait l'établissement [...]

Aussi, bien que la suppression de la *vénalité* et de l'*hérédité des Offices* soit conforme à la *raison*, et à toutes les Constitutions du Droit ; si est-ce néanmoins que les abus inévitables, qui se commettraient en la distribution des charges dépendantes de la

simple volonté des Rois, dépendraient par conséquent de la faveur et de l'artifice de ceux qui se trouveraient plus puissants auprès d'eux, rendant la façon par laquelle on y pourvoit maintenant, plus tolérable que celle dont on s'est servi par le passé, à cause des grands inconvénients qui l'ont toujours accompagnée [...]

Il faut en ce cas succomber à la faiblesse, et se contenter plutôt d'une règle modérée, que d'en établir une plus austère, et qui serait peut-être convenable, sa rigueur étant capable de causer quelque ébranlement à ce qu'on veut affermir [...]

Au lieu que la suppression de la *vénalité* et de l'*hérédité des Offices* devrait ouvrir la porte à la *vertu*, elle l'ouvrirait aux brigues et aux factions, et remplirait les charges d'*Officiers* de basse extraction, souvent plus chargés de Latin que de biens, dont il arriverait beaucoup d'inconvénients [...]

Une basse naissance produit rarement les parties nécessaires au Magistrat ; et il est certain que la *vertu* d'une personne de bon lieu a quelque chose de plus noble que celle qui se trouve en un homme de petite extraction. Les esprits de telles gens sont d'ordinaire difficiles à manier, et beaucoup ont une austérité si épineuse, qu'elle n'est pas seulement fâcheuse, mais préjudiciable.

XI. Le peuple en son état

Tous les Politiques sont d'accord, que si les peuples étaient trop à leur aise, il serait impossible de les contenir dans les règles de leur *devoir*.

Leur fondement est, qu'ayant moins de connaissance que les autres *ordres* de l'État beaucoup plus cultivés ou plus instruits, s'ils n'étaient retenus par quelque nécessité, difficilement demeureraient-ils dans les règles qui leur sont prescrites par la *raison* et par les *Lois*.

La *raison* ne permet pas de les exempter de toutes charges, parce qu'en perdant en tel cas la marque de leur sujétion, ils perdraient aussi la mémoire de leur condition ; et que s'ils étaient libres de tribut, ils penseraient l'être de l'obéissance.

Il les faut comparer aux mulets, qui étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail : mais ainsi que ce travail doit être modéré, et qu'il faut que la charge de ces animaux soit proportionnée à leur force ; **il en est de même des subsides à l'égard des peuples, s'ils n'étaient modérés, lors même qu'ils seraient utiles au public, ils ne laisseraient pas d'être injustes [...]**

Il y a un certain point qui ne peut être outrepassé sans injustice ; le sens commun apprenant à un chacun qu'il doit y avoir proportion entre le fardeau, et les forces de ceux qui le supportent.

XII. Abrégé des devoirs du prince

En un mot, si les Princes ne font tout ce qu'ils peuvent pour régler les divers *Ordres* de leur État :

- S'ils sont négligents au choix d'un bon conseil, s'ils en méprisent les avis

salutaires.

- S'ils n'ont un soin particulier de se rendre tels que leur exemple soit une voix parlante.
- S'ils sont paresseux à établir le *règne de Dieu*, celui de la *raison*, et celui de la *justice* tout ensemble.
- S'ils manquent à protéger les innocents, à récompenser les signalés services qui sont rendus au Public, et à châtier les désobéissances et les crimes qui troublent l'ordre de la discipline, et la sûreté des États.
- S'ils ne s'appliquent pas autant qu'ils doivent à prévoir et à prévenir les maux qui peuvent arriver, et à détourner par de soigneuses négociations les orages, que des nuées amènent aisément souvent de plus loin qu'on ne pense.
- Si la faveur les empêche de bien choisir ceux qu'ils honorent des grandes charges, et des principaux emplois du royaume.
- S'ils ne tiennent puissamment la main à établir l'État en la puissance qu'il doit être.
- Si en toutes occasions ils ne préfèrent les *intérêts publics* aux *particuliers* ; quoiqu'ils soient bien vivants d'ailleurs, ils se trouveront beaucoup plus coupables que ceux qui transgressent actuellement les *Commandements* et les *Lois de Dieu* ; étant certain, qu'omettre ce à quoi on est obligé, et commettre ce qu'on ne doit pas faire, est une même chose.

Je dois encore représenter à V.M. que si les Princes, et ceux qui sont employés sous eux, aux premières dignités du Royaume, ont de grands avantages sur les particuliers, ils possèdent un tel bénéfice à titre bien onéreux, puisque, non seulement ils sont sujets par omission aux fautes que j'ai marquées, mais qu'il y en a même encore plusieurs autres de commission, qui leur sont particulières.

S'ils se servent de leur *puissance* pour commettre quelque *injustice* ou quelque *violence*, qu'ils ne peuvent faire comme personnes privées, ils font par commission un *péché de Prince* et de Magistrat, dont leur seule *autorité* est la source, et duquel le Roi des Rois leur demandera au jour du Jugement un compte très particulier [...]

Beaucoup se sauveraient comme *personnes privées*, qui se damnent en effet comme *personnes publiques*.

Le discours de la Flagellation, par Louis XV (3 mars 1766)



OU LA NATURE DE LA MONARCHIE

Les parlements sont des cours de justice fondées par Philippe le Bel pour conseiller le roi et l'aider à rendre justice. Au XVIII^e siècle, les parlements, imbus des idées nouvelles et jaloux de leurs privilèges, prétendent constituer un corps unique, indépendant du souverain et seul vrai représentant des intérêts de la nation. De régime de conseil, la monarchie menace de dériver vers un régime d'opposition. Las de ces prétentions, des grèves et des obstructions permanentes des magistrats à sa politique de réformes, Louis XV a recours à un lit de justice. Le souverain y réaffirme les principes de la *monarchie absolue de droit divin*, son *hétéronomie* et l'unité fondamentale du roi et de son peuple.

I. Le Roi se présente au Parlement de Paris

Le 3 mars le roi arriva en habit et manteau violet, à dix heures et demie du matin, dans la cour du palais, au bas de l'escalier de la Sainte-Chapelle. Le comte DE SAINT-FLORENTIN et quatre conseillers d'État l'accompagnaient. Les chambres ayant pris leur séance ordinaire, le roi en se découvrant, puis remettant son chapeau, dit : « *Messieurs, je suis venu pour répondre moi-même à toutes vos remontrances.* » Il remit aussitôt sa réponse au comte DE SAINT-FLORENTIN qui la fit lire par le dernier des conseillers d'État.

II. Procès-verbal du lit de justice du 3 mars 1766.

Ce qui s'est passé dans nos parlements de Pau et de Rennes, ne regarde pas mes autres parlements. J'en ai usé, à l'égard de ces deux cours, comme il importait à mon *autorité*, et je n'en dois compte à personne.

Je n'aurais pas d'autre réponse à faire à tant de remontrances qui m'ont été faites à ce sujet, si leur réunion, l'indécence du style, la témérité des principes les plus erronés, et l'affectation d'expressions nouvelles pour les caractériser ne manifestaient les conséquences pernicieuses de ce système d'unité que j'ai déjà proscrit, et qu'on voudrait établir en principe, en même temps qu'on ose le mettre en pratique.

Je ne souffrirai pas qu'il se forme, dans mon royaume une association qui ferait

dégénérer en une association de résistance le lien naturel des mêmes devoirs et des obligations communes, ni qu'il s'introduise dans la monarchie un corps imaginaire qui ne pourrait qu'en troubler l'harmonie.

La magistrature ne forme point un corps ni un ordre séparé des trois ordres du royaume ; les magistrats sont mes officiers, chargés de m'acquitter du devoir vraiment royal de rendre la justice à mes sujets ; fonction qui les attache à ma personne, et qui les rendra toujours recommandables à mes yeux ; je connais l'importance de leurs services ; c'est donc une illusion qui ne tend qu'à ébranler la confiance que d'imaginer un projet formé d'anéantir la magistrature et de lui supposer des ennemis auprès du trône.

Ses seuls, ses vrais ennemis sont ceux qui, dans son propre sein, lui font tenir un langage opposé à ses principes, qui lui font dire :

- Que tous les parlements ne forment qu'un seul et même *corps*, distribué en plusieurs *classes* ;
- que ce corps nécessairement indivisible est de l'essence de la monarchie et qu'il lui sert de base,
- qu'il est le siège, le tribunal, l'organe de la nation ;
- qu'il est le protecteur et le dépositaire essentiel de sa liberté, de ses intérêts, de ses droits ;
- qu'il lui répond de ce dépôt et serait criminel envers elle s'il l'abandonnait ;
- qu'il est comptable de toutes les parties du bien public, non-seulement au roi, mais aussi à la nation ;
- qu'il est juge entre le roi et son peuple ;
- que, gardien du lien respectif, il maintient l'équilibre du gouvernement, en réprimant également l'excès de la liberté et l'abus du pouvoir ;
- que les parlements coopèrent avec la puissance souveraine dans l'établissement des lois ;
- qu'ils peuvent quelquefois par leur seul effort s'affranchir d'une loi enregistrée, et la regarder à juste titre comme non existante ;
- qu'ils doivent opposer une barrière insurmontable, aux décisions qu'ils attribuent à l'autorité arbitraire et qu'ils appellent des actes illégaux, ainsi qu'aux ordres qu'ils prétendent surpris,
- et que s'il en résulte un combat d'autorité, il est de leur devoir d'abandonner leurs fonctions et de se démettre de leurs offices, sans que leurs démissions puissent être reçues.

Entreprendre d'ériger en principes des nouveautés si pernicieuses, c'est faire injure à la magistrature, démentir son *institution*, trahir ses intérêts, et méconnaître les véritables *lois fondamentales de l'État*, comme s'il était permis d'oublier

- que c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine, dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison ;
- que c'est de moi seul que mes cours tiennent leur existence et leur autorité ;
- que la plénitude de cette autorité qu'elles n'exercent qu'en mon nom demeure toujours en moi, et que l'usage n'en peut jamais être tourné contre moi ;
- que c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage ;
- que c'est par ma seule autorité que les officiers de mes cours procèdent, non à la formation, mais à l'enregistrement, à la publication et à l'exécution de la loi, et qu'il

leur est permis de me remontrer ce qui est du devoir de bons et fidèles conseillers ;
– que l'ordre public tout entier émane de moi : que j'en suis le gardien suprême ;
– que mon peuple n'est qu'un avec moi,
– et que les droits et les intérêts de la nation, dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens, et ne reposent qu'en « *mes mains* ».

[...] Enfin, ce spectacle scandaleux d'une contradiction rivale de ma puissance souveraine me réduirait à la triste nécessité d'employer tout **le pouvoir que j'ai reçu de Dieu, pour préserver mes peuples** des suites funestes de telles entreprises.

Procès-verbal du lit de justice du 3 mars 1766. – *Mercur* historique de mars, p. 174-181. cité par J.C.L. SIMONDE DE SISMONDI, *Histoire des Français*, tome XXIX, Treuttel et Würtz libraires, Paris, 1842, p.360-364.

Brève note sur le droit royal historique français, ***par Guy AUGÉ***



LES LOIS FONDAMENTALES DU ROYAUME GARANTES DU BIEN COMMUN

En France, on distingue la personne du roi de la Couronne dont les lois de dévolution sont les garantes du bien commun. La royauté est une charge, un service public, et le roi – qui remplit donc un office – n'hérite pas mais « *succède* ». Le successeur n'est pas désigné de choix humain mais par la Loi qui oblige tant les sujets que le roi lui-même. De par son caractère intangible, cette Loi (les Lois fondamentales du Royaume) était considérée par les Français comme un trésor inestimable, un véritable don du Ciel tant elle assurait son unité au pays en le préservant des luttes pour le pouvoir.

III. La succession au Trône est réglée par le droit

La dévolution de la Couronne de France n'est pas une affaire passionnelle, réglée par les sentiments ou les ressentiments ; elle **obéit à des lois fondamentales qui forment un droit spécifique**, et que l'on doit objectivement étudier. Les juristes de naguère et les historiens du droit d'aujourd'hui parlent à cet égard d'une « *théorie statutaire* », Cela signifie que cette dévolution est régie par un statut qui déroge au droit privé ou féodal.

IV. Le roi est le successeur et non l'héritier

À rigoureusement parler, la royauté, en France, n'est pas *héréditaire* mais « *successive* » ou « *statutaire* ». L'hérédité n'y apparaît que comme moyen d'individualiser la personne du roi qui n'est ni élu, ni coopté. Mais il ne s'agit en tout cas plus d'une *hérédité patrimoniale*, telle qu'on avait pu la pratiquer sous la dynastie mérovingienne, par exemple.

Les idées romaines et chrétiennes ont bouleversé l'essence de la royauté, devenue un *office*, un « *ministère* », c'est-à-dire un *service public* en vue de la promotion du *bien commun*. Et la notion de *Couronne*, – ou d'*État*, comme on commence à dire à partir des XVI^e-XVII^e siècles, – se distingue, par sa continuité, de la personne temporaire des rois qui se succèdent. Par conséquent, le nouveau roi est le *successeur*, non l'*héritier* de son *prédécesseur* ; il ne succède pas en tant que fils ou que plus proche « *agnat* », mais parce que la coutume générale du Royaume désigne impérativement et d'avance

celui qui est en quelque sorte un « *héritier nécessaire* ».

N'étant point propriétaire du Royaume, le roi n'absorbe pas l'État en sa personne. Louis XIV n'a jamais prononcé le mot fameux qu'on lui prête ; tout au contraire, il a dit sur son lit de mort (et cette parole est attestée) :

Je m'en vais, Messieurs, mais l'État demeurera après moi ; continuez à le servir.

Il en résulte un certain nombre de conséquences qui sont la clef de la succession au trône.

V. La Couronne est indisponible

Tout d'abord, **la Couronne de France est indisponible**. Cela signifie que **le roi, si puissant soit-il, ne peut pas changer l'ordre préétabli de dévolution**.

– **Il ne peut pas, en premier lieu, abdiquer personnellement** : un tel acte serait nul comme le fut la tentative de François Ier après la défaite de Pavie en 1525.

– **Il ne peut pas davantage écarter l'héritier nécessaire que l'hérédité désigne** ; ainsi Charles VI ne put-il faire prévaloir le « *honteux traité de Troyes* » de 1420, qui prétendait exhérer le Dauphin, futur Charles VII. le roi ne peut pas non plus contraindre un prince du sang à renoncer à ses droits, ni un prince du sang renoncer de son propre mouvement, sous quelque prétexte que ce soit. C'est pourquoi toutes les renonciations passées au traité d'Utrecht en 1713 sont nulles, et ont toujours été considérées comme telles par nos ancêtres, de même, du reste, que sont nulles les renonciations de Philippe Égalité, Duc d'Orléans, sous la Révolution.

Ajoutons pour mémoire que **le roi n'a pas, non plus, inversement, la capacité d'habiliter à régner des personnes que la loi fondamentale n'appelle pas au trône** : « *on naît prince du sang, on ne le devient pas* », et le monarque, fut-il Louis XIV, est « *dans l'heureuse impuissance* » de violer cette règle.

VI. La Couronne est dévolue

Indisponible, la Couronne de France est, en outre, instantanément *dévolue* : depuis l'établissement de la « *théorie statutaire* » (qu'on appelle aussi « *légitimité* » au sens étroit) par les légistes du XV^e siècle, ce point ne fait plus difficulté.

C'est pourquoi **le sacre, qui demeure une importante cérémonie morale, religieuse, politique même, n'est pas juridiquement constitutif de la royauté comme il l'était sous les Carolingiens et sous les premiers Capétiens**.

– Il est simplement *déclaratif*, il consacre aux yeux du public ce que la force de la coutume seule a créé,

– **il investit le successeur nécessaire de grâces d'état pour l'accomplissement de sa haute mission**.

Mais **depuis le début du XV^e siècle au moins, le sacre n'est plus créateur en droit**, de même que, sur le plan théologique, il n'est plus un *sacrement*, depuis que la réforme grégorienne des XI^e-XII^e siècles a explicité les bases canoniques de ce

sujet.

VII. Le statut de la Couronne est intangible

Ajoutons enfin que le statut de la Couronne est, en principe, *intangible*. Il faudrait, pour le modifier, le double accord du roi et de la nation. Ce qui ne s'est jamais trouvé.

En 1789-91, les constituants formulèrent par écrit la loi traditionnelle de dévolution de la Couronne en spécifiant qu' « *il n'était point préjugé sur l'effet des renonciations dans la race actuellement régnante* ». Une phrase du Duc de Madrid, le roi Jacques Ier des légitimistes français, résume à merveille la doctrine :

En France, toute abdication, toute renonciation est nulle, parce que les princes des fleurs de lys sont à la France. La France peut renoncer à eux, mais la réciproque n'est pas vraie.

VIII. Les objections orléanistes

Deux points complémentaires mériteraient mention, encore que nous n'ayons pas loisir de nous y étendre pour l'heure : la querelle de la nationalité, et celle relative à l'opinion du comte DE CHAMBORD.

VIII.1. La querelle de nationalité

On a dit, pour éliminer les BOURBONS-ANJOU, qu'ils étaient des princes espagnols, et à ce titre des étrangers écartés *ipso facto* de la succession de France. C'est là un argument anachronique et peu sérieux du point de vue de notre tradition royale : car une chose est d'être prince étranger au *sang de France*, autre chose d'être un « *prince des fleurs de lys* » parti régner à l'étranger.

Le fameux arrêt du Parlement de Paris du 28 juin 1593, dit de la *loi salique*, est ici révélateur : il récuse en effet les « *prince étrangers* », mais c'est pour favoriser la cause d'Henri DE NAVARRE, souverain d'un « *royaume étranger* », et même étranger à la seconde génération eu égard à la « *nationalité* » ; seulement Henri DE NAVARRE (futur Henri IV) était le plus proche *agnat* du dernier roi, il n'était donc pas « *étranger au sang de France* ». Au contraire, en face de lui, il y avait certes une infante d'Espagne, écartée par la *loi salique*, mais aussi les prétentions de MAYENNE et de la faction des GUISE, qui étaient parfaitement français au sens de la nationalité ; simplement, ces Français étaient « *étrangers au sang de France* ».

Au demeurant, si la *loi de nationalité* avait existé avec la portée que voudraient lui conférer les orléanistes, il eut suffi de le faire remarquer aux Anglais en 1713 au lieu de soutenir la difficile guerre de succession d'Espagne. Or, Louis XIV et son juriste DAGUESSEAU firent très exactement la démonstration du contraire !

VIII.2. La querelle de l'opinion du comte DE CHAMBORD

Quant à l'*opinion* du comte DE CHAMBORD, si elle avait été contraire au droit traditionnel, il est bien évident qu'elle n'aurait revêtu que fort peu de valeur dans l'exil où se trouvait ce prince, qui, d'ailleurs, refusait de trancher « *loin de la France et sans elle* ».

Mais à la vérité jamais le comte DE CHAMBORD n'a reconnu les Orléans pour ses successeurs. Il leur pardonna en leur demandant de « *reprendre leur rang clans la famille* ». Et il laissa son héritage politique aux princes carlistes : l'ordre de ses obsèques symbolisa si fortement ses ultimes volontés que les princes d'Orléans refusèrent d'y paraître.

Leçon de démocratie par ARISTOPHANE et un fondateur du Parti Socialiste



LA POLITIQUE N'EST QU'UNE AFFAIRE DE TRIPES

Si dans la pensée traditionnelle l'objet de tout bon gouvernement est de rendre les hommes *vertueux* afin de réaliser le *bien commun*, tel n'est pas le cas de la *démocratie*. De l'antiquité à nos jours, dans un souverain mépris du peuple, celle-ci a toujours promu structurellement le *vice* et la *médiocrité*. Aussi la critique hilarante de la démocratie athénienne par ARISTOPHANE résonne-t-elle étrangement avec la pensée politique du socialiste Georges FRÊCHE qui, avec son franc-parler, exprime bien fort ce que tout candidat aux élections pense tout bas : **les électeurs ne sont que des « cons » qu'il s'agit « d'engrainer »**.

I. Portrait de la démocratie athénienne par ARISTOPHANE

Extrait de la comédie *Les Cavaliers* ¹²² du dramaturge grec ARISTOPHANE (424 av. J.C.).

Pour combattre le démagogue CLÉON, le *parti des Cavaliers* désespère de trouver un candidat à la hauteur. Un oracle révèle qu'un marchand de tripes sera capable de séduire le peuple — ici incarné par le personnage nommé DÉMOS. NICIAS et DÉMOSTHÈNE partent à la recherche du champion — ou devrait-on dire de la *marionnette* ? — qui consacrera la victoire du *parti des Cavaliers* aux élections. Ils le trouvent enfin :

DÉMOSTHÈNE.

– Ô bienheureux marchand d'andouilles, viens, viens, mon très cher ; avance, sauveur de la ville et le nôtre.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– Qu'est-ce ? Pourquoi m'appellez-vous ?

DÉMOSTHÈNE.

– Viens ici, afin de savoir quelle chance tu as, quel comble de prospérité.

NICIAS.

– Voyons ; débarrasse-le de son étal, et apprends-lui l'oracle du dieu, quel il est. Moi, je vais avoir l'œil sur le Paphlagonien.

DÉMOSTHÈNE.

– Allons, toi, dépose d'abord cet attirail, mets-le à terre ; puis adore la terre et les dieux.

122 ARISTOPHANE, *Les akharniens, Les chevaliers, Les nuées, Les guêpes, La paix* ; traduction d'Eugène TALBOT ; préface de Sully PRUDHOMME ; Éditeur : A. Lemerre ; Paris, 1897.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– Soit : qu'est-ce que c'est ?

DÉMOSTHÈNE.

– Homme heureux, homme riche ; aujourd'hui rien, demain plus que grand, chef de la bienheureuse Athènes.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– Hé ! mon bon, que ne me laisses-tu laver mes tripes et vendre mes andouilles, au lieu de te moquer de moi ?

DÉMOSTHÈNE.

– Imbécile ! Tes tripes ! Regarde par ici. Vois-tu ces files de peuple ?

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– Je les vois.

DÉMOSTHÈNE.

– *Tu seras le maître de tous ces gens-là ; et celui de l'Agora, des ports, de la Pnyx ; tu piétineras sur le Conseil, tu casseras les stratèges, tu les enchaîneras, tu les mettras en prison ; tu feras la débauche dans le Prytanée.*

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– Moi ?

DÉMOSTHÈNE.

– Oui, toi. Et tu ne vois pas encore tout. Monte sur cet étal, et jette les yeux sur toutes les îles d'alentour.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– Je les vois.

DÉMOSTHÈNE.

– Eh bien ! Et les entrepôts ? Et les navires marchands ?

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– J'y suis.

DÉMOSTHÈNE.

– Comment donc ! N'es-tu pas au comble du bonheur ? Maintenant jette l'œil droit du côté de la Carie, et l'œil gauche du côté de la Chalcédoine.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– Effectivement ; me voilà fort heureux de loucher !

DÉMOSTHÈNE.

– Mais non : c'est pour toi que se fait tout ce trafic ; car tu vas devenir, comme le dit cet oracle, un très grand personnage.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– ***Dis-moi, comment moi, un marchand d'andouilles, deviendrai-je un grand personnage ?***

DÉMOSTHÈNE.

– C'est pour cela même que tu deviendras grand, parce que tu es un mauvais drôle, un homme de l'Agora, un impudent.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– Je ne me crois pas digne d'un si grand pouvoir.

DÉMOSTHÈNE.

– Hé ! hé ! pourquoi dis-tu que tu n'en es pas digne ? Tu me parais avoir conscience que tu n'es pas sans mérite. Es-tu fils de gens beaux et bons ?

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– J'en atteste les dieux, je suis de la canaille.

DÉMOSTHÈNE.

– Quelle heureuse chance ! Comme cela tourne bien pour tes affaires !

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– Mais, mon bon, je n'ai pas reçu la moindre éducation ; je connais mes lettres, et, chose mauvaise, même assez mal.

DÉMOSTHÈNE.

– C'est la seule chose qui te fasse du tort, même sue assez mal. La démagogie ne veut pas d'un homme instruit, ni de mœurs honnêtes ; il lui faut un ignorant et un infâme. Mais ne laisse pas échapper ce que les dieux te donnent, d'après leurs oracles. [...]

LE MARCHAND D'ANDOUILLES.

– Oui, l'oracle me désigne ; mais j'admire comment je serai capable de gouverner DÉMOS.

DÉMOSTHÈNE.

– Tout ce qu'il y a de plus simple. Fais ce que tu fais brouille toutes les affaires comme tes tripes ; amadou DÉMOS en l'édulcorant par des propos de cuisine : tu as tout ce qui fait un démagogue, voix canaille, nature perverse, langage des halles : tu réunis tout ce qu'il faut pour gouverner. Les oracles sont pour toi, y compris celui de la Pythie.

II. Leçon de démocratie par le socialiste Georges FRÊCHE

Georges FRÊCHE (1938-2010) est un homme de gauche et un vieux routard de la politique ; qu'on en juge, il est successivement :

- maoïste de 1962 à 1967,
- **membre fondateur du Parti Socialiste en 1972,**
- plusieurs fois député de l'Hérault et maire de Montpellier de 1977 à 2004,
- président du *Conseil Régional* de Languedoc-Roussillon de 2004 à sa mort,
- principal soutien de Ségolène ROYAL dans le Sud pour sa candidature à l'élection présidentielle de 2007.

En février 2009, ce professeur honoraire d'histoire de droit romain à l'*Université Montpellier I* est enregistré par ses étudiants lors de son cours magistral (disponible

Oui ! Ce que je vous dis, c'est l'évidence. Ah si les gens fonctionnaient avec leur tête ! Mais les gens ne fonctionnent pas avec leur tête, ils fonctionnent avec leurs tripes. **La politique c'est une affaire de tripes, c'est pas une affaire de tête.**

C'est pour ça que moi quand je fais une campagne, je ne la fais jamais pour les gens intelligents. Des gens intelligents, il y en a 5 à 6 %. Il y en a 3% avec moi et 3% contre, je change rien du tout. Donc je fais campagne auprès des cons et là je ramasse des voix en masse. Et jamais sur des sujets...

Enfin, aujourd'hui je fais ce qui m'intéresse comme Président de Région : j'aide les lycées, j'aide la recherche.

Et quand je ferai campagne, dans deux ans pour être de nouveau élu, je ferai campagne sur des conneries populaires, pas sur des trucs intelligents que j'aurai fait :

– Qu'est ce que les gens en ont à foutre que je remonte les digues. Les gens s'occupent des digues quand elles débordent, après ils oublient. Ça les intéresse pas ! Les digues du Rhône, les gens ils s'en foutent. Ah ! à la prochaine inondation, ils gueuleront qu'on n'a rien fait. Alors moi je mets beaucoup d'argent sur les digues du Rhône, mais ça ne me rapporte pas une voix, par contre si je distribue des boîtes de chocolat à Noël à tous les petits vieux de Montpellier, je ramasse un gros paquet de voix.

– Je donne des livres gratuits dans les lycées. Vous croyez que les connards me disent « merci », ils disent « non, ils arrivent en retard ! » Comme si c'était ma faute parce que l'appel d'offres n'avait pas marché et que donc il y avait quinze jours de retard dans la livraison.

Les gens, ils disent pas « merci » ; d'ailleurs les gens ils disent jamais « merci ». **Les cons ne disent jamais « merci » !**

Les cons sont majoritaires ! Et moi j'ai toujours été élu par une majorité de cons et ça continue, parce que je sais comment les engrainer. J'engraine les cons avec ma bonne tête, je raconte des histoires de cul, etc.

Ça a un succès de fou ! Ils disent : « Merde ! il est marrant, c'est un intellectuel mais il est comme nous. » Quand les gens disent « il est comme nous », c'est gagné ! Ils votent pour vous. Parce que les gens votent pour ceux qui sont comme eux. Donc il faut essayer d'être comme eux.

Là, les Catalans me font chier, et je leur tape dessus parce qu'ils m'emmerdent. Mais dans deux ans, je vais me mettre à les aimer. Je vais y revenir, je vais leur dire : « Mon Dieu, je me suis trompé, je vous demande pardon ! » Ils diront : « qu'il est intelligent ! » Ils me pardonneront... Ils en reprendront pour 6 ans !

C'est un jeu, qu'est ce que vous voulez, il faut bien en rire. Avant je faisais ça sérieusement, maintenant j'ai tellement l'habitude de la manœuvre que ça me fait marrer.

Les cons sont cons et en plus ils sont bien dans leur connerie. Pourquoi les changer ? Pourquoi voulez vous les changer ? Si vous arrivez à faire en sorte que les gens intelligents passent de 6 à 9 % voire à 11, vous ne pourrez pas aller au-delà.

Mais les cons sont souvent sympathiques, moi je suis bien avec les cons, je joue à la belote, je joue aux boules. Je suis bien avec les cons parce que je les aime. Mais ça ne m'empêche pas de les juger. Et après, quand vous avez raison, après ils vous donnent raison, mais toujours 3 à 4 ans après. Ils disent : « mais il est pas si con parce que, après tout, ce qu'il a fait, ça marche. »

Donc vous faites des trucs, vous vous faites élire, 6 ans :

123 Adresse URL de l'enregistrement : <http://www.youtube.com/watch?v=t55CC7U82nc&hl=fr>

- Les 2 premières années vous devenez maximum impopulaire. Vous leur tapez sur le claque bec, etc. « *Ah salaud ! le peuple aura ta peau ! On t'aura !* » moi je dis : « *cause toujours, je vous emmerde !* »
- Ensuite 2 ans vous laissez reposer le flan. Vous faites des trucs plus calmes.
- Et les deux dernières années, plus rien du tout, des fontaines, des fleurs, et des bonnes paroles : « *Je vous aime ! Ô Catalans, je vous aime ! Ô Occitans mes frères, je vous aime !* » Vous faites un petit institut, une merde pour propager le catalan auprès de 4 « *guguss* » : tout le monde est content ! Évidemment, ils parlent catalan comme ça personne les comprend à 3 km de chez eux. Mais, ça leur fait plaisir.

III. Quelques remarques

Tout ceci est très éloigné de la pensée traditionnelle énoncée entre autres par :

- saint Thomas d'AQUIN qui, reprenant l'enseignement d'ARISTOTE, écrit dans son *De Regno* :

L'office de celui qui gouverne sera non seulement de conserver intacte la chose en elle-même, mais en plus la conduire à sa fin... Or la *fin ultime* d'une multitude rassemblée en société est de vivre selon la *vertu*. En effet les hommes s'assemblent pour mener ensemble une vie bonne, ce à quoi chacun vivant isolément ne pourrait parvenir.¹²⁴

- CONFUCIUS en Orient dans *La grande étude* (ou *Ta Hio*) :

Depuis l'homme le plus élevé en dignité, jusqu'au plus humble et plus obscur, devoir égal pour tous : corriger et améliorer sa personne ; ou le perfectionnement de soi-même est la base fondamentale de tout progrès et de tout développement moral.¹²⁵

- Et TSENG-TSEU, disciple de CONFUCIUS, ajoute dans son *Explication de La Grande Étude* :

La nation de Thsou ne regarde pas les parures en or et en pierreries comme précieuses ; mais pour elle, les hommes *vertueux*, les bons et sages ministres sont les seules choses qu'elle estime être précieuses.

Nous n'avons aucune sympathie pour M. FRÊCHE et ses déclarations sur les Harkis nous ont scandalisés, mais il faut reconnaître dans sa *Leçon de démocratie* un certain bon-sens et de la franchise. Si cet élu a dit vrai, il a essayé malgré tout, malgré les règles du jeu démocratique, de faire quelque-chose d'utile : renforcement des digues, financement de la recherche et de l'éducation... **Il faut alors que le système soit bien pervers pour l'avoir obligé à se prostituer de la sorte dans sa pêche aux voix – ceci simplement afin d'accomplir son devoir – et pour l'avoir amené à mépriser à ce point le peuple !**

Car voilà bien le drame de l'égalitarisme démocratique : le rejet de l'autorité engendre le mépris.

- **mépris du peuple envers l'élu** : si l'élu détient bien un *pouvoir*, en revanche l'*autorité* lui échappe. Or l'autorité politique, comme toute autorité – pensons à celle d'un père de famille responsable ou celle d'un supérieur consciencieux – suscite l'amour, le respect, la confiance, l'*obéissance libre et spontanée*. Tout autre

¹²⁴ St Thomas d'AQUIN, *De Regno*, Livre II ch.III

¹²⁵ CONFUCIUS, *Doctrine de Confucius ou les quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine*, Traduit du Chinois par M.G. PAUTHIER, Librairie Garnier Frères, 1921.

est le *pouvoir* sans l'*autorité* du régime démocratique, qui ne peut obtenir, remarque TOCQUEVILLE ¹²⁶, qu'une « *obéissance servile* ». Par analogie, le peuple en démocratie est comme cet enfant dont on passe tous les caprices « *pour avoir la paix* » ; sera-t-il reconnaissant envers des parents si paresseux ou si égoïstes qu'ils en oublient leur devoir de le faire grandir ? Peut-il les respecter ?

– **mépris de l'élu envers le peuple** : en effet, qui peut soutenir que le mensonge et la flatterie n'impliquent pas le mépris envers la personne destinataire ?

Henri V, comte DE CHAMBORD, résume très bien tout ceci dans sa *Lettre aux Français* du 15 Novembre 1869.

Ceux [les élus] qui envahissent le *pouvoir* sont impuissants à tenir les promesses dont ils leurrent les peuples, après chaque crise sociale, parce qu'ils sont condamnés à faire appel à leurs passions au lieu de s'appuyer sur leurs *vertus*. BERRYER l'a dit admirablement : « *Pour eux, gouverner, ce n'est plus éclairer et diriger la pensée publique, quelle qu'elle soit ; il suffit de savoir la flatter, ou la mépriser, ou l'éteindre.* »

[...] Pour la monarchie traditionnelle, gouverner, c'est s'appuyer sur les *vertus* de la France, c'est développer tous ses nobles instincts, c'est travailler sans relâche à lui donner ce qui fait les nations grandes et respectées, c'est vouloir qu'elle soit la première par la *foi*, par la *puissance* et par l'*honneur*.

N'est ce pas là les paroles et l'ambition d'un père pour ses enfants ?

Le système démocratique présente une incapacité structurelle à réaliser le bien commun, le bonheur et l'honneur d'un peuple. On ne peut, ni le présenter comme un « bon régime », ni même envisager de l'utiliser pour accéder au gouvernement, car il oblige le candidat à une véritable prostitution dans sa quête de bulletins et le conduit au mépris. Il est grand temps de tourner la page et de revenir à la monarchie traditionnelle, ce régime politique naturel, analogue à la structure familiale, pour qu'il nous fasse tous grandir en *vertu*, en amour et en dignité.

126 TOCQUEVILLE, *L'Ancien régime et la Révolution*, Livre 2, Chap. IX

Un mondialiste inattendu : Louis VEUILLOT (1813-1883)



OU L'ILLUSION DU « PARTI CATHOLIQUE »

Presque 130 ans après sa disparition, Louis VEUILLOT laisse le souvenir d'un grand défenseur de la Foi dont l'anti-libéralisme est resté proverbial, et pourtant...

Négligeant l'ordre naturel et la question essentielle de l'institution politique, il se contente de promouvoir un groupe de pression : le parti catholique. Persuadé que la société reste à inventer, il s'enthousiasme pour la dernière utopie ou pour le dernier homme fort en qui il reconnaît, à chaque fois, l'homme providentiel qui va enfin instaurer la vraie chrétienté. Cette schizophrénie du *réalisme religieux* et de l'*idéalisme politique* en fait l'archétype d'un *libéralisme pratique* grand pourvoyeur d'apostasies.

I. Une renommée internationale

Louis VEUILLOT naît en 1813 dans une famille catholique d'origine modeste. Il grandit sous la Restauration. En 1839, alors qu'il vient de retrouver la Foi, sa carrière de journaliste débute dans la revue du «parti catholique», *L'Univers*. Pendant quarante ans, il tient la plume et combat pour le christianisme sous différents régimes politiques :

- Monarchie de Louis-Philippe,
- Deuxième République,
- Second empire de Napoléon III et, enfin,
- Troisième République.

Son influence sur le monde catholique de son époque est considérable, les quelques documents qui suivent nous en convaincront aisément.

En 1856, M^{gr} PARISIS, évêque d'Arras, écrit au journal libéral *L'Ami de la religion* qui vient de publier un violent réquisitoire contre *L'Univers* que dirige Louis VEUILLOT :

Les services rendus à la cause de l'Église par *L'Univers* sont ceux que rend partout le journalisme catholique [...] Seulement, ses services sont plus grands que ceux des autres parce qu'il est lui-même plus grand, c'est-à-dire le plus influent et le plus répandu de tous les journaux catholiques [...] Ce n'est pas un journal que je défends, c'est une grande institution catholique [...]^{127 128}

Sur le même sujet, le cardinal DE BONALD écrit : « *Je partage tout à fait [...] la manière de voir de M^{gr} l'évêque d'Arras [...]* » Le cardinal DE VILLECOURT « *envoya tout de suite son*

127 La plupart des citations de cet article sont tirées de la biographie de Louis VEUILLOT par son frère Eugène VEUILLOT (tome I (1813-1845), 1903 et tome III (1855-1869), 1904 Victor Réaux, libraire-éditeur, Paris ; tome II (1845-1855) et tome IV (1869-1883), 1913, P. Lethielleux, libraire éditeur, Paris.

128 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome III, p.104-108.

*adhésion à M^{gr} PARISIS. »*¹²⁹

Eugène VEUILLOT rapporte que son frère reçut à cette occasion trente lettres épiscopales.

LA TOUR DU PIN, déjà célèbre, constate la place prépondérante acquise par le rédacteur en chef de *L'Univers*. Eugène VEUILLOT relate ainsi le fait :

Le marquis DE LA TOUR DU PIN, saluant la mémoire du baron DE VOGELSANG, rangeait Louis VEUILLOT à côté du grand sociologue autrichien, parmi les maîtres de l'école sociale catholique.¹³⁰

Albert DE MUN reconnaît directement l'influence sur lui-même de Louis VEUILLOT :

Albert DE MUN [...] affirmait : les entretiens de Louis VEUILLOT « *ont laissé d'inaltérables traces dans mon cœur et, j'ose dire, dans ma vie publique.* »¹³¹

D'Espagne, Don Carlos lui écrit le 23 mars 1873 :

Il y a des écrits qui valent des batailles [...] Les articles de *L'Univers* en faveur de notre cause sont autant de victoires.¹³²

Il fallait que l'influence de ce journal fût bien grande dans ce pays pour écrire cela ! Le curé de Bouzaber, confident de DON CARLOS et chargé par lui de transmettre ses adieux à Louis VEUILLOT affirme :

Il (Don Carlos) ne lisait pas d'autre journal français que *L'Univers*, dont il adopte sans aucune restriction tous les principes [...] ¹³³

II. Émoi provoqué par la suppression de L'Univers

Lors de la suppression de *L'Univers* par le gouvernement de Napoléon III ¹³⁴, c'est un déluge de condoléances qui parvient à Louis VEUILLOT, de la part de Pie IX lui-même¹³⁵, puis de nombreux cardinaux, archevêques et évêques, de prélats de l'étranger... Lui écrivent également à ce sujet le comte DE QUATREBARBES, chef du parti royaliste en Anjou, le marquis DE DREUX-BRÉZÉ, le comte DE DAMAS, le comte DE MALLET, le marquis D'ANDELAURE... De Belfort, Louis VEUILLOT reçoit ces lignes :

Le coup qui vient de frapper *L'Univers* a douloureusement ému vos lecteurs de Belfort [...] En pouvait-il être autrement quand on voit disparaître le meilleur champion du catholicisme.

Une adresse de Genève « *porte trente signatures.* » Deux adresses de Fribourg, soixante-trois signatures (dont DIESBACH, MULLER, de WECH, CHOLLET, OÉBY...) ¹³⁶ Enfin, cette lettre très intéressante de l'abbé OURION, curé des Ponts-de-Cé (près d'Angers) :

Quel mystère ! Vous avez contribué à rattacher au gouvernement (de Napoléon III, NDLR) la majorité des ecclésiastiques qui avaient des tendances légitimistes, et vous êtes frappé par ce même gouvernement... ¹³⁷

129 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome III, p.104-108.

130 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome IV, p. 380.

131 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome IV, p. 380.

132 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome IV, p. 554.

133 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome IV, p. 548.

134 Louis VEUILLOT avait fait paraître l'Encyclique *Nullis certe verbis* de Pie IX, alors que sa publication avait été interdite.

135 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome III, p. 313.

136 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome III, p.319-345.

137 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome III, p.319-345.

Il semble donc incontestable que Louis VEUILLOT est le chef de file et le modèle des catholiques, non seulement de France, mais du monde entier. Cependant, parmi les citations précédentes, il nous faut essayer de comprendre la dernière qui met l'accent sur le rôle politique de Louis VEUILLOT en faveur de Napoléon III, ce qui peut paraître paradoxal pour un champion de l'anti-libéralisme. **Quelles sont les conceptions politiques de ce champion du monde catholique et ultramontain qu'est Louis VEUILLOT, quelle est son influence politique sur son lectorat, influence à laquelle le curé des Ponts-de-Cé fait allusion ?**

III. Un dogme : dissocier catholicisme et Ancien Régime

En 1830, la monarchie Très-Chrétienne disparaît avec Charles X ; la vision prémonitoire de sœur Catherine LABOURÉ à la rue du Bac vient de s'accomplir. Quelques semaines avant la révolution de 1830, elle a vu Notre-Seigneur, revêtu des ornements royaux, subitement dépouillé, apparaître flagellé avec la Couronne d'épines : comme elle l'expliquera elle-même, plus tard, avec le départ de Charles X, c'est le règne du Sacré-Cœur qui s'efface et le début des outrages au Roi divin. **En effet, pour l'usurpateur Louis-Philippe, le pouvoir ne vient pas de Dieu mais du peuple.** Après les premières stupeurs de 1830, l'intelligentsia catholique, que Louis VEUILLOT commence à fréquenter, s'enflamme avec *L'Avenir*, le journal fondé par LAMENNAIS :

- **il faut se détacher de l'Ancien Régime, qui compromettait l'Église.**
- **L'union du Trône et de l'Autel, voilà ce qui éloigne « le peuple » de la Foi,**
- **il suffit de baptiser la démocratie.**

Ce «*credo*» institutionnel de *L'Avenir* marquera des générations de catholiques, à commencer par Louis VEUILLOT. Au sujet des troupes de *L'Avenir*, Stéphane RIALS écrit :

Largement détachées de la fidélité royaliste, «*catholiques d'abord*», mais demeurées conservatrices en général, elles furent à l'origine de ce que l'on allait baptiser dès 1840 le «*parti catholique*».¹³⁸

Parlant de la fondation de *L'Univers* (le n° 1 paraît le 3 novembre 1833), Eugène VEUILLOT précise :

Comme ligne politique, *L'Univers* acceptait très franchement le régime établi ; mais sans lui montrer aucun amour. Il faisait des politesses et même des amitiés aux légitimistes en se défendant d'être à eux ; il leur donnait d'excellents conseils, par exemple celui de travailler au lieu de bouder, d'entrer dans toutes les assemblées électives, et d'acquiescer une certaine influence. La polémique était limitée aux intérêts religieux. Au total, **neutralité politique, voisine de l'indifférence....**¹³⁹

En 1838, *L'Univers* est repris par le comte Charles DE MONTALEMBERT, le très libéral rédacteur de *L'Avenir*.

Je vous l'avouerai, écrit le rédacteur en chef de *L'Univers* au comte O'MAHONY à la date du 14 avril 1840, la Croix, en prenant dans mon cœur la place du fumier qui l'encombrait, y est arrivée toute seule, sans autre ornement que les clous [...]

138 Stéphane RIALS, *Révolution et contre-révolution au XIX^e siècle*, DUC/Albatros, 1987, Paris, p. 199.

139 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome I, p. 362.

Pour moi, la simple Croix me suffit et si les fleurs de lys devaient en écarter 30 millions d'âmes, je vous dirais : pour l'amour de Dieu et de nos frères, oublions les fleurs de lys, vive la Croix ! ¹⁴⁰

Écoutons Eugène VEUILLOT parler du «*parti catholique*» (dont il attribue – à juste titre – l'essor à son frère) :

Au lieu de viser à prendre le pouvoir, il s'est borné au rôle d'appoint, se portant à droite ou à gauche, selon le devoir envers l'Église et l'ordre social. ¹⁴¹

Au sujet de *L'Avenir*, il écrit :

L'Avenir [...] servit efficacement la cause religieuse sur le terrain des doctrines, il la servit sur le terrain politique en ne cessant d'établir que les catholiques ne doivent pas lier les intérêts religieux à une forme gouvernementale... ¹⁴²

Il se pose d'ailleurs comme héritier de *L'Avenir* :

Depuis 1789, tous les coups portés à l'Église l'ont été à couvert de cette fatale confusion entre les hommes et les choses de l'ancienne monarchie d'un côté, les droits et les libertés des catholiques de l'autre. Lorsque, pour la première fois en 1830, nous donnâmes le signal de la séparation dans *L'Avenir*, on jeta les hauts cris, mais on n'en sentit pas moins dans les deux camps que nous avons trouvé le joint d'une nouvelle et efficace tactique. Les folies démagogiques de M. DE LAMENNAIS n'ont fait que suspendre l'effet de cette découverte, reprise avec plus ou moins d'effet par *L'Univers* depuis sept ans... ¹⁴³

IV. Premier bilan : première amertume

Plus, Louis VEUILLOT constate la stérilité de cette tactique :

La monarchie louis-philipienne ne comprit pas ce langage ; elle continua d'appuyer le libéralisme révolutionnaire... ¹⁴⁴

Toujours sur le même régime, Eugène VEUILLOT rapporte l'avis de M^{gr} PARISIS, qui est également celui de *L'Univers* :

M^{gr} PARISIS [...] écrivait [...] « ... ni dans les élections, ni dans les Chambres, les majorités ne représentent une nation catholique. » Quoi de plus vrai ? ¹⁴⁵

M^{gr} PARISIS, et avec lui *L'Univers*, reconnaît que la France Catholique, avec cette institution révolutionnaire, va à une fin révolutionnaire, matérialiste et, par conséquent, anti-catholique. Il a mis le doigt sur le mensonge institutionnel apparu aussitôt faite la révolution : la représentation populaire en flatte certains sans doute mais, dans les faits, se révèle être manipulation d'une population catholique pour réaliser la fin des *Lumières* matérialistes, hier par la «*fructidorisation*» ¹⁴⁶, aujourd'hui par la presse et le suffrage censitaire, demain par autre chose encore. Eugène VEUILLOT rapporte de même ce qu'écrivait M. DE SERRES pour dénoncer la réalisation des *Lumières* dans la société :

140 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome I, p. 207.

141 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome I, p. 329.

142 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome I, p. 346.

143 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome I, p. 417.

144 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome I, p. 494.

145 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome I, p. 78.

146 *Fructidorisation* : terme par lequel on désigne le « procédé » qui permet d'annuler les élections des députés monarchistes pendant la période révolutionnaire comme étant contraire au bien du peuple souverain, mais «souverain sous tutelle» de quelques financiers mâtinés de philosophie.

M. DE SERRES signalait le péril universitaire, et là il ne se livrait pas à des prévisions, il donnait des faits [...]

« Le conseil royal de l'instruction publique vient dernièrement de prendre un arrêté pour interdire aux Frères de tenir un pensionnat. Au moyen de cet acte, on fera dans un temps donné fermer les pensionnats actuellement existants... Ils inventent tous les jours de nouveaux programmes absurdes, ridicules, impossibles à remplir¹⁴⁷, le tout bien rédigé en ordonnances afin d'avoir, par là, un prétexte de détruire en un jour tout ce qu'ils voudront détruire. La suppression de toutes les écoles des Frères est parfaitement résolue dans leur pensée [...] Tout cela s'exécutera à l'abri des lois, des ordonnances, dont ils se font un effroyable arsenal. C'est la persécution légale [...] Le gouvernement est hostile et ne pense qu'à une Église nationale ; il faut que Rome le sache bien. »

Et pourquoi Louis-Philippe avait-il de tels projets ?

« Le principe de tout ce que je viens de vous dire est que le roi est persuadé que les catholiques ne seront jamais pour sa race et qu'il n'établira définitivement sa dynastie en France que par le changement de religion. Tout part donc du roi : ceci est certain [...] Il n'a pas pu ébranler l'épiscopat et c'est pour cela qu'il a imaginé de faire intervenir le Pape, afin d'imposer le silence et une soumission désastreuse. Voilà le fond de tout » [...]

Louis-Philippe, incrédule tranquille et politique retors, connaissait trop bien la France pour se proposer formellement de la protestantiser. Se piquant de sagesse, il entendait s'en tenir à l'asservissement de l'Église par le développement légal du gallicanisme¹⁴⁸...¹⁴⁹

M. DE SERRES voit très juste. Néanmoins, son propos mérite d'être complété. Certains diront peut-être : si Louis-Philippe est voltairien, c'est parce qu'il sait que les catholiques sont contre lui, si les catholiques acceptent le régime, les institutions, Louis-Philippe n'aura plus aucune raison d'être anti-catholique. Ce serait se montrer « *un peu sobre en matière d'analyse* ». En effet, pourquoi Louis-Philippe a-t-il bénéficié, en 1830, de la confiance des oligarques éclairés pour remplacer Charles X, sinon pour mettre fin à ce gouvernement qui plaçait encore comme devoir d'état « *l'aide à apporter à l'Église pour le salut des âmes* », selon l'expression de CRÉTINEAU-JOLY ? S'il n'avait donné bien avant 1830 des gages de son anti-catholicisme, il n'eût pas été roi ! Croire que le peuple s'est soulevé en 1830 pour sauver ses droits violés par Charles X est une naïveté : pas plus en 1830 qu'en 1789, le peuple n'a fait quelque chose !

V. Un espoir de changement : la démocratie

Nous retrouverons très souvent dans *L'Univers* cette volonté affichée de vouloir dissocier la défense de l'Église et le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ de toute institution politique, notamment de la monarchie. Cette volonté n'exclut pas cependant, chez Louis VEUILLOT, à l'image de ses contemporains, un naïf espoir dans la fondation d'une ère nouvelle grâce à une démocratie dont il espère qu'elle sera le fait de l'Église. Il ne fait là que précéder de quelques décennies le discours des démocrates chrétiens du début du XX^e siècle. En 1844, lors de la lutte entamée au

147 Que ces lignes sont actuelles ! NDLR.

148 N'était-ce pas également la tactique de Bonaparte lors des négociations du concordat de 1801 ? NDLR.

149 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome II, p.158-161.

nom de la liberté, par MONTALEMBERT et le *parti catholique*, contre le monopole d'Église sur l'Université, Louis VEUILLOT déclare :

Si nous l'emportons, l'Église, alors, cette maîtresse des âmes, adoptant avec amour des institutions qui lui permettront de remplir le but éternel qu'elle poursuit à travers toutes les formes sociales, tire de ces vieilles vérités des fruits et des bienfaits nouveaux ; elle applique au mécanisme politique ce ressort de la *vertu* dont ne peut, moins que tout autre, se passer un peuple qui veut être libre ; et comme elle a discipliné le pouvoir anarchique et barbare, elle règle, elle ordonne l'immense mouvement de la démocratie. C'est la révolution pacifique, le passage heureux de l'état de fièvre et de torpeur à l'état de tranquille activité.¹⁵⁰

En 1846, sentant la révolution se rapprocher, il écrit :

Nous l'avons dit et nous le répétons : une ère nouvelle commence, fruit des longues révolutions qui nous ont agités ; la démocratie s'élève et l'Église est là, comme la mère auprès du berceau. Elle protège cet enfant qui a tant d'ennemis, elle essaie d'éclairer ce prince qui a tant de flatteurs...¹⁵¹

Peu après, il fait siennes les paroles du P. VENTURA sur l'Église :

Elle saura faire maintenant un ordre nouveau avec la démocratie : elle baptisera cette héroïne sauvage, elle imprimera sur son front le sceau de la consécration divine et lui dira : règne ! et elle régnera !¹⁵²

On comprend déjà, avec ces lignes, qu'il saluera l'arrivée de la Seconde République.

VI. Deuxième République : deuxième amertume

Eugène VEUILLOT commente :

Il invoquait comme rassurant l'exemple de la république des États-Unis.¹⁵³

Au tout début de l'année 1848, Louis VEUILLOT écrit à un prêtre du diocèse d'Arras :

Nous sommes les pionniers d'une civilisation nouvelle et d'un monde nouveau. Nous défricherons le sol à la sueur de notre front, mais nos enfants y circuleront à l'aise. La révolution de 1789 et celle de 1830 ont été plus favorables que nuisibles à la cause de l'Église. J'espère qu'il en sera de même de celle de 1848...¹⁵⁴

Il suit donc le mouvement qui se dessine depuis 1846 en faveur de la république. Lorsque la Monarchie de juillet s'effondre, il incite tous et chacun à rentrer dans le système électoral, clergé compris :

... Quant aux élections, il est de la première importance que le clergé s'en mêle très activement. Tout est perdu s'il se tient à l'écart...¹⁵⁵

Il semble, néanmoins que le baptême de la démocratie par l'Église « *comme la mère auprès du berceau* », prévu dès 1846, n'ait pas été une réussite. Après quatre mois de fonctionnement de cette institution, Louis VEUILLOT constate :

... jamais personne n'a reçu de la sagesse et de la complaisance d'une grande nation plus de moyen de gouverner que les hommes qui sont depuis quatre mois au pouvoir. Ils ont été les maîtres absolus de toutes les forces du pays ; on leur a

150 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome I, p. 494.

151 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome II, p. 89.

152 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome II, p. 213.

153 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome II, p. 214.

154 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome II, p. 214.

155 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome II, p. 227.

totallement abandonné la fortune publique, la loi, la force ; ils n'ont pas demandé au peuple un sacrifice, même déraisonnable, auquel tous les intérêts n'aient généreusement consenti. Qu'ont-ils fait ? Des prodiges d'incapacité et peut-être de mauvaise foi.¹⁵⁶

Il ne s'agit, en aucun cas, du témoignage d'un légitimiste renfrogné au fin fond d'une province, mais d'un homme déjà acquis à la démocratie en 1846 ! Son témoignage n'en est que plus révélateur ! Son espoir déjoué, Louis VEUILLLOT doit se contenter, tant bien que mal, d'un dictateur. Pour faire face à l'anarchie, il est, à nouveau, fait appel à un général doté d'un pouvoir fort : CAVAIGNAC.

S'il sert bien l'ordre et sait respecter suffisamment la liberté, nous devons être contents. Quant à la couleur politique, nous n'y regardons pas de trop près [...] Si quelqu'un en France a conservé une foi politique, ce n'est pas nous...¹⁵⁷

CAVAIGNAC échouant à rétablir l'ordre, un autre candidat survient alors : Napoléon III, qui cherche l'appui des catholiques. Eugène VEUILLLOT rapporte :

Ces déclarations (les flatteries de Napoléon III envers les catholiques) méritaient au candidat les voix des catholiques. Il les eut presque toutes. Celle de Louis VEUILLLOT et la mienne ne manquèrent pas.¹⁵⁸

Il insiste même :

Quant à l'accusation d'avoir attaqué les droits que l'empereur tenait du suffrage universel, mon frère en montrait la fausseté méchante, le caractère inique et ingrat, rappelant qu'il avait toujours soutenu la nécessité et la légalité du régime impérial.¹⁵⁹

Albert DE BOYS note même que VEUILLLOT fut « *l'instrument le plus actif de la dissolution du vieux parti légitimiste.* »¹⁶⁰ Un ralliement à Napoléon III sans la moindre arrière pensée :

Marchez fièrement, Sire, au milieu de votre peuple dont les acclamations vous saluent : Vive l'Empereur !¹⁶¹

Et à ceux qui le questionnent sur l'attitude à adopter vis-à-vis du nouveau pouvoir, il conseille :

Je leur dis qu'ils feraient bien d'aller tout de suite à ce nouveau pouvoir, pour la raison que pendant la première semaine on irait encore sur les pieds, mais la deuxième sur les genoux.¹⁶²

VII. Napoléon III : troisième amertume

Le baptême de la démocratie ayant échoué, qu'en est-il du Second Empire ?

Louis VEUILLLOT [...] voyait bien, et le disait, que par divers ministres et une partie de l'entourage impérial, les idées révolutionnaires gagnaient du terrain... Quantité de petits faits montraient qu'on allait à gauche. Louis VEUILLLOT le signalait [...] Il disait [...] « *nous allons mal ; notre Napoléon de qui j'espérais tant, m'a bien l'air de n'être*

156 Eugène VEUILLLOT, *Louis Veulllot, op. cit.*, tome II, p. 259.

157 Eugène VEUILLLOT, *Louis Veulllot, op. cit.*, tome IV, p. 268.

158 Eugène VEUILLLOT, *Louis Veulllot, op. cit.*, tome IV, p. 288.

159 Eugène VEUILLLOT, *Louis Veulllot, op. cit.*, tome III, p. 274.

160 Stéphane RIALS, *Révolution et contre-révolution au XIX^e siècle, op. cit.*, p. 201.

161 Eugène VEUILLLOT, *Louis Veulllot, op. cit.*, tome III, p. 231.

162 *Mélanges religieux, politiques et littéraires, op. cit.*, tome VI, p. 96, *Relation de L'Univers avec Napoléon III*, 28 octobre 1871.

*qu'un Louis-Philippe perfectionné [...] Les gens dont l'empereur s'entoure le trahissent sans le vouloir par la seule pente de leur nature basse et inepte... ».*¹⁶³

... il est permis officiellement à un personnage comme M. ABOUT d'insulter la personne même du Souverain Pontife et de diffamer son gouvernement... On accorde à un chétif écrivain, amuseur de profession et blasphémateur public, la permission de hurler en France, non seulement des injures contre le chef de la famille chrétienne, mais [...] des diatribes vulgaires contre les dogmes fondamentaux du catholicisme...¹⁶⁴

Mais M. ABOUT est journaliste au Siècle, c'est un personnage semi-officiel. L'Univers récolte donc, après cette diatribe, une interdiction de paraître. Et le curé des Ponts-de-Cé (près d'Angers) de manifester son étonnement :

Quel mystère ! Vous avez contribué à rattacher au gouvernement la majorité des ecclésiastiques qui avaient des tendances légitimistes, et vous êtes frappé par ce même gouvernement...¹⁶⁵

Hélas ! Encore et toujours, l'heure du bilan n'est pas réjouissante :

Mes rêves sont cruellement renversés : où est mon Charlemagne ?¹⁶⁶

J'ai espéré, j'ai attendu, j'ai pris patience, je me suis indigné, j'ai changé comme à peu près tous les honnêtes gens.¹⁶⁷

Et de conclure :

Au fond, la Révolution a gagné du terrain.¹⁶⁸

Si nous ne pouvons comprendre comment les révolutionnaires en sont là, nous comprenons du moins parfaitement le ton superbe avec lequel ils nous parlent. Les choses étant ce qu'ils disent et telles qu'on les voit maintenant, ils sont victorieux nous sommes battus, rien de plus clair et l'Église catholique plus menacée qu'en 1848...¹⁶⁹

VIII. La vraie solution : le mondialisme démocratique !

On comprend que Louis VEUILLLOT cherche alors une solution ailleurs, du côté des opposants au régime impérial. À l'époque, la seule opposition gênante pour Napoléon III est celle des républicains, accompagnés de quelques socialistes (les futurs pères du parti radical-socialiste du début de la Troisième République). Louis VEUILLLOT se tourne donc à nouveau vers la république. En 1868, il écrit :

Et si l'on ose jeter plus loin les yeux dans l'avenir par-delà les longues fumées du combat et de l'écroulement, on entrevoit une construction gigantesque, inouïe, œuvre de l'Église [...] On entrevoit l'organisation chrétienne catholique de la démocratie.

Sur les débris des empires infidèles, on voit renaître plus nombreuse la multitude des nations, égales entre elles, libres, formant une confédération

163 Eugène VEUILLLOT, *Louis Veulllot, op. cit.*, tome III, p.203-204.

164 Eugène VEUILLLOT, *Louis Veulllot, op. cit.*, tome III, p.262-263.

165 Eugène VEUILLLOT, *Louis Veulllot, op. cit.*, tome III, p.319-345.

166 Eugène VEUILLLOT, *Louis Veulllot, op. cit.*, tome III, p. 271.

167 Eugène VEUILLLOT, *Louis Veulllot, op. cit.*, tome II, p. 234.

168 Eugène VEUILLLOT, *Louis Veulllot, op. cit.*, tome III, p. 584.

169 Eugène VEUILLLOT, *Louis Veulllot, op. cit.*, tome III, p. 285.

universelle dans l'unité de la foi, sous la présidence du Pontife Romain, également protégé et protecteur de tout le monde, un peuple saint comme il y eut un Saint-Empire.

Et cette démocratie baptisée et sacrée fera ce que les monarchies n'ont pas su et n'ont pas voulu faire : elle abolira les idoles, elle fera régner universellement le Christ, et « fiat unum ovile et unus pastor ».¹⁷⁰

Le voici donc prêt à se donner à la république : l'occasion ne va pas tarder à se présenter.

Napoléon III ayant récolté les fruits de sa politique des nationalités en Europe centrale, l'empire s'effondrant, il faut se tourner vers un autre système de gouvernement. Louis VEUILLOT va donc contacter les hommes forts du moment, ceux qui ont cherché et prédit la chute de l'Empire :

Nous disions hier à un homme important de ce parti : *soyez catholiques, et nous serons républicains*. Aujourd'hui, nous ne demandons pas aux républicains d'être catholiques. Cette hauteur demande des qualités qu'ils n'ont pas tous. Nous leur disons simplement : *laissez nous être catholiques et nous serons républicains*.¹⁷¹

Les pères du futur parti radical-socialiste, étant les hommes forts du moment et ne se sentant nullement avoir besoin d'une aide, méprisent les avances ultramontaines. Louis VEUILLOT se retourne donc vers les légitimistes, et prépare ainsi le feu de paille monarchiste qui va durer quatre années. Comme l'écrit Stéphane RIALS : après avoir été « *l'instrument le plus actif de la dissolution du vieux parti légitimiste* », Louis VEUILLOT devient « *l'un des plus fermes piliers de son renouveau* ». ¹⁷² Il décède lorsque Léon XIII prépare le ralliement. Les catholiques vont, alors, effectuer un énième virage vers d'autres institutions : celles de la république des loges. Le bilan sera encore plus désastreux, mais c'est une autre histoire...

IX. Conclusion : indifférence = ignorance

En résumé, Louis VEUILLOT a soutenu successivement Louis-Philippe, la Deuxième République, CAVAIGNAC, Napoléon III, la république, Henri V. Devant ces variations ponctuant toute sa carrière, comment ne pas penser à cette fameuse apostrophe de DÉMOSTHÈNE :

Athéniens, il ne faut pas se laisser commander par les événements, mais les prévenir : comme un général marche à la tête de ses troupes, ainsi de sages politiques doivent marcher, si j'ose dire, à la tête des événements ; en sorte qu'ils n'attendent pas les événements pour savoir quelles mesures ils ont à prendre, mais les mesures qu'ils ont prises amènent les événements... Vous faites dans vos guerres avec Philippe comme fait le barbare quand il lutte.

– S'il reçoit un coup, il y porte aussitôt la main.

– Le frappe-t-on ailleurs ? Il y porte la main encore,

– mais de prévenir le coup qu'on lui destine ou de prévenir son antagoniste, il n'en a pas l'adresse, et même il n'y pense pas...

170 *Mélanges religieux, politiques et littéraires, op. cit.*, tome I, p. LXVI, Rome pendant le concile, 14 juillet 1868.

171 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot, op. cit.*, tome II, p. 259.

172 Stéphane RIALS, *Révolution et contre-révolution au XIX^e siècle, op. cit.*, p. 205.

Jamais de projets arrêtés. Jamais de précautions. Vous attendez qu'une mauvaise nouvelle vous mette en mouvement...¹⁷³

Comment ne pas faire le lien entre DÉMOSTHÈNE et TOCQUEVILLE qui écrit à Henri V :

Ce qui rend en France tous les gouvernements et si forts et si faibles, c'est qu'en politique comme presque en toutes choses, nous n'avons que des *sensations* et pas de *principes* :

- nous venons de sentir les abus et les périls de la liberté, nous nous éloignons d'elle,
- nous allons sentir la violence, la guerre, la tyrannie tracassière d'un pouvoir militaire bureaucratique, nous nous éloignerons bientôt de lui.¹⁷⁴

N'y a-t-il pas, résumées dans ces quelques lignes, toutes les attitudes politiques prises par Louis VEUILLOT de 1833 à 1875, de Louis-Philippe à Henri V, en passant par la Deuxième République, CAVAIGNAC, Napoléon III, les républicains ?

De la « *civilisation nouvelle et d'un monde nouveau* », prophétisés en 1846, à cette « *démocratie baptisée et sacrée [qui] abolira partout les idoles, [qui] fera régner universellement le Christ* », entrevue en 1868, où est la réflexion, l'analyse politique ? N'y a-t-il pas là, au contraire, beaucoup plus de *sentiments* que de *principes* ? Même lorsque Louis VEUILLOT finit par critiquer le suffrage universel et rejoindre Henri V, comment voir, là, autre chose de plus qu'un énième volte-face commandé par les événements ? Pourquoi supposer dans ce changement plus de principes et de science que dans les précédents ? Eugène VEUILLOT écrit :

Le point fixe de Louis VEUILLOT, ce n'était pas un régime, c'était la religion. Il y demeurerait immuable et laissait devant lui se déplacer l'horizon politique. Mieux que certains catholiques obscurcis de préjugés, Jule LEMAÎTRE a reconnu que la vie de Louis VEUILLOT est admirable et presque surnaturelle d'unité.¹⁷⁵

C'est exactement cela ! S'il constate l'échec – et comment ne pas le constater – dans la défense du Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ (son seul point fixe), il ne relie jamais la cause à l'effet, l'institution mise en place au bien commun réalisé, le système parlementaire et électif aux Droits de l'homme. Il n'y a jamais ce lien d'intelligence, cette connaissance par les causes qui définit la science, en l'occurrence la science politique. Saint Thomas avait pourtant écrit :

En toute chose qui ne naît pas du hasard, la forme est nécessairement la *fin* de l'action.¹⁷⁶

Ceux qui choisissent les institutions parlementaires et républicaines le font en vue d'une *fin* précise. Il eût été intelligent de chercher laquelle ! Cela aurait évité d'avoir ensuite à avouer : « *nous ne pouvons comprendre comment les révolutionnaires en sont là* ». « ***Ils en sont là*** » parce qu'ils défendent un principe politique déduit d'un principe philosophique : ***la souveraineté du peuple***. Ils connaissaient ce lien d'intelligence entre la *cause institutionnelle* et ses *effets* pour les droits de l'Homme-dieu. N'étant pas indifférents à la politique, ils l'ont pratiquée comme une

173 DÉMOSTHÈNE, *1ère Philippique*, cité par Charles MAURRAS, in *Kiel et Tanger*, Paris, NLN, 1914, p. 181.

174 Stéphane RIALS, *Révolution et contre-révolution au XIX^e siècle*, op. cit., p. 163.

175 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot*, op. cit., tome IV, p. 254.

176 Saint Thomas, *Somme Théologique*, I, 15, 1. Cité par Denis SUREAU dans *Retour à la politique, l'impossible neutralité des chrétiens*, La Nef, DMM, 1995, p. 103 (« In omnibus enim quae non a casu generantur, necesse est formam esse finem generationis cujuscumque », in *Summ. Théol. Diligenter emendata Nicolai/Sylvii/Billuart*, et C.-J. Drioux, Décima Sexta, 1856). Aussi « En toutes choses qui, ne naissent pas du hasard, il y a nécessité que la forme de l'être engendré soit la fin de la génération », in *Somm. Théol.*, A.-D. Sertillanges, o.p., Éditions de la revue des jeunes, 1933).

science. Quand Stéphane RIALS écrit à propos de Napoléon III : « *prisonnier comme le régime de juillet de ses origines, l'empire n'allait pas pouvoir durablement donner satisfaction aux catholiques.* »¹⁷⁷, il met l'accent sur le lien entre la cause et l'effet, l'origine et le résultat.

Est-il judicieux précisément de n'accorder aucune importance aux *institutions* ? Que penser de cette « *neutralité politique voisine de l'indifférence* », ligne politique affichée dès 1833 dans les premiers numéros de *L'Univers* et jamais remise en cause ? N'est-elle pas plutôt le fruit de l'*ignorance* dans un domaine où l'*intelligence* aurait dû s'exercer ?

X. Ignorance politique = mépris du droit naturel

Sur les critères qui doivent décider du choix d'un candidat député, que penser d'une affirmation comme celle-ci :

Pour le reste, que l'aspirant député soit ou promette d'être ce qu'il voudra : nous n'y regardons pas. Nous pouvons le tenir pour mal éclairé sur la question du gouvernement, nous le tenons pour honnête et intelligent sur les points essentiels. Nous croyons que c'est un homme capable de comprendre la famille, la paternité et la liberté, et nous nous confions à lui, croyant que s'il a besoin de voir plus clair, Dieu l'éclairera.¹⁷⁸

Il y a dans les lignes que nous venons de citer, l'amorce de cette dichotomie mortelle entre la *nature* et la *surnature*, entre la *création* et la *Grâce*. Dichotomie d'autant plus mortelle qu'elle frappe d'abord l'intelligence ! Comment considérer un candidat au gouvernement à la fois pour mal éclairé sur les questions de gouvernement, et honnête et intelligent sur les points essentiels ? Le gouvernement n'est-il pas essentiel au rôle de cet homme ? S'il est choisi, c'est précisément pour gouverner. Il y a là une incohérence logique grave. **Ignorer une science ne permet pas de s'affranchir de ses lois : les résultats se produiront immanquablement**¹⁷⁹.

La science permet précisément d'étudier *causes* et *effets* pour les reproduire vertueux ou les éviter vicieux. Affirmer que « *Dieu l'éclairera* » pour justifier le choix d'un homme dans le gouvernement alors que précisément Dieu a laissé à l'homme (au roi en monarchie ou aux citoyens en république) le soin du choix des hommes de gouvernement (comme la mise en place des institutions), c'est ignorer l'ordre naturel, politique. Louis DIMIER analyse bien cette erreur. Devant Louis VEUILLOT croyant avoir trouvé assez de garanties chez Napoléon III, dans quelques «bondieuseries» à destination des catholiques, il écrit :

Ces garanties, il [Louis VEUILLOT] les plaçait au ciel, sans songer qu'il en est d'instituées du ciel même dans le domaine de l'observation des hommes. Des simagrées de dévotion, des cérémonies à Notre-Dame avaient figuré à ses yeux ces garanties de la légitimité et l'aveu même de la Providence. C'était conférer à des

177 Stéphane RIALS, *Révolution et contre-révolution au XIX^e siècle*, op. cit., p. 201.

178 Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot*, op. cit., tome IV, p. 625.

179 Ignorer la mécanique du vol ne vous permettra pas, pour autant, de voler si vous vous jetez de la terrasse de votre immeuble (NDLR).

signes, parce que le recours à Dieu y était plus apparent, la *vertu* que Dieu même a placé dans certaines règles des institutions.¹⁸⁰

Le mépris d'une *loi naturelle* ne signifie en rien le respect des *lois surnaturelles*, ni une quelconque soumission à la Providence : il n'y a pas soumission à la Providence qui « *éclairera* », il y a bouleversement d'un ordre : désordre, donc échec. **Une cérémonie à Notre-Dame ne suffit pas à sanctifier une institution :**

- bonne, la Grâce viendra la couronner,
- mauvaise, une bénédiction ne produira aucun effet.

De même, la consécration au Sacré-Cœur d'une *institution* mauvaise n'a aucune chance de la rendre meilleure... **La Grâce ne supprime ni ne remplace la nature.**

Toute la question est de savoir si l'*institution* est bonne ou mauvaise et, pour ce faire, il convient d'analyser les faits avec les principes de la science concernée. Malheureusement, « la neutralité voisine de l'indifférence », affichée en 1833 et obstinément suivie pendant quarante années, ne permettait aucune analyse.

Cette dichotomie nature/surnature rendra vains la plupart des efforts tentés en faveur du Règne Social de Notre Seigneur Jésus-Christ au XIX^e siècle et condamnera à court terme les quelques réussites de cette action placée non sous le signe du spirituel mais sous celui de l'*ignorance*.

XI. Retour au droit naturel

Nous réserverons le mot de la fin à Louis VEUILLLOT lui-même. Y a-t-il plume plus qualifiée que la sienne pour décrire l'esprit d'un homme¹⁸¹ qui revient à la légitimité ?

Nous ne nous vantons pas d'être des légitimistes éprouvés. Nous avons plutôt éprouvé la légitimité. Il a fallu que de longs et terribles événements nous démontrassent la vigueur sociale de cet élément politique, dont nous avons cru que la France pouvait se passer.

Nous sommes entrés dans la vie politique après 1830 ; nous y avons rencontré le *faux droit monarchique* tout fait, tout établi ; et, avec beaucoup d'autres, nous l'avons pris tel qu'il était, parfaitement résolu à combattre d'abord pour la liberté de l'Église, et à ne pas nous occuper ni de faire ni de défaire les gouvernements.

Nous avons suivi consciencieusement cette voie, dont M. de FALLOUX, alors plus légitimiste que nous, ne s'éloignait pas sensiblement. Il était catholique et du parti légitimiste ; nous étions catholiques, et du *parti catholique*, c'est-à-dire sans parti, ce que le parti légitimiste nous reprochait assez.

Cependant le vrai droit monarchique nous a vaincu en se démontrant nécessaire. La démonstration s'est trouvée complète après l'écroulement du 4 septembre.

1830, 1848, 1852, 1870, quelles dates et quelle suite présente ! Il a fallu tout cela, et plus que tout cela. Il a fallu l'accent loyal et hardi du comte DE CHAMBORD, et la

180 Louis DIMIER, *Veillot*, Nouvelle Librairie Nationale, 1912, p. 245.

181 Nous ne saurons jamais si Louis VEUILLLOT aurait suivi la politique du « *Ralliement* ». DIMIER pense que ces lignes suffisent à prouver que VEUILLLOT avait enfin fixé sa pensée politique à ce moment. Peut-on en être sûr ? Peu importe, après tout !

solidité et la majesté de ce vieux droit désarmé à travers et malgré tant de catastrophes.

Alors [...] nous sommes venus là où tout nous montrait qu'il fallait venir [...] non au système, mais au *droit*...¹⁸²

Que la lecture de ces lignes puisse éviter à ceux qui ignorent – ou veulent ignorer – la légitimité d'avoir à les réécrire demain !

182 Louis DIMIER, *Veillot, op. cit.*, p.288-289.

Charles MAURRAS, entre positivisme, empirisme organisateur et nationalisme



COMMENT INSTRUMENTALISER LES CATHOLIQUES

Dans le monde royaliste on présente volontiers MAURRAS comme le restaurateur des principes monarchiques sur des bases rationnelles. Dans le monde catholique on fait de ce penseur agnostique un champion du *droit naturel* qui a défendu l'Église, de l'extérieur contre les attaques républicaines, et de l'intérieur contre le catholicisme libéral. Or, sur les plans politique et religieux, le Maître de l'*Action Française* revendique sa filiation à plusieurs philosophies et doctrines dont le *Positivisme*, l'*Empirisme organisateur* et le *Nationalisme*. Nous analyserons ici les fondements du modèle monarchique maurrassien ainsi que sa pertinence en tant que solution alternative à la monarchie traditionnelle de *droit divin*.

XII. Propos paradoxaux

XII.1. Défense du catholicisme

Dans de nombreux textes et controverses, MAURRAS manifeste un attachement certain à l'Église catholique comme en témoigne cet extrait de *Romantisme et Révolution* (1922) :

De l'autorité des princes de notre race, nous avons passé sous la verge des *marchands d'or*, qui sont d'une autre chair que nous, c'est-à-dire d'une autre langue et d'une autre pensée. Cet Or est sans doute une représentation de la Force, mais dépourvu de la signature du fort. On peut assassiner le puissant qui abuse : L'Or échappe à la désignation et à la vengeance. [...]

Sans doute, le *catholicisme* résiste, et seul : c'est pourquoi cette Église est partout inquiétée, poursuivie, serrée de fort près. Chez nous, le Concordat l'enchaîne à l'État qui, lui-même, est enchaîné à l'Or, et nos libres-penseurs n'ont pas encore compris que le dernier obstacle à l'*impérialisme de l'Or*, le dernier fort de pensée libre est justement représenté par l'Église qu'ils accablent de vexations ! Elle est bien le dernier organe autonome de l'esprit pur.

Heureusement, la *force conquérante* n'est pas unique. Le *Sang* et l'Or luttent entre eux. **L'Intelligence garde un pouvoir, celui de choisir, de nommer le plus digne et de faire un vainqueur.** Le gardera-t-elle toujours ? Le gardera-t-elle longtemps ?¹⁸³

On comprend que beaucoup de catholiques aient été séduits par un tel discours qui

183 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, Ed. Nouvelle librairie nationale, Paris, 1922, p.32. Préface de l'Avenir de l'Intelligence.

réserve une si belle place à l'Église, même s'il laisse un arrière goût désagréable tant l'antisémitisme y suinte (les « *princes de notre race* » s'opposent aux « *marchands d'or, qui sont d'une autre chair, d'une autre langue, d'une autre pensée* », « *Le Sang et l'Or luttent entre eux* »). On reste septique également sur la nature de cette *Intelligence* – affublée d'un « i » majuscule – qui lutte aussi contre l' « *Or* ». Et qui est ce « *plus digne* » que l' « *Intelligence* » est supposée choisir pour vaincre ?

XII.2. Profession de Foi positiviste

Par ailleurs ces propos favorables à l'Église surprennent plus encore, quand plus loin, le Maître de l'*Action Française* – dans une véritable *prière du soir* – professe sa Foi, son *credo* envers le *Positivisme* d'un Auguste COMTE présenté, sinon comme un messie, au moins comme le prophète :

S'il est vrai qu'il y ait des *maîtres*, s'il est faux que le *ciel* et la *terre*, et le moyen de les interpréter, ne soient venus au monde que le jour de notre naissance, je ne connais aucun nom d'homme qu'il faille prononcer avec un sentiment de reconnaissance plus vive. Son image ne peut être évoquée sans émotion. **À demi-voix, dans le silence de la nuit, il me semble que je redis des syllabes sacrées :**

- *Ordre* et *Progrès*.
- Famille, Patrie, *Humanité*.
- L'Amour pour principe et l'Ordre pour base ; **le Progrès pour but.**
- **Tout est relatif, voilà le seul principe absolu.**
- Induire pour déduire, afin de construire.
- Savoir pour prévoir, afin de pourvoir.
- L'esprit doit toujours être le ministre du cœur, et jamais son esclave.
- **Le progrès est le développement de l'ordre.**
- La soumission est la base du perfectionnement.
- Les phénomènes les plus nobles sont partout subordonnés aux plus grossiers.
- Les vivants seront toujours et de plus en plus gouvernés nécessairement par les morts.
- L'homme doit de plus en plus se subordonner à l'*Humanité*.

Le poids même de ces sentences, leur austérité, leur rudesse, y ajoute un charme d'une vigueur naïve. On ne le sent complètement qu'après le temps et le loisir de l'*initiation*. [...] Douceur, tendresse, fermeté, certitudes incomparables, c'est tout ce que renferme pour l'élève de COMTE ce terrible mot, si peu compris, de *Positivisme* !

184

Validité permanente de ces propos assumés dans plusieurs éditions

Ces deux extraits, pourtant tirés du même ouvrage *Romantisme et Révolution*, présentent un paradoxe :

- dans l'un, on trouve une défense d'une Église catholique, dernier rempart contre l'impérialisme d'un « *Or* » étranger à notre race,
- dans l'autre, un *naturalisme* quasi religieux (« *les syllabes sacrées* ») dans la promotion du *Positivisme*, et cette croyance aux accents très modernes au « *progrès de l'Humanité* »

184 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.91-92. *Auguste Comte*.

Comment expliquer des prises de position apparemment si opposées ? Que faut-il entendre par ces mots d'Ordre, de Progrès, d'Humanité ? L'explication, MAURRAS nous la donne, toujours dans ce même livre, en publiant d'anciens textes qui ont présidés à la fondation de l'*Action Française* et qu'il juge indispensable de porter à la connaissance de la jeune génération. **Il y revendique aussi, à peine atténuée, l'actualité et la validité de sa réflexion d'alors comme en** témoigne le passage suivant :

Mes réflexions d'alors aboutirent à des conclusions générales qui n'ont pas perdu tout leur intérêt aujourd'hui, car elles ne furent pas étrangères à la fondation de notre *Action Française* sept mois plus tard. [...] **Il me paraît bien vain d'y changer grand-chose**, hormis quelques paroles aiguës que j'ai plaisir à effacer. S'il fallait tout réécrire, je n'aurais pas de peine à m'abstenir d'un certain courant d'épigrammes.¹⁸⁵

Dans l'étude qui suit, il faudra toujours avoir à l'esprit que :

- MAURRAS admet avoir débarrassé son ouvrage des « *paroles aiguës* » qui pouvaient choquer dans la première édition.
- À aucun moment il ne précise quelles sont les épigrammes (les formules) dont il souhaiterait se passer.

Il affirme donc qu'il n'y a pas changement dans son argumentaire qu'il publie à l'identique. **Nulle-part, il reconnaît s'être trompé ou récusé des déclarations antérieures. C'est donc légitimement que nous considérerons les textes qui suivent, publiés et préfacés par MAURRAS en 1922, comme l'expression de la pensée maurrassienne à cette date.** D'ailleurs MAURRAS revient rarement sur ses affirmations, et chaque polémique est, au contraire, l'occasion d'une réaffirmation de ses positions originelles.

XIII. Le positivisme

XIII.1. Fondement et méthode du positivisme

Le fondement de la pensée d'Auguste COMTE

Dans son *Auguste Comte* datant de 1904 et repris en 1922 dans *Romantisme et Révolution*, MAURRAS expose la motivation profonde de la philosophie positiviste :

Quand JUNDZILL* écrivit à COMTE, il y avait exactement vingt-cinq années que **le philosophe poursuivait son programme de réorganiser, en effet, sans Dieu ni roi.**¹⁸⁶

* Un disciple de Comte [NDLR].

Et dans une note de bas de page, MAURRAS commente :

185 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.242. *Trois idées politiques*, Note à l'édition de 1912.

186 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.99. *Auguste Comte*.

Les mots de *royauté* et de *roi* ont chez COMTE une acceptation bien définie : ils veulent dire *roi* et *royauté de droit divin*.¹⁸⁷

Donc, si on suit MAURRAS, COMTE **n'est pas opposé à la royauté en elle-même, mais uniquement aux royautés traditionnelles en tant qu'elles supposent toutes la transcendance d'un Dieu créateur.** Laissons en effet un Louis DE BONALD nous expliquer ce qu'est le *droit divin* :

Nous ne voyons le *droit divin* que dans la conformité des lois sociales aux *lois naturelles* dont Dieu est l'auteur.¹⁸⁸

Mgr DE SÉGUR est plus explicite encore :

... pour un Souverain quelconque, **régner de «*droit divin*»**, c'est tout simplement régner légitimement, en vertu de droits légitimes ; **c'est être le représentant légitime de Dieu pour le gouvernement d'une société, d'un peuple.** De là cette formule célèbre, qui fait tant crier les impies et les ignorants : *régner par la grâce de Dieu*.¹⁸⁹

Ainsi comme toutes les autres monarchies d'avant 1789, la Monarchie française est de *droit divin*. Lors du Sacre, le roi reconnaît institutionnellement la suzeraineté de Dieu, le devoir de protéger et de servir son Église. Et ce ne sont pas de vains mots : un Louis XV l'affirme encore devant le *Parlement de Paris* lors du fameux *Discours de la flagellation* en 1766 :

[...] le pouvoir que j'ai reçu de Dieu, pour préserver mes peuples [...] ¹⁹⁰

Pourtant nous le verrons, MAURRAS **reprenra comme *leitmotiv* l'autonomie du politique à l'égard de Dieu : l'autorité politique ne saurait provenir ni même dépendre Dieu.** Dans ce cadre, un culte public avec une religion d'État révélée est inconcevable, et en 1942, il écrit encore dans les colonnes de l'*Action Française* :

Nous n'avons jamais été d'avis de compromettre ce qu'il y a de plus sacré dans l'homme, avec les troubles agitations de la politique, **nulle alliance du Trône et de l'Autel n'a jamais fait notre admiration.**¹⁹¹

Comprenons : le fondement de la Monarchie française (le Pacte de Tolbiac entre Clovis et Dieu), le Sacre, l'unité et la pérennité de notre pays par cette *alliance du Trône et de l'Autel*, ne satisfont pas MAURRAS, il veut autre chose. Et s'il prétexte contre cette alliance une possible compromission, une corruption de la religion par le *pouvoir*, il s'assoit en définitive sur une réalité de 1500 ans de bonne harmonie.

La méthode « scientifique » d'Auguste COMTE

Nous l'avons vu, COMTE cherche à construire un nouveau monde « *d'ordre et de progrès* », il tient en horreur l'anarchie et la violence révolutionnaire, héritière, selon lui, du *libre examen* protestant. Par ailleurs **il admet que l'ordre et le progrès supposent toujours l'action d'une autorité**, d'un pouvoir légitime. Or COMTE veut construire « *sans Dieu ni roi* », sans le *droit divin*, aussi récuse-t-il toutes

187 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.99. Auguste Comte, L'ordre positif d'après Comte, Note.

188 Louis DE BONALD. *Réflexions sur la Révolution de Juillet 1830 et autres inédits*. Éd. DUC/Albatros, 1988, p.79-83.

189 Mgr DE SÉGUR, *Vive le roi !* in Œuvres, Paris : Tolra, 1877, 2 série, tome VI, chap. III.

190 *Procès-verbal du lit de justice du 3 mars 1766*, Mercure historique de mars, p.174-181. cité par J.C.L. SIMONDE DE SISMONDI, Histoire des Français, tome XXIX, Treuttel et Würtz libraires, Paris, 1842, p.360-364.

191 MAURRAS, *Action française*, 17 août 1942.

les sciences qui jusqu'alors justifiaient cet ordre traditionnel :

– la **métaphysique**, la science de l'être, avec ses outils (comme l'étude des *principes* et des *causes*) et ses concepts (comme l'*existence*, l'*essence*, l'*accident* et la *substance*).

– la **science politique traditionnelle**, la science de la cité, encore appelée *morale politique*, qui dans l'ordre de l'AGIR ou de la *philosophie pratique*, se distingue de la *morale domestique* (familiale) et de la *morale personnelle*.

Pour trouver une nouvelle source à l'autorité, il propose une méthode qu'il qualifie de « scientifique », une « science positive » calquée sur les mathématiques, la physique, l'astronomie... MAURRAS nous l'expose :

Établir des principes politiques nouveaux, et les établir de manière qu'ils soient inébranlables, c'est-à-dire les fonder sur les mêmes bases qui supportent les sciences inébranlées, voilà le projet que roulait ce cerveau de vingt-quatre ans quand il méditait son « *Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société* ».

– « *Pour réorganiser* », c'était son idée principale : il se marquait ainsi son *but*.

– « *Les travaux scientifiques* » étaient « *nécessaires* » : il marquait son *moyen* et le définissait.

Ce mot de scientifique est à prendre dans un sens strict. L'astronomie, la physique, la chimie, la physiologie cherchent et trouvent les *lois des apparences* qu'elles étudient : il faut examiner comment elles s'y prennent pour cela, et, cette étude faite, fonder de la même manière une *science de la vie supérieure de l'homme*. Cette *science* sera, comme les autres, relatives à des apparences ; mais ses apparences seront, comme les autres, reliés par des *lois*.

Substituer à la recherche des *causes* et des *substances* [méthode métaphysique (NDLR)], qui, réelles ou imaginaires, nous demeurent insaisissables, la simple recherche des *lois* : ce fut la méthode nouvelle.

Cette méthode était destinée à fournir la doctrine nouvelle qui serait le principe d'une nouvelle autorité, destinée elle-même à vaincre l'*esprit d'examen* et à remplacer notre anarchie transitoire par l'ordre nouveau.¹⁹²

Et MAURRAS adhère sans réserve à l'analyse de COMTE, il croit lui aussi à l'existence de *lois positives* induites grâce une *science positive* différente de la *métaphysique*, il écrit :

Tout autant que les autres sciences de l'observation, la Politique tirée de l'Histoire critique prend note de semblables retours des phénomènes pour en tirer avec certitude ses *lois*.¹⁹³

La principale loi que COMTE pense découvrir dans l'histoire est la *Loi des trois états* qui décrirait le « progrès de l'humanité ». Selon lui l'histoire présenterait trois âges :

– l'état théologique : le plus archaïque ; les phénomènes inconnus s'expliquent par des interventions divines.

– l'état *métaphysique* : plus rationnel mais encore limité.

– l'état *positif* ou *scientifique* : terme de l'évolution de l'humanité.

En aucun cas, on ne saurait confondre ces pseudo « lois » avec la loi morale ou le droit naturel des philosophes classiques ; en effet, le droit naturel suppose l'existence d'une nature humaine immuable, or les « lois » que COMTE et MAURRAS espèrent tirer de l'histoire sont les lois du progrès, de l'évolution de l'homme vers l'Humanité. Le très clairvoyant philosophe politique germano-américain Éric

192 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.101. Auguste Comte.

193 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.101. Auguste Comte.

VÆGELIN résume le système positiviste en ces termes :

[...] pour COMTE la marche de l'*humanité* vers la *rationalité* de la *science positive* constituait une *évolution* s'acheminant indéniablement dans le *sens du progrès* [...]

194

Puis il établit une critique de la méthode positiviste, de sa prétention à balayer d'un simple revers de main la *métaphysique* et avec elle, la science politique traditionnelle :

Afin de rabaisser la *science politique* de PLATON, ARISTOTE ou saint Thomas au rang de « valeurs » parmi d'autres, un chercheur consciencieux aurait d'abord dû démontré que leur prétention à la scientificité était dénuée de fondement. Or cette tentative est vouée à l'échec car, au moment où le soit-disant critique pénètre en profondeur la signification de la *métaphysique*, de manière à ce que sa critique ait quelque poids, il devient à son tour métaphysicien.

On ne peut attaquer la *métaphysique* avec bonne conscience que si l'on se tient à bonne distance de celle-ci, distance qui caractérise la connaissance imparfaite.¹⁹⁵

Et dans un réalisme confondant VÆGELIN ajoute ces constats évidents :

Différents *objets* requièrent différentes *méthodes*.

– Un théoricien politique qui essaie de comprendre la signification de la *République* de Platon n'aura que faire des mathématiques ;

– un biologiste qui étudie la structure d'une cellule n'aura que faire des méthodes de la philologie classiques et des principes de l'herméneutique. [...]

Consolons-nous, car un tel mépris est un problème éternel dans l'histoire de la science, ARISTOTE lui-même ayant dû rappeler à certains casse pieds de son époque qu'un homme cultivé ne doit pas attendre une exactitude de type mathématique dans un traité de politique.¹⁹⁶

Enfin, VÆGELIN pratique l'autopsie de la méthode positiviste :

L'idée de découvrir une « loi » des *phénomènes sociaux*, dont la fonction correspond à la loi de la gravitation dans la physique newtonienne, n'a jamais dépassé le niveau de propos en l'air à l'époque napoléonienne.

À l'époque de COMTE, cette idée était déjà édulcorée au point de prendre l'aspect de la « loi » des trois états, c'est à dire un morceau d'illusoire spéculation sur la signification de l'histoire qui s'interprétait elle-même comme la découverte d'une loi empirique.

Le sort de l'expression *physique sociale* est caractéristique de la diversification précoce que connut le problème.¹⁹⁷

Notons au passage qu'en 1944 MAURRAS revendique toujours le titre de « *physicien politique* »¹⁹⁸

194 Éric VÆGELIN, *La nouvelle science du politique*, Ed. seuil, Coll. L'ordre philosophique, Paris, 2000, p.59.

195 Éric VÆGELIN, *La nouvelle science du politique*, op. cit., p.57.

196 Éric VÆGELIN, *La nouvelle science du politique*, op. cit., p.38.

197 Éric VÆGELIN, *La nouvelle science du politique*, op. cit., p.40.

198 Charles MAURRAS, Préface du livre de Jean-Louis LAGOR (alias Jean MADIRAN), *La philosophie politique de saint Thomas d'Aquin*, Les Nouvelles Éditions, Paris, p.24.

XIII.2. La religion naturelle d'Auguste Comte

Son dogme, son culte et son dieu

VOEGELIN voit juste, la pseudo *loi empirique des trois états* relève de l'acte de foi. D'ailleurs, sans *théologie* ni *métaphysique*, la simple démarche positiviste ne suffit pas pour parvenir à une société ordonnée, et COMTE doit, lui aussi, se résoudre à recourir à une *morale*, à un *dogme*, à un *culte*, et même à une *religion* que MAURRAS nous décrit ainsi :

Or, de bons sentiments ne suffisent pas à diriger l'activité. [...] Il faut des convictions, c'est-à-dire une *foi*, c'est-à-dire un *dogme*. [...] un dogme aimé. [...] Le dogme appelle un *culte*. À cette condition seulement la *religion* sera complète, et la *religion* est indispensable à toute *morale* qui veut être pratiquée et vécue. **Sans religion, point de morale efficace vivante : or, il nous faut une morale pour mettre fin à l'anarchie des sentiments**, comme il a fallu une classification des sciences pour mettre fin à l'anarchie des esprits. **Auguste COMTE institua donc une religion**. Si la tentative prête à sourire, je sais bien, par expérience, qu'on n'en sourit que faute d'en avoir pénétré bien profondément les raisons.

– **Le dogme catholique** met à son centre *l'être le plus grand qui puisse être pensé, id quo majus cogitari non potest*, l'être par excellence, l'être des êtres et celui qui dit : *sum qui sum*.

– **Le dogme positiviste** établit à son centre **le plus grand être qui puisse être connu, mais connu « positivement », c'est-à-dire en dehors de tout procédé théologique ou métaphysique**.

Cet être, les *sciences positives* l'ont saisi et nommé au dernier terme de leur enchaînement, quand elles ont traité de la société humaine : c'est le même être que propose à tout homme, comme son objet naturel, l'instinctive révélation de l'amour dans la silencieuse solitude d'un cœur, qui ne cherche jamais que lui : être semblable et différent, extérieur à nous et présent au fond de nos âmes, proche et lointain, mystérieux et manifeste, tout à la fois le plus concret de tous les Êtres, la plus haute des abstractions, nécessaire comme le pain et misérablement ignoré de ce qui n'a la vie que par lui ! Ce que dit la synthèse, ce que la sympathie murmure, une synergie religieuse de tous nos pouvoirs naturels le répétera : **le Grand-Être est l'Humanité**.¹⁹⁹

Donc, pour COMTE, le dieu positif de l'homme, ce Grand-Être objet de la religion positive – la religion nouvelle – est l'Humanité elle même. Cependant MAURRAS précise ce qu'il faut entendre par *Humanité* :

[...] *humanité* ne veut aucunement dire ici l'ensemble des hommes répandus de notre vivant sur cette planète, ni le simple total des vivants et des morts. C'est seulement l'ensemble des hommes qui ont coopéré au grand ouvrage humain, ceux qui se prolongent en nous, que nous continuons, ceux dont nous sommes les débiteurs véritables, les autres n'étant parfois que des « *parasites* » ou des « *producteurs de fumier* ». ²⁰⁰

Il s'agit là d'une vision, certes élitiste, mais profondément progressiste et évolutionniste, donc moderne, de l'homme. Et MAURRAS partage la foi de COMTE ; avec des accents tout religieux il déclare :

199 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.106. Auguste Comte.

200 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.107. Auguste Comte.

Il [Auguste COMTE] a rouvert pour nous qui vivons après lui dans le vaste sein du *Grand-Être*, de hautes sources de sagesse, de fierté et d'enthousiasme. [...] Ne le laissons pas sans *prières*. Ne nous abstenons pas du bienfait de sa *communion*.²⁰¹

XIII.3. Place des catholiques dans le positivisme

Le paradis terrestre d'Auguste COMTE réalisé par un œcuménisme dévoyé

Selon les positivistes, les voies *métaphysique* et *théologique* pour établir une société sont sources d'interminables querelles. *A contrario*, la **religion positiviste pacifiera les esprits et unira dans un œcuménisme réellement efficace et serein**, et les *progressistes* et les *catholiques*, à condition que ces derniers renoncent définitivement au *droit divin* et que leur religion soit reléguée au rang d'« *enthousiasme poétique* » :

La discussion stérile est finie à jamais, l'intelligence humaine songe à être féconde, c'est-à-dire à *développer les conséquences* au lieu de *discuter les principes*. Les dissidences sont de peu.

– Les conquêtes de l'ordre éliminent nécessairement les derniers partisans des idées révolutionnaires, qui forment « *le plus nuisible et le plus arriéré des partis* ».

– **Tous les bons éléments du parti révolutionnaire** abjurent le principe du *libre examen*, de la *souveraineté du peuple*, de l'*égalité* et du *communisme socialiste* [...]

– **Les bons éléments du parti rétrograde abjurent, tout au moins en politique, la théologie et le droit divin.**

Les positivistes font avec les premiers une alliance politique, avec les seconds l'alliance religieuse. Car les premiers ont de l'ardeur et de la vie, semences ignées du *progrès*, et **LES SECONDS POSSÈDENT UNE DISCIPLINE DU PLUS GRAND PRIX.**

Au catholicisme, que COMTE ose appeler « *le polythéisme du moyen-âge* », se substitue sans secousse le *culte de l'Humanité*, au moyen de la transition ménagée par la Vierge-Mère, cette « *déesse des Croisés* », « *véritable déesse des cœurs méridionaux* », « *suave devancière spontanée de l'Humanité* ».

Le conflit entre l'enthousiasme poétique et l'esprit scientifique est pacifié. Paix dans les âmes. Paix au monde. La violence aura disparu avec la fraude. Avec la guerre civile, la guerre étrangère s'apaisera sous le drapeau vert d'une république occidentale, présidée par Paris, étendue autour du « *peuple central* » (la France), à l'Italie, à l'Espagne, à l'Angleterre et à l'Allemagne. **Le Grand-Être, qui n'est pas encore, COMTE l'avoue, le Grand-Être sera enfin : les hommes baigneront dans la délicieuse unité des cœurs, des esprits, des nations.**²⁰²

Quel statut Auguste COMTE réserve-t-il à l'Église au sein de sa religion de l'Humanité ?

Statut du catholicisme au sein de la religion positive

La religion catholique – comme les autres religions – devient une *compréhension*

201 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.127. Auguste Comte.

202 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.115-116. Auguste Comte.

imagée, un habillage poétique, une poésie des « vérités positives » ; elle n'a le droit de cité qu'en tant que servante de la « religion positive » :

Ce que le philosophe peut exiger de la *poésie*, c'est seulement de ne pas contredire ce que la *science* révèle de certain sur la nature humaine. Sous cette condition, que la *poésie* ait champ libre ! Elle ne pourra qu'ajouter par ses ornements à la magnificence de la *religion*[la religion positiviste (NDLR)].

– Veut-elle attribuer aux corps des qualités imaginaires ? Il suffit qu'elles ne soient point « *en opposition avec les qualités constatées* ».

– Veut-elle concevoir des êtres absolument fictifs ? Il suffira qu'ils servent le *Grand-Être* et contribuent à rendre la synthèse aussi émouvante que vraie.²⁰³

D'ailleurs MAURRAS nous explique que COMTE lui-même cède à l'« *enthousiasme poétique* » dans ses déclarations panthéistes :

Auguste COMTE en a donné l'exemple. Puisque le *Grand-Être* nous manifeste, aussi réellement que possible, « *l'entière plénitude du type humain, où l'intelligence assiste le sentiment pour diriger l'activité* »,

– pourquoi ne pas associer aux hommages rendus au *Grand-Être* cette Planète, avec le système entier qui lui sert de demeure ?

– Pourquoi s'arrêter là et ne point ajouter à *ce couple de dieux* l'Espace qui enveloppe notre système ?

– Que la Terre et les planètes se meuvent, rien empêche d'y voir un acte de volonté.

– Que l'Espace se laisse franchir, rien n'empêche d'expliquer que ce libre parcours ait été laissé au chœur de nos astres par l'acte continu de sympathies immenses.

– Rien n'empêche non plus de rêver que, si l'Espace fut, c'est pour que la Terre, son satellite, ses compagnes et son soleil y puissent fleurir ;

– il n'est pas difficile non plus d'imaginer supplémentairement que la Terre, qui était indispensable à la « *suprême existence* », ait voulu concourir en effet au *Grand-Être*.

Le *poète* a le droit de ne pas tenir la concordance pour fortuite. Comme le *savant* explique les hommes par la *loi de l'Humanité*, **l'attrait de ce *Grand-Être* rendra compte au poète de la subtile bienveillance des innombrables flots de l'Espace éthéré, et du courage que la Terre (et aussi le soleil et la lune « *que nous devons spécialement honorer* ») a déployé et déploiera pour le commun service de l'*Humanité triomphante*.**²⁰⁴

À ce stade, on retrouve un MAURRAS un peu gêné du ridicule de l'« *enthousiasme poétique* » du philosophe quand celui-ci affuble la Terre-Mère du nom de *Grand-Fétiche* :

Ici, le philosophe, peut-être soucieux à l'excès de sa philosophie de l'histoire, et voulant, comme il le dit, incorporer le fétichisme en même temps qu'un certain degré de polythéisme à sa religion de l'humanité, eu le tort déplorable de gâter, en leur donnant un nom malheureux, ses rêveries qui sont fort belles.[...] *Grand-Fétiche*, – c'est le nom qu'il osa décerner à la Terre-Mère [...] ²⁰⁵

Ces dernières citations appellent plusieurs remarques :

– **Le lecteur attentif aura reconnu dans tous ces propos le thème gnostique éculé d'un monde divin, qui prend peu à peu conscience de sa divinité par le progrès de la connaissance humaine, par le progrès de son intelligence.**

– **MAURRAS ne s'offusque pas de la divinisation du Monde, de l'Espace, de la Terre-Mère, mais seulement du nom ridicule de « *Grand-Fétiche* » que COMTE**

203 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.110-111. L'ordre positif d'après Comte.

204 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.110-111. L'ordre positif d'après Comte.

205 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.110-111. L'ordre positif d'après Comte.

donne à l'Univers, ce *Grand-Tout* des gnostiques.

En réalité, il adhère au panthéisme de COMTE et le répète à l'envi : après la publication de *L'Avenir de l'intelligence* en 1905, il écrit à Maurice BARRÈS :

Tant mieux si ce COMTE a quelque netteté. Le nouveau de l'étude est qu'elle est conçue par rapport à la Synthèse subjective, qui est la *fin* et le centre du Positivisme, que personne ne lit et qui parle à mon *paganisme* à cause de la *demi-déification* de la Terre et du Ciel.²⁰⁶

De l'union des catholiques et des athées pour défendre la civilisation

MAURRAS ne peut se passer de troupes catholiques – nous avons vu qu'elles « possèdent une discipline du plus grand prix » – aussi développe-t-il une idée promise à bel avenir : l'union pratique des athées et des catholiques pour défendre le progrès de l'ordre et de la civilisation. Dans la note X de *Trois idées politiques* (1898) – livre repris dans *Romantisme et révolution* (1922) – on trouve :

Le positivisme invite ceux qui ne croient plus en Dieu et qui veulent travailler à la régénération de leur espèce à se faire positivistes, et il engage ceux qui y croient à redevenir catholiques.

[...] S'ils se distribuaient entre ces deux systèmes, l'un et l'autre énergiquement ordonnés, les défenseurs du genre humain auraient vite raison de leur adversaire, l'esprit de l'anarchie mystique. C'est contre cet esprit d'anarchie, ennemi-né des groupements nationaux aussi bien que des combinaisons rationnelles, que les deux Frances peuvent se réunir encore. Si elles ne parviennent pas à tomber d'accord de ce qui est vrai, il leur reste à s'entendre sur le bon et l'utile. Je ne prétends point que cela arrive nécessairement ; mais si cela n'arrive pas, nous sommes perdus.²⁰⁷

Et ce discours trouve toujours l'oreille de nombreux catholiques quand ceux-ci s'allient aux *athées*, aux *néo-païens* identitaires, aux sectateurs de la *gnose* guénonienne (René GUÉNON) ou évolienne (Julius EVOLA), tout cela au sein de *partis de l'ordre* et de *survie nationale* comme le *Front National* ou la récente *Union de la Droite Nationale*.

Or, il s'agit bien là d'une manipulation : ces *penseurs athées* sont très peu nombreux, et il leur faut des troupes pour conquérir l'*opinion* ; ils les trouveront dans les rangs des *catholiques* dont on connaît l'esprit d'abnégation, la discipline et la combattivité, mais aussi, hélas, l'extraordinaire naïveté.

Pour établir l'ordre, MAURRAS (comme COMTE) ne peut se passer des catholiques : En 1906, il écrit à l'abbé PENON :

On ne peut rien faire sans l'alliance catholique, et je doute que les catholiques seuls puissent se rendre maîtres de l'*opinion*...²⁰⁸

En 1944 il déclare encore dans sa *Préface* à l'ouvrage d'un Jean MADIRAN catholique :

206 Maurice BARRÈS, Charles MAURRAS. *La République ou le Roi, correspondance inédite 1888-1923*, Plon 1970, p.452.

207 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.288. *Trois idées politiques*, Note X.

208 *Lettre Charles Maurras à l'abbé Penon du 23 janvier 1906*. Centre Charles Maurras (CCM).

Je ne pense pas que notre pays puisse se relever de sa dernière chute profonde sans le concours de catholiques nombreux, actifs, influents, et dont l'esprit soit restauré dans sa vertu, régénéré dans son principe.²⁰⁹

Précisons cependant : quand MAURRAS parle des « catholiques », il s'agit des catholiques de tradition et non des catholiques libéraux (ou modernistes) corrompus par l'esprit d'examen ; au besoin, et pour garder l'effectif des troupes de combat, on défendra ceux-ci contre ceux-là.

MAURRAS se met donc en quête d'un système qui permette l'union des intelligences et l'accord pratique entre *positivistes* et *catholiques traditionnels*.

– **L'Empirisme organisateur** remplacera, sur le plan intellectuel, le *droit naturel* et la *métaphysique*.

– **Le nationalisme intégral** remplacera, sur le plan politique et social, le *droit divin*.

Il est à noter que l'*Empirisme organisateur* et le *nationalisme intégral* revêtiront tous les deux un caractère fortement religieux revendiqué par MAURRAS.

XIV. L'empirisme organisateur

XIV.1. Le disciple de SAINTE-BEUVE

L'Empirisme organisateur est un « système religieux et moral »

MAURRAS prétend avoir démontré scientifiquement par l'étude historique, l'existence d'un ordre progressif du monde : l'*Empirisme organisateur* ; modèle compatible avec la vision progressiste des *Trois états* d'Auguste COMTE.²¹⁰ **Plus encore, l'Empirisme organisateur a pour vocation de constituer un « système religieux et moral » moderne, rationnel et sans Dieu :**

- Ou ces mots aimés de *progrès*, d'*émancipation* et d'*autonomie intellectuelle*, de *raison libre* et de *religion de la science*, ont perdu leur sens défini,
- ou cet **Empirisme organisateur** que j'ai rapidement déduit de l'Histoire naturelle des esprits constitue le **système religieux et moral**, parfaitement **laïque**, strictement **rationnel**, pur de toute **mysticité**, auquel semble aspirer la France moderne.²¹¹

On retrouve ici la prétention à la « *rationalité* » que la *modernité* revendique, sans toutefois jamais y parvenir. En effet, si la *modernité* voue un véritable culte à la Raison, elle en fait très peu usage : « *rationnel* » ne signifiant pour les modernes que « *fruit de la volonté de l'homme* ». D'autre part MAURRAS **ne songe aucunement à restaurer une tradition, au contraire, il emboîte le pas à laïcisation des mentalités, occasion pour lui, de promouvoir une nouvelle religion.**

209 Charles MAURRAS, Préface du livre de Jean-Louis LAGOR (alias Jean MADIRAN), *La philosophie politique de saint Thomas d'Aquin*, Les Nouvelles Éditions, Paris, p.33.

210 MAURRAS adhère à la *théorie des trois états* d'Auguste COMTE, mais il réfute leur enchainement successif dans l'histoire de l'humanité au profit d'une action simultanée.

211 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.261-262. *Trois idées politiques*, Sainte-Beuve ou l'empirisme organisateur.

Une fête nationale SAINTE-BEUVE ou Fête de la *déesse Raison*

Et en reconnaissance à SAINTE-BEUVE – l’inventeur du concept d’*Empirisme organisateur* – MAURRAS propose une fête nationale, fête qui serait par la même occasion la fête de l’Intelligence, la fête de l’œcuménisme des intelligences, bref la fête de la « *déesse Raison* ».

Tout compté, une fête nationale de SAINTE-BEUVE ne me semble pas une pure imagination.

– Si les partis de droite pouvaient oublier ses passades d’anticlérisme ;
– si, à gauche, on savait ce que parler veut dire et qu’on y cherchât où elle est la liberté de pensée ;

– si les radicaux prenaient garde que SAINTE-BEUVE ne fut jamais sacristain et
– si les catholiques observaient que non plus il ne se fit pas calviniste, bien qu’il ait fleureté du côté de Lausanne :

eh bien ! L’œuvre, le nom, la moyenne des idées de ce grand esprit, sans oublier ce prolongement naturel, leurs conséquences politiques, ferait le plus beau lieu du monde où se grouper dans une journée de réconciliation générale.

On y saluerait l’espérance du Progrès véritable, qui, pour le moment, ne consiste qu’à réagir ; et, d’entre les ruines du vieux mysticisme anarchique et libéral, se relèveraient les couronnes, les festons, les autels et la statue intacte de cette *déesse Raison*, armée de la pique et du glaive, ceinte d’olivier clair, ancienne présidente de nos destinées nationales.²¹²

L’allégorie de la *déesse Raison* : ATHÉNA/MINERVE

On aura reconnu dans la « *déesse raison armée de la pique et du glaive, ceinte d’olivier clair* » la *déesse* ATHÉNA ou MINERVE. En effet, la *déesse de la sagesse* – ou de la *Raison* ou de la *civilisation* – tient une grande place dans le système de représentation maurrassien ; dans la préface de son ouvrage de 1922, *Romantisme et Révolution*, le Maître précise en effet :

L’essentiel [du livre] en est dégagé dans le discours programme final qui est intitulé Invocation à MINERVE.²¹³

Or, dans ce texte court et obscur, MAURRAS développe des thèmes récurrents de la *gnose* comme celui d’un monde est imparfait qui suscite insatisfaction, mécontentement, voire révolte contre la création. Il revient alors à l’homme de parfaire ce travail bâclé (celui d’un demiurge maladroit ? d’un mauvais dieu ?) sous l’aiguillon de la *déesse* bienveillante et civilisatrice :

[...] ton histoire, ô *déesse*, te révèle l’amie de l’homme. De tous les animaux qui étaient épars sur la terre, tu connus qu’il était, sans comparaison, le plus triste, et tu choisis ce mécontent pour en faire ton préféré. *Déesse*, tu rendis sa mélancolie inventive ; il languissait, tu l’instruisis, tu lui montras comment changer la figure d’un monde qui lui déplait.²¹⁴

Puis il ajoute :

212 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.263. *Trois idées politiques*, Sainte-Beuve ou l’empirisme organisateur.

213 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.4. Préface de l’édition définitive.

214 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.228. *Invocation à Minerve*.

Que de jouets tu fis descendre de la tête de JUPITER ? Les poètes n'ont oublié ni le feu de ton PROMÉTHÉE, ni l'olive athénienne, ni les ruses de guerre suggérées au héros [...]²¹⁵

Effectivement dans la mythologie grecque, ATHÉNA enseigna PROMÉTHÉE (contre les ordres de ZEUS/JUPITER) qui transmet à son tour la connaissance, symbolisée par le feu – ou la lumière – aux hommes. PROMÉTHÉE, l'«émancipateur», le *porteur de lumière*, le *lucis ferre* (LUCIFER), est bien un disciple d'ATHÉNA. Logiquement l'homme qui parfait le monde devient lui aussi créateur, divin. Or, telle est bien la conclusion de *L'Invocation à Minerve* :

Déesse amie de l'homme, ton charme seul est apte à nous introduire au divin !²¹⁶

Nous ne prétendons pas avoir trouvé des clés, nous remarquons juste que, faute de clarté, toutes les interprétations sont possibles. Cependant il est d'usage lorsqu'on présente un programme politique de l'énoncer en termes clairs, accessibles au commun des mortels, sauf si... sauf s'il contient des propositions ou des buts inavouables et réservés aux seuls *initiés* qui en ont le code. Notons que la *filiation gnostique* de la pensée maurassienne est aussi soulignée par des spécialistes comme Jacques PRÉVOTAT :

Le maurassisme est un dualisme qui accorde une part importante à l'imaginaire, au mythe, à l'*ésotérisme*²¹⁷ et se rapproche d'une sorte de «*manichéisme*», comme le suggère Henri RAMBAUD qui l'a si bien connu²¹⁸. C'est dire combien le maurassisme est éloigné de la religion catholique et s'apparente à un savoir, à une *gnose*, en somme à une autre religion.²¹⁹

L'Empirisme organisateur ou le compromis intellectuel et pratique

Disciple de COMTE, MAURRAS conservera toujours son utopie œcuménique fondée paradoxalement sur une *Intelligence humaine* impuissante, selon lui, à accéder aux *réalités métaphysiques* comme les connaissances de l'*être*, de l'*idée* et de la *matière*. Dans sa préface au livre de Jean-Louis LAGOR (alias Jean MADIRAN) *La philosophie de saint Thomas d'Aquin* datant de 1944, MAURRAS s'en prend encore à la *métaphysique* et à ses conclusions, génératrices, selon lui, d'inévitables divisions :

Dans une nation d'intellectuels où se mêlaient *protestants, catholiques, kantien, spinosistes, hégéliens, positivistes, spiritualistes*, il était impossible d'envisager un accord pratique quelconque si l'on prenait pour point de départ une *dogmatique de l'Être*, de l'*Idée* ou de la *Matière*, car c'était là précisément les noms cachés, et les raisons secrètes des divisions les plus profondes.

Il fallait rallier les bonnes têtes françaises sur un plan défini, mais qui leur fût commun et permît leur accord lucide. Il fallait que l'on pût y préconiser, fût-ce avec un accent de fable et de défi, des conjonctions d'esprits fort éloignés les uns des autres, pour les coaliser contre l'anarchisme de l'entre-deux. C'était sur un plan intellectuel, l'équivalent de ce que doit être le *compromis nationaliste*, sur le plan politique et social.

215 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.228. *Invocation à Minerve*.

216 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.232. *Invocation à Minerve*.

217 Charles MAURRAS, *Le Mont de Saturne, conte moral, magique et policier*, Les Quatre Jeudis, 1950 ; « *son seul ouvrage autobiographique* » selon Victor NGUYEN.

218 Lettre d'Henri RAMBAUD au cardinal GERLIER, 13 octobre 1944, Archives diocésaines de Lyon.

219 Jacques PRÉVOTAT, *Les catholiques et l'Action française*, Fayard, Paris, 2001, p.524-525.

Exprimé par la coïncidence pratique des COMTE et des LE PLAY, des BONALD et des TAINE, des RENAN et des BOSSUET, des saint Thomas D'AQUIN et des SAINTE-BEUVE, tantôt contre l'individualisme, tantôt en faveur de la famille et du métier, de la cité et de la société, l'*empirisme organisateur* nous procurera (sic) une position ferme, supérieure à la discussion, où nous rassemblerons, dans une véritable fraternité d'esprit, des intelligences aussi différentes que celle

- du spinosiste VAUGEOIS,
- du libéral MONTESQUIOU,
- du renannien Pierre LASSERRE,
- de l'idéaliste intégral Maurice PUJO,
- du catholique AMOURETTI
- ou d'autres, plus divers encore, comme Lucien MOREAU et Frédéric DELEBECQUE, celui-ci protestant, celui-là né si loin de Rome qu'il n'avait jamais été baptisé.²²⁰

Avec une malhonnêteté inconcevable, MAURRAS réussit l'union contre-nature entre les tenants de la philosophie traditionnelle et de son *hétéronomie* politique (saint Thomas, BOSSUET ou un BONALD), avec les tenants de la *modernité* la plus revendiquée et de son *autonomie* politique (TAINE, RENAN, SAINTE-BEUVE, COMTE).

Notons que **dans le système maurrassien, les catholiques – pourtant largement majoritaires – sont sommés, sous peine de passer pour des agents de désordre, non seulement de renoncer aux connaissances de la théologie révélée, mais aussi aux connaissances naturelles de la métaphysique qu'ils partagent avec des païens comme ARISTOTE, tout cela au nom du dogme œcuménique et religieux de l'Empirisme organisateur.** Objectivement, le *droit naturel* et la *religion du Christ* se voient ravalés au rang d'opinions aussi respectables que le celles des *modernes* Ernest RENAN, SPINOZA, SAINTE-BEUVE, COMTE et bien d'autres...

Autrement dit, MAURRAS ose comparer le socle du *droit naturel* qui fonde tous les gouvernements d'avant 1789, avec les *utopies* de penseurs «contemporains». Ces *utopies* sont aussi le fruit d'une volonté humaine d'organiser la société sans Dieu, elles renient toutes le *droit divin* et surtout la Royauté de Jésus-Christ, tel qu'Il l'a révélée Lui-même dans son *Évangile*. Or, c'est précisément la reconnaissance du *droit divin* lors du baptême de Clovis, qui a non seulement présidé à la fondation de notre pays, mais l'a soutenu contre l'adversité en fonction de la fidélité de ses monarques.

L'Empirisme organisateur exclut les abus du sentiment chrétien

Certains textes du Maître laissent franchement perplexes :

[...] quand tant d'instituteurs publics fatiguent les oreilles de cette vieille France avec l'éloge de la plus molle sensiblerie dans les lois et les mœurs, **l'Empirisme loue, au contraire comme normal, une saine mesure d'insensibilité morale et physique.**

De ce qui est traditionnel ou « *vieille France* », **l'Empirisme organisateur n'exclut à peu près rien, sinon peut-être les abus du sentiment chrétien. Mais ces grands abus, l'on peut dire que l'Église elle-même les neutralise ou les**

220 Charles MAURRAS, Préface du livre de Jean-Louis LAGOR (alias Jean MADIRAN), *La philosophie politique de saint Thomas d'Aquin*, Les Nouvelles Éditions, Paris, p.24.

combat, puisqu'elle n'a jamais cessé de renier les sectes ignorantines ou iconoclastes qui sont nées de la lecture des livres juifs.²²¹

Il nous faut expliquer les deux paradoxes de cet extrait :

- **Premier paradoxe** : il existerait donc « *une saine mesure d'insensibilité morale* » ; autrement dit : une certaine immoralité serait morale.
- **Second paradoxe** (déjà souligné dans l'introduction) : MAURRAS ménage une Église catholique dont il prétend qu'elle combat les « *abus du sentiment chrétien* » ... « *nés de la lecture des livres juifs* »

XIV.2. Morale et politique

En 1922 MAURRAS déclare :

La politique n'est pas la morale. La science et l'art de la conduite de l'État n'est pas la science et l'art de la conduite de l'homme. Où l'Homme général peut être satisfait, l'État particulier peut être déconfit. En bayant ses « *grues* » *métaphysiques*, en élaborant ces Nuées, le Constituant a passé à coté du problème qu'il s'était chargé de résoudre.²²²

Sous prétexte d'attaquer les révolutionnaires libéraux ou socialistes avec leur *liberté* et leur *égalité*, MAURRAS introduit deux contre-vérités :

- La politique n'est pas la morale.
- La Révolution est due à la *métaphysique*, ce qui implique que la *métaphysique* est dangereuse.

Or, de CONFUCIUS à saint Thomas en passant par ARISTOTE, la politique passe pour une science pratique, la science de la cité (voir l'article *Autorité et Pouvoir chez les classiques et les modernes*). Elle consiste, nous disent ces *métaphysiciens*, à apporter le *bonheur* aux hommes en les rendant *vertueux* ; c'est tout l'objet du *Ta Hio* de CONFUCIUS ou de l'*Éthique Nicomaque*, ce traité politique d'ARISTOTE :

Puisque le *bonheur* est une activité de l'âme conforme à la *vertu* parfaite, l'examen doit porter sur la *vertu* : peut-être aurons-nous ainsi une vue meilleure du *bonheur*. L'homme d'État authentique passe pour y consacrer l'essentiel de ses efforts : il veut faire de ses concitoyens de bons citoyens, dociles aux lois. [...]

Ainsi l'homme d'État doit étudier l'âme...²²³

Et toute la suite de l'*Éthique* traite des *vertus* et des *défauts* correspondants. **En séparant morale et politique, MAURRAS se place dans le sillage d'un MACHIAVEL dont l'ouvrage *Le Prince* fonde la modernité en politique, et pour lequel seule compte l'efficacité. MACHIAVEL y expose une liste de recettes pour conquérir le pouvoir et s'y maintenir en utilisant tant la vertu que le vice.** L'historien BEAU DE LOMÉNIE, lui-même ancien militant de l'*Action française*, commente :

[...] enfermé dans son agnosticisme qui ne lui permettait pas de prendre position nette sur la nature de l'homme et par suite sur le problème dominant aux yeux de l'Église, des devoirs moraux de l'État, il restait impuissant à préciser clairement comment il concevait les droits et devoirs de l'État par rapport à ceux des particuliers.

221 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.262. *Trois idées politiques*, Sainte-Beuve ou l'empirisme organisateur.

222 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.20. Préface de l'édition définitive.

223 ARISTOTE ; *Éthique à Nicomaque* ; livre I, 1102a ; Agora les classiques, Presses pocket ; 1992 ; p.51-52.

Il n'était même pas en mesure de discerner à quelles excessives et parfois folles interprétations risquaient de mener certaines de ces formules.

Quand il disait : « *nous ne sommes pas des gens moraux* » ; quand il vantait le machiavélisme ; quand pour célébrer ce qu'il appelait le droit des diplomates et des hommes d'État à mentir et à tromper en vue du bien de la cité, il disait : « *on ne joue pas aux échecs avec un bon cœur* », il n'ignorait pas, en bon méridional qu'il était, l'exagération voulue et plaisante de ses expressions.

Mais il ne prévoyait pas que, par la suite, certains de ceux sur qui s'était exercée son influence, prendraient tout au pied de la lettre. Il ne prévoyait pas les folies du pro-nazisme auxquelles devaient aboutir un jour, en 1940, ses anciens disciples de *Je suis Partout*.²²⁴

XIV.3. Sur les « abus du sentiment chrétien »

Le monothéisme en soi est facteur d'anarchie

Nous l'avons vu, MAURRAS est partisan de l'autonomie du politique à l'égard d'un Dieu auquel il ne croît pas. Son gouvernement, désormais affranchi de toute morale naturelle (et/ou révélée) et auquel incombe l'unité de la Cité, peut donc se retrouver en opposition avec cette morale. Dans ces conditions, le croyant est amené à désobéir à l'État, ce que MAURRAS déplore :

En dépit du grand préjugé que l'autorité de VOLTAIRE fait régner en France, c'est une question de savoir si l'idée de Dieu, du Dieu unique et présent à la conscience, est toujours une idée bienfaisante en politique.

Les *positivistes* font observer avec raison que cette idée peut aussi tourner à l'*anarchie*. Trop souvent révolté contre les intérêts généraux de l'espèce et des sous-groupements humains (patrie, caste, cité, famille), l'*individu* ne s'y soumet, en beaucoup de cas, que par nécessité, horreur de la solitude, crainte du dénuement : mais si dans **cette conscience naturellement anarchique**, l'on fait germer le sentiment qu'elle peut nouer directement des relations avec l'*être absolu*, infini et tout-puissant, l'idée de ce maître absolu et lointain l'aura vite éloigné du respect qu'elle doit à ses maîtres visibles et prochains : elle **aimera mieux obéir à Dieu qu'aux hommes***.

Il ne devrait avoir qu'un cri parmi les moralistes et les politiques sur les dangers de l'hypocrisie théistique.²²⁵

* *Acte des Apôtres*, V, 29. Pierre comparaisant devant le Sanhédrin répond au grand prêtre : « Pierre répondit alors avec les Apôtres : « *il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* ». » (NDLR)

Le *déisme* et la *métaphysique* ne sont pas naturels :

Ce *déisme* enlève [...] aux passions leur air de nature, la simple et belle naïveté. Elle les pourrit d'une ridicule *métaphysique*...²²⁶

Selon MAURRAS, le détenteur de la souveraineté politique est le maître absolu, le légiste ultime, et personne ne saurait invoquer une loi supérieure à la sienne. Dans ce schéma, même le *droit naturel* est nié,

– n'est-il pas l'expression de la volonté d'un Dieu qui n'existe pas ?

224 Emmanuel BEAU DE LOMÉNIE, *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*, op. cit., p.268.

225 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.273. *Trois idées politiques*, note III.

226 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.274. *Trois idées politiques*, note III.

- ne peut-il pas s'opposer à la volonté du gouvernant ?
- ne suscite-t-il pas alors de l'anarchie par la désobéissance qu'il génère ?

Comme tous les *modernes*, MAURRAS prend les choses à l'envers et Pie XI répond à cette position dans l'Encyclique *Mit Brennender Sorge* :

C'est d'après les commandements de ce *droit de nature*, que tout *droit positif*, de quelque législateur qu'il vienne, peut être apprécié dans son *contenu moral* et, par là même, dans l'*autorité* qu'il a d'obliger en conscience. **Des lois humaines qui sont en contradiction insoluble avec le *droit naturel* sont marquées d'un vice originel qu'aucune contrainte, aucun déploiement extérieur de puissance ne peut guérir.**²²⁷

Puis le Pape cite le païen CICÉRON pour bien montrer que le *droit naturel* n'est pas une invention du christianisme mais revêt un caractère universel :

Il est impossible qu'une chose soit *utile* si elle n'est pas en même temps *moralement bonne*. Et ce n'est point parce qu'elle est *utile* qu'elle est *moralement bonne*, mais parce qu'elle est *moralement bonne* qu'elle est *utile*. (CICÉRON, *De officiis*, III, 30.)

L'exception d'un déisme catholique qui génère de l'ordre

pour MAURRAS, la grandeur du *catholicisme* provient de l'ordre qu'il génère par sa hiérarchie avec des intermédiaires entre l'homme et Dieu qui en font une sorte de polythéisme :

Le mérite et l'honneur du *catholicisme* furent d'organiser l'idée de Dieu et de lui ôter ce *venin*. Sur le chemin qui mène à Dieu, le catholique trouve des légions d'intermédiaires : il en est de terrestres et de surnaturels mais la chaîne des uns aux autres est continue. [...] Cette religion rend ainsi premièrement à notre univers, en dépit du *monothéisme* qui la fonde, son caractère naturel de multiplicité, d'harmonie, de composition.²²⁸

Et MAURRAS continue :

Admirable système dans lequel chacun peut communiquer personnellement avec Dieu, à la condition de s'élever par ce nom à des pensées plus générales, à de plus généreux sentiments, mais qui ne permet point qu'on attribue à l'infini ses propres bassesses, ni qu'on en autorise ses rébellions.

Le *Dieu catholique* garde immuablement cette noble figure que lui a dessinée la *haute humanité*. Les insensés, les vils, enchaînés par le *dogme*, ne sont point libres de se choisir un maître de leur façon et à leur image. Celui-ci reste supérieur à ceux qui le prient.

En conclusion, le *catholicisme* propose la seule *idée de Dieu* tolérable aujourd'hui dans un état bien policé. Les autres risquent de devenir des dangers publics.²²⁹

Autrement dit, MAURRAS loue une Église qui a su neutraliser le « *venin* » du *monothéisme* et qui détient ce pouvoir d'« *enchaîner par le dogme les insensés et les vils* ». Et c'est à ce titre que son *idée de Dieu* est encore « *tolérable* » au sein de la *modernité*. BEAU DE LOMÉNIE résume cette défense de l'Église par MAURRAS :

Dans la conviction, qui était la sienne, que l'*ordre de la cité* était la condition dominante de tout *progrès humain*, il pensait avoir découvert, et il s'appliquait à

²²⁷ Pie XI, *Mit Brennender Sorge*, 14 mars 1937.

²²⁸ Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.274. *Trois idées politiques*, 1898, note III.

²²⁹ Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.275. *Trois idées politiques*, 1898, note III.

faire valoir que, contrairement au *judaïsme* et au *protestantisme*, nourris, estimait-il, de principes individualistes, et d'un esprit de *libre examen* dont l'inspiration était un ferment d'anarchie, **l'Église catholique**, elle, appuyée sur une hiérarchie strictement disciplinée, appliquée à maintenir l'armature intellectuelle et morale d'un ensemble de dogmes minutieusement définis et fixés, **représentait une des plus puissantes forces d'ordre et de stabilité civique**.

En conséquence de quoi, que l'on fût ou non croyant (et MAURRAS lui-même, né dans une famille pieuse qui l'avait élevé dans un collège religieux, se déclarait personnellement agnostique), chacun se devait de soutenir l'Église catholique pour appuyer l'ordre public.²³⁰

De l'origine sémitique d'une Révolution française rousseauiste

Depuis que ses malheurs nationaux l'ont affranchi de tout principat régulier et souvent de tout sacerdoce, **le Juif, monothéiste et nourri des prophètes, est devenu un agent révolutionnaire** ; et le *Protestant* n'est qu'un disciple du *Juif* :

Le *protestant* procède absolument du *Juif* : monothéisme, prophétisme, anarchisme, au moins de pensée.²³¹

MAURRAS désigne alors Jean-Jacques ROUSSEAU comme l'« *aventurier* », le « *faux prophète* » qui a corrompu la *modernité* – l'état positif de COMTE dans sa *théorie des trois états* – en lui insufflant un esprit sémitique par le biais du *libre examen* protestant.

Folie, sauvagerie, crime, l'aventurier nourri de révolte hébraïque appela cela la *vertu*. [...]

Il y entra comme un de ces faux prophètes qui, vomis du désert, affublés d'un vieux sac, ceints de poil de chameau et la tête souillée de cendres, promenaient leurs mélancoliques hurlements à travers les rues de Sion : s'arrachant les cheveux, déchirant leurs haillons et mêlant leur pain à l'ordure, ils salissaient les gens de leur haine et de leur mépris. Mais le Paris de 1750 ne ressemble en rien à une mauvaise bourgade asiatique peuplée de *Juifs crasseux*.²³²

On admire ici la force de la démonstration où l'invective tient lieu d'argumentaire. Et il continue en célébrant le moderne VOLTAIRE ennemi de ROUSSEAU :

Comme l'avait bien vu VOLTAIRE, éclairé par le génie antisémitique de l'occident, la France avait envie d'aller à quatre pattes et de manger du foin. Elle y alla. Elle en mangea. Ces appétits contre nature se gavèrent selon ROUSSEAU.²³³

MAURRAS prend bien soin de disculper les *traditions païennes* et le *catholicisme* de toute implication dans l'avènement de la Révolution.

Les *traditions helléno-latines* en sont tout aussi innocentes que le *génie catholique romain* médiéval. Les pères de la révolution sont à Genève, à Wittenberg, plus anciennement à Jérusalem ; ils dérivent de l'*esprit juif* et des *variétés de christianisme indépendant* qui suivirent dans les déserts orientaux ou dans la forêt germanique, c'est-à-dire, aux divers ronds-points de la barbarie.²³⁴

D'ailleurs le Maître s'insurge contre TAINE qui prétend que l'*esprit classique* préside à la Révolution. Cependant, pour deux auteurs, il le lui concède : PLATON et PLUTARQUE.

230 Emmanuel BEAU DE LOMÉNIE, *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*, op. cit., p.266.

231 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.275. *Trois idées politiques*. Note III, Les déistes.

232 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.6. Préface de l'édition définitive.

233 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.7. Préface de l'édition définitive.

234 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.4. Préface de l'édition définitive.

La bibliographie révolutionnaire ne comprend guère en fait de livres classiques, que la République de PLATON et les *Vies parallèles* de PLUTARQUE ; encore n'y sont-elles que de ce que le Père et Docteur des idées révolutionnaires, J.J. ROUSSEAU, leur a fait des emprunts de langage plus que de fond.

– fut d'ailleurs fort averti, déjà pénétré malgré lui, des idées sémitiques ; car il naissait au moment où le souffle d'Orient avait altéré la grande âme antique.

– Quant à PLATON, il est, de tous les sages grecs, celui qui rapporta d'Asie le plus d'idées et les plus singulières ; plus que tous ses confrères, il a été commenté et défiguré par les Juifs alexandrins.

Ce que l'on nomme *platonisme*, ce que l'on peut nommer *plutarchisme*, risque, si on l'isole, de représenter assez mal la sagesse d'Athènes et de Rome ; il y a dans les deux doctrines des parties moins gréco-latines que barbares, et déjà « romantiques ». ²³⁵

Or les idées sémitiques dont PLUTARQUE est « pénétré malgré lui » ne peuvent s'identifier qu'au christianisme qui connaît alors une pleine expansion. Et ces « Juifs alexandrins » qui dénaturent la pensée de PLATON et des philosophes grecs, ce sont en fait les premiers philosophes chrétiens de l'École d'Alexandrie, souvent néoplatoniciens, qui cherchent dans les classiques grecs, la confirmation naturelle de la justesse de leur Foi : Clément d'ALEXANDRIE, ORIGÈNE, Pierre d'ALEXANDRIE, saint Cyrille d'ALEXANDRIE...

Le catholicisme n'est pas le christianisme

Le christianisme est bien le ferment d'anarchie responsable de l'écroulement de la civilisation classique :

[...] l'ordre public est la condition même des progrès et de la durée de la science (il n'y eu guère de science quand l'anarchie chrétienne eut énervé l'État romain devant les barbares, entre le VI^e et le X^e siècle !) ²³⁶

Au contraire, le catholicisme est générateur d'ordre en disciplinant l'esprit au point que MAURRAS déplore « la misère [qui] résulte de l'abandon des anciennes études théologiques. » » ²³⁷:

[...] son caractère [à la théologie catholique] est de former une synthèse où tout est lié, réglé, coordonné depuis des siècles, par les plus subtils et les plus vastes esprits humains, en sorte qu'on peut dire qu'elle enferme, définit, distribue et classe tout.

[...] Je parle de ces études en tant qu'études, toute question de foi religieuse mise de côté.

[...] Voilà pour de jeunes esprits la préparation désirable. Ils pourront changer plus tard au dogme ce qu'ils voudront et, s'il leur plaît, se faire bouddhiste ou parsis. L'essentiel est qu'ils aient éprouvé les effets d'une discipline aussi forte. ²³⁸

On comprend alors cette expression extraordinaire utilisée par le Maître de « **catholiques éloignés de la foi** » ²³⁹, quand il parle d'anciens catholiques qui ne croient plus en Dieu mais qui ont gardé la rigueur intellectuelle et morale de leur religion. Tel est d'ailleurs son propre cas. **En réalité MAURRAS réduit le catholicisme – dont il pense qu'il a triomphé du poison chrétien – à une culture, notre**

235 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.269. *De l'esprit classique*.

236 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.261. *Trois idées politiques*. Sainte-Beuve.

237 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.281. *Trois idées politiques*. Note VI.

238 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.281. *Trois idées politiques*. Note VI.

239 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.96. *Auguste Comte*.

culture, en ce qu'il a permis la transmission de l'ordre romain :

Ce terme de *catholicisme* n'exprime rien ici de proprement dogmatique, ni qui touche à la conscience ; c'est plutôt un signe de notre *vie nationale*. Il veut simplement désigner une communauté de mœurs et de pensée, fondée sur des rites précis, organisée par des institutions séculaires : c'est moins de la philosophie individuelle que de l'histoire, de l'histoire sociale.²⁴⁰

Pourtant la distinction que MAURRAS établit entre un mauvais *christianisme* et un bon *catholicisme* semble purement tactique. En effet, il livre le fond de sa pensée au catholique Louis DIMIER qui rapporte leur conversation dans *Vingt ans d'Action française* :

Avec votre religion, me dit-il un jour, il faut que l'on vous dise que, depuis dix-huit cents ans, vous avez étrangement sali le monde.²⁴¹

La civilisation gréco-romaine reste l'horizon indépassable de la perfection humaine et dans un passé fantasmé, MAURRAS rend grâce à Julien l'Apostat – cet empereur persécuteur des chrétiens – d'avoir confié à la France le legs de la civilisation classique :

La prédilection de l'empereur Julien, ce fidèle des anciens dieux, semble avoir désigné Paris pour l'héritier direct du monde classique.²⁴²

XV. Le nationalisme

XV.1. La religion de la déesse France

Le nationalisme est une religion

En 1901, MAURRAS écrit à Maurice BARRÈS :

Comme il convient d'être dupe de quelque chose, je l'ai été et je le suis encore de cette idée de nationalisme. Elle peut remplacer le vieux juif* des philosophes déistes et tenir lieu de la déesse Humanité, chère à notre Auguste COMTE.²⁴³

* Le vieux juif semble bien désigner ici Dieu le Père (NDLR)

Le *nationalisme* est une religion avec un *dieu* ou plutôt une *déesse* : la « *déesse France* » :

J'ai vu sur l'Acropole, jonchant la terrasse où s'élève la façade orientale du Parthénon, les débris du petit temple que les Romains, maîtres du monde, avaient élevé en ce lieu à la déesse Rome, et j'avoue que la première idée de cet édifice m'avait paru comme une espèce de profanation. En y songeant mieux, j'ai trouvé que le sacrilège avait son audace sublime.

À la beauté la plus parfaite, au droit le plus sacré, Rome savait préférer le salut de Rome, la gloire des armes romaines et, non content de l'en absoudre, le monde ne

240 Charles MAURRAS, Revue *Le Soleil*, article *Notre religion nationale*, 29 juin 1895, cité par Paul VANDROMME in *Maurras. L'Église de l'ordre*, Éditions du Centurion, Paris, 1965, p.48.

241 Charles MAURRAS cité par Louis DIMIER, *Vingt ans d'Action française*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1926, p.30.

242 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.182. *Le romantisme féminin*.

243 Maurice BARRÈS, Charles MAURRAS. *La République ou le Roi, correspondance inédite 1888-1923*, op. cit., p.323.

cesse de lui en témoigner de la reconnaissance. L'Angleterre contemporaine a donné des exemples de la même implacable vertu antique. **Le nationalisme français tend à susciter parmi nous une égale religion de la déesse France.**²⁴⁴

Et dans un texte de 1937, MAURRAS précise ce qu'il entend par les mots «*nation*» et «*déesse*» :

Nous ne faisons pas de la *nation* un dieu, un absolu métaphysique, mais tout au plus, en quelque sorte, ce que les Anciens eussent nommé une *déesse*.²⁴⁵

Dans ce passage MAURRAS semble donc atténuer la portée de la signification qu'il faut attribuer au mot «*déesse*» : il ne fait pas de la *nation* un dieu – ce n'est ni le Dieu des métaphysiciens, ni un Dieu révélé – mais seulement une *déesse* à la manière antique. **Cependant rappelons que MAURRAS est agnostique, il ne croit pas en Dieu, donc en réalité seule demeure « la déesse de la Patrie »²⁴⁶, la déesse France avec son culte.** Laissons au pape Pie XI (en fait au futur Pie XII qui a rédigé l'Encyclique), le soin de juger de tout ceci :

Quiconque prend la *race*, ou le *peuple*, ou l'*État*, ou la *forme de l'État*, ou les dépositaires du *pouvoir*, ou toute autre valeur fondamentale de la communauté humaine – toutes choses qui tiennent dans l'ordre terrestre une place nécessaire et honorable, – **quiconque prend ces notions pour les retirer de cette échelle de valeurs, même religieuses, et les divinise par un culte idolâtrique, celui-là renverse et fausse l'ordre des choses créé et ordonné par Dieu : celui-là est loin de la vraie foi en Dieu et d'une conception de la vie répondant à cette foi.**

²⁴⁷

Explication : l'erreur métaphysique d'une nation substance

MAURRAS ne distingue jamais *race*, *nation* et *Cité*, et il attribue à cet ensemble une *volonté propre* :

Mais une *race*, une *nation*, sont des *substances* sensiblement immortelles ! Elles disposent d'une réserve inépuisable de pensées, de cœurs et de corps. Une *espérance collective* ne peut donc pas être domptée.²⁴⁸

Il y a ici une erreur métaphysique : on assimile la *nation* à une *substance* alors qu'elle n'est qu'un *accident*. Expliquons : un *accident* est un être qui a besoin d'un autre être pour exister, un être qui n'existe pas *par soi*. La couleur blanche est un *accident*, elle n'existe pas *par soi*, elle a besoin d'une *substance* pour exister (on n'a jamais vu la couleur blanche exister toute seule : c'est cet homme qui est blanc, c'est ma chemise qui est blanche).

De même, la *nation* est un *accident*, car elle a besoin d'une *substance* – au moins d'un homme – pour exister : la *nation* Mohican existait tant que son dernier représentant vivait, puis disparût à sa mort. Dans l'**ordre de l'Être** la *nation* est inférieure à l'homme car l'homme est une *substance* et la *nation* un *accident*. Remarquons cependant pour ne point tomber dans l'individualisme libéral, que dans l'**ordre de l'Agir**, dans l'ordre moral, la cité est supérieure à l'homme comme le *tout* est supérieur à la *partie*.

²⁴⁴ MAURRAS, *Le Soleil*, 2 mars 1900.

²⁴⁵ Charles MAURRAS, *Revue d'Action française*, 1901. Repris dans *Nos raisons pour la Monarchie contre la République*, 1925. *Mes Idées politiques*, 1937.

²⁴⁶ Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.217. *Mademoiselle Monk*.

²⁴⁷ Pie XI, in *Mit brennender Sorge*, Encyclique contre le nazisme.

²⁴⁸ Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.35. *L'avenir de l'Intelligence*.

La *nation* de MAURRAS, ainsi affublée d'une existence *par soi*, d'une volonté, d'une intelligence, d'une âme qui « *espère* », devient plus grande que l'homme dans l'ordre de l'Être. Nous comprenons maintenant pourquoi, dans cette conception, la *nation* peut légitimement jouer le rôle du « *Grand-Être* » et faire l'objet d'une *religion* et d'un *culte*.

XV.2. Le Génie national ou l'âme de la nation

La naissance de la « *substance* » nation française

En 1902, l'article *Deux témoins de la France* paru dans *Minerva* décrit ainsi la naissance de nation française :

De l'union violente de la Gaule avec Rome date, au sens organique du mot, notre *conception*. Avant ce grand événement, les traits du *génie national* ne sont ni assemblés, ni même tous présents : aussitôt après, la figure se dessine, embryonnaire mais complète, il ne lui manque que son nom, quand l'invasion franque se fait. Religion, langue, civilisation, administration, unité, tout jaillit comme un sang généreux du cœur romain de la France.²⁴⁹

Ces phrases très fortes montrent combien MAURRAS personnifie la France :

- Elle est conçue par une union organique, charnelle, un viol presque : celui de la Gaule par Rome.
- À sa conception, elle reçoit une âme, le *génie national*, et forme dès lors un être complet.
- Elle est baptisée à l'occasion de l'invasion franque.

Or, cette nation unique et primitive porteuse d'une identité homogène n'a jamais existé. Au temps de Clovis coexistaient plusieurs peuples très hétérogènes : Gallo-Romains, Burgondes, Alamans et Francs. **La royauté est le seul ciment d'une unité qu'aucune communauté identitaire ne déterminait *a priori*.** Et le même processus vaut pour l'ensemble des peuples européens. Dans *Les origines Franques*²⁵⁰, l'historien allemand Karl-Ferdinand WERNER montre que les ethnogénèses qui s'opèrent lentement entre le VII^e et le XI^e siècles sont la résultante, non voulue pour elle-même, de l'organisation mérovingienne et carolingienne du territoire en *regna*.

- Clovis est le fondateur de l'identité franque, tandis que
- Charlemagne suscite une identité catalane à partir de la Marche d'Espagne et réalise par la conquête une unité saxonne inédite.
- Même la Bretagne est une fondation de Louis le Pieux réalisée par le haut par le biais du *missaticum* confié à Nominoë à partir d'un substrat hétérogène encore actuel (Haute et Basse Bretagnes).

La contre-épreuve est fournie par les nombreux cas de peuples dont l'intégration politique ne s'est pas réalisée, sinon par intermittence, et qui peinent à se définir aujourd'hui comme une *nation* en dépit d'une réelle cohérence culturelle :

- les Wallons/Picards ;
- les Souabes d'Alémanie : Alsace, Suisse alémanique, Souabe d'Allemagne ;

249 Charles MAURRAS, art. *Deux témoins de la France*, *Minerva*, 15 avril 1902, Tome.I. p.538.

250 Karl-Ferdinand WERNER, *Les origines Franques, Histoire de France*, sous la direction de Jean FAVIER, Tome 1, Fayard, Paris, 1992.

- les Occitans : Catalogne, Languedoc ;
- les Lombards : Tessin et Grison Suisses, Italie du Nord.

Ne laissons pas croire non plus que l'idée de « *nation unique* » qui émerge au XVIII^e siècle serait l'aboutissement historique d'un processus unitaire de nationalismes régionaux : il s'agit d'un concept politique forgé par les parlementaires qui réclament un partage du pouvoir et auquel Louis XIV a répondu par avance :

La nation ne fait pas corps en France ; elle réside tout entière dans la personne du roi.²⁵¹

Autrement dit : **la nation n'est pas un corps politique, ni un corps naturel, pas même un corps intermédiaire, elle n'a pas d'existence propre, ce n'est pas une substance, mais seulement un accident. Une identité collective, réelle ou rêvée, ne saurait constituer le fondement d'une quelconque légitimité politique.** Louis XV le rappelle lui aussi aux parlements frondeurs :

les droits et les intérêts de la *nation*, dont on ose faire un *corps* séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens, et ne reposent qu'en « *mes mains*. »²⁵²

La *nation* maurrassienne plaquée artificiellement sur l'histoire est donc un anachronisme, un mythe – le même que celui de l'historien républicain Ernest LAVISSE, son contemporain – mais c'est un mythe nécessaire pour remplacer la transcendance d'un Dieu créateur. MAURRAS a d'ailleurs du mal à définir cette *nation* qu'il identifie tantôt au *peuple*, à la *race*, au *territoire*, à la *Cité* (en tant que communauté politique), voire même à l'*armée* – institution à laquelle les maurrassiens vouent un véritable culte, observe Jean de Viguerie dans *Les deux patries* (p150).

Les institutions sont l'expression du génie national

Le développement précédent montre que l'institution est première chronologiquement ; elle permet à des monarques fidèles et soumis à ses lois, de construire peu à peu un pays en agrégeant plusieurs peuples et en les faisant coexister. Au fil du temps une certaine homogénéité peut apparaître et ainsi donner naissance à une nouvelle culture commune. **Pour MAURRAS, au contraire, «la» nation, «la» race est première : l'institution n'est que le fruit de son «génie propre», de son «Intelligence», ce qui le conduit logiquement à accorder une légitimité aux assemblées révolutionnaires ; en effet ne sont-elles pas, elles-aussi, l'expression du « génie national » ?**

Puissent les gouvernements républicains d'aujourd'hui s'inspirer du grand modèle de réalisme donné par les conventionnels dans la conduite de la guerre et les affaires extérieures.²⁵³

Nous saluons les CARNOT, les CAMBON et tous les membres de la Convention qui réussirent le sauvetage de la Patrie.²⁵⁴

251 *Manuscrit d'un cours de droit public de la France, composé pour l'instruction du duc de Bourgogne* ; citation faite par LEMONTEY, *Œuvres complètes*, t. V, p.15.

252 *Procès-verbal du lit de justice du 3 mars 1766*, *Mercure historique de mars*, p.174-181. cité par J.C.L. SIMONDE DE SISMONDI, *Histoire des Français*, tome XXIX, Treuttel et Würtz libraires, Paris, 1842, p.360-364.

253 Charles MAURRAS, *Action française*, 3 septembre 1914.

254 Charles MAURRAS, *Action française*, 11 septembre 1914.

La nation, *substance* immortelle, subsiste donc quel que soit le régime politique.

Immanence du Génie national

Pour MAURRAS la civilisation française est la plus achevée et le fruit du *génie national*, de la « *volonté collective de nos ancêtres* » dont le pouvoir est toujours *latent* :

L'histoire universelle ne cite pas de trésor intellectuel et moral qui puisse être égalé à l'ensemble des faits acquis et des forces tendues représenté par la civilisation de la France.

La masse énorme des souvenirs, le nombre des leçons de raison et de goût, l'essence de la politesse incorporée au langage, le sentiment diffus des perfections les plus délicates, cela nous est presque insensible, à peu près comme l'air dans lequel respire et va notre corps. Nous ne saurions nous en rendre compte.

Cependant **nul être vivant, nulle réalité précise ne vaut l'activité et le pouvoir latent de la volonté collective de nos ancêtres.**²⁵⁵

Le *génie national* se communique aux nationaux et peut leur permettre de se hisser vers le *divin* :

Le *génie national* correspond aux façons qui nous sont le plus naturelles et faciles de nous élever à un type supérieur d'humanité.²⁵⁶

Notons l'aspiration toute *gnostique* de cette dernière phrase : celle d'un homme insatisfait de sa nature actuelle et qui entend s'élever dans l'échelle des êtres. Dans l'approche nationaliste, le *génie national* est latent dans le cœur de chacun comme une partie de son être propre ; il est à la fois :

– **immuable**, c'est-à dire trans-historique : présent dès la conception il est transmis intégralement de générations en générations.

– **inaliénable** : si des influences extérieures — toujours artificielles — peuvent le mettre en sommeil ou l'empêcher de se révéler, elles sont en revanche dans l'incapacité de l'éliminer.

– **irréfragable** : il ne saurait être renié ou récusé par ses porteurs.

Le *nationalisme* constitue de ce fait une expression particulière de la doctrine proprement *gnostique* de l'*immanence* de la divinité dans l'homme. Pour réveiller l'*Intelligence*, pour manifester le *Génie national*, la mission des nationalistes consiste à révéler à leurs compatriotes la *parcelle divine* qui sommeille en eux, la *parcelle* de la «*déesse France*». Remarquons par ailleurs que ce caractère *déterministe* et *immanent* du concept de *nation* chez les nationalistes s'oppose à celui, tout aussi moderne et artificiel, mais *volontariste*, de la *nation-contrat* de ROUSSEAU.

Le nationalisme ou l'excellence native

L'*immanence* développe forcément chez le nationaliste un certain pharisaïsme : l'excellence native de sa *nation* propre ne fait aucun doute. On est bon *par soi*, on naît bon du fait de naître Français. La nation s'identifie à l'universel, à l'Humanité

255 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.152. *Le Romantisme féminin*.

256 Charles MAURRAS cité par le marquis DE ROUX. *Charles Maurras et le nationalisme de l'Action française*. Éd. Grasset, 1927.

elle-même :

Il nous faut propager la culture française non seulement comme française, mais encore comme supérieure en soi à toutes les autres cultures de l'Univers.

La France a hérité de Rome et d'Athènes les caractères de la présidence et de la royauté, par rapport au reste des peuples civilisés. Il convient donc à des nationalistes complets de lui donner des titres que l'antique Rutillius décernait à la patrie : « *Roma pulcherrima rerum* » (Rome est la plus belle des choses NDLR).

Donc, en recommençant l'énumération par la fin :

- préséance de la culture française et de la tradition française ;
- identité de l'*humanité* et de la *France*, de la *civilisation* et de la *France*, de la *citée du monde* et de la *France* ;
- définition de l'héritage français, théorie de la France conçue comme dépositaire et continuatrice de la raison classique, de l'art classique, de la politique classique et de la morale classique, trésors athéniens et romains qui font le cœur, le centre de la civilisation ;
- opposition profonde des théories protestantes et révolutionnaires avec ce *legs sacré* ;
- caractère hébraïque, anglo-saxon, helvétique de ces théories de *liberté*, d'*égalité* et de *justice métaphysiques* ;
- leur caractère de désordre, d'incohérence et, si l'on va un peu profondément, d'absurdité.²⁵⁷

Le texte précédent pourrait fort bien constituer le *credo* des nationalistes français. Le maurrassien Jean MADIRAN, ne déclare-t-il pas dans un numéro de la revue de l'*Institut Civitas* :

S'il y a un nationalisme qui est *consubstantiel* à l'universalité *naturelle* et *surnaturelle*, c'est bien le *nationalisme à la française*. Encore faut-il se souvenir que, selon l'observation de Jules MONNEROT, il n'est de *nationalisme* que d'une *nation*.²⁵⁸

Analysons le sophisme.

– Quand Jean MADIRAN dit que le nationalisme français « *est consubstantiel à l'universalité naturelle et surnaturelle* », il réduit l'universel au particulier et érige le particulier en universel avec un terme métaphysique et religieux très fort : « *consubstantiel* » est un mot construit au *Concile de Nicée* pour signifier l'identité de *substance* divine entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

– Par ailleurs, en précisant qu'« *il n'est de nationalisme que d'une nation* », il reconnaît que chaque nationalisme est différent dans son essence et a son évolution propre.

– Donc seul le nationalisme français, seule la nation française, seul le Français peut prétendre à l'archétype de l'humanité – rôle dévolu dans le christianisme au Christ seul.

En filigrane, on reconnaît toujours cette même erreur métaphysique d'une *nation substance*, quasi rédemptrice car possédant les attributs divins.

257 Charles MAURRAS, *Intelligence et Patriotisme*, 1903, repris dans l'*Almanach d'Action française*, 1923.

258 Jean MADIRAN cité par la revue *Civitas*. La France (1) Actualité du nationalisme n°20, juin 2006, article *De l'emploi légitime du mot nationalisme dans le vocabulaire catholique* (extraits)

Le concept de *génie national* emprunté au philosophe allemand

HERDER

En réalité, et sans l'avouer, MAURRAS emprunte, via Ernest RENAN (dans *La réforme intellectuelle et morale*), le concept de «*génie national*» ou «*Volksgeist*» du philosophe allemand HERDER dans sa maîtresse œuvre *Pour une autre philosophie de l'Histoire* (1774). L'historienne Ariane CHEBEL D'APPOLONIA résume ainsi la pensée de HERDER :

Sur la base de la défense des traditions nationales, HERDER élabore une philosophie de l'histoire selon laquelle la communauté a une essence qui lui est propre et qui constitue la base de sa culture. Cette association historiciste du *devenir national* – l'idée que **l'évolution historique de la nation obéit à des lois fondées sur la nature des choses** – et de l'*antirationalisme*, constitue le point nodal de toute la réflexion de HERDER.

Dans cette optique, la finalité de chaque nationalité n'est pas de tendre vers l'*universalité*, mais au contraire de poursuivre, à l'abri des influences qui pourraient altérer la pureté de l'*esprit national*, un processus continu de *différenciation*.

Xénophobe dans ses fondements, l'analyse de HERDER développe la notion d'un noyau identitaire, source de la cohérence interne de la *nation*, et dont les référents sont essentiellement psycho-culturels.

Le système culturel d'un peuple est pour lui une structure de perception-interprétation du monde, d'où l'intérêt qu'il porte au langage en tant qu'expression de la puissance et de la beauté du génie national.

Cette approche irrationnelle de l'identité collective porte en germe la dérive nationaliste.²⁵⁹

Avec sa conception d'une nation/personne, substance douée dès l'origine d'une identité complète, d'une *intelligence* et d'une *volonté* propres, MAURRAS se pose donc en disciple inattendu de HERDER, ce qui ne manque pas de piquant pour un germanophobe.

Cet éclairage permet aussi de mieux comprendre la critique ethno/littéraire à laquelle MAURRAS se livre sur les œuvres de femmes écrivains de la fin du XIX^e siècle. Tout en leur reconnaissant un certain talent, après une démonstration laborieuse, il leur reproche, moins l'immoralité de leurs œuvres que leur *individualisme*, leur manque d'*esprit national*. La faute au *romantisme* :

[...] le *romantisme*, dans son rapport avec nos âges littéraires, se définit par un arrêt des traditions dû à l'origine étrangère des auteurs et des idées qu'ils mettent en œuvre [...] ²⁶⁰

Pour expliquer le caractère «*romantique*» des œuvres MAURRAS s'ingénie donc à trouver des influences étrangères dans les écrits et dans la vie de ces femmes.

RENÉE VIVIEN

Dans sa *Sapho* – libre interprétation des vers de SAPHO la poétesse grecque du VII^e siècle avant notre ère –

Renée VIVIEN soutient qu'elle réincarne la grande lesbienne : ses chants ne sauraient donc être sans concordance avec les vrais chants de SAPHO. [...] le style de cette transposition française ne manque pas de finesse, ni même de pureté. Que

259 Ariane CHEBEL D'APPOLONIA, *L'extrême droite en France de Maurras à Le Pen*. Éditions Complexe, 1999.

260 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.181. *Le Romantisme féminin*.

manque-t-il donc ? La patrie. On aura défini ce défaut, en disant que ce sont des bords de la Méditerranée vus et rendus par une fille de l'Océan.²⁶¹

En effet :

Renée VIVIEN est une étrangère, pétrie de races différentes, née de climats aussi divers que le Sud et le Nord.²⁶²

LUCIE DELARUE

Quant à Lucie DELARUE, elle a malencontreusement épousé le D^r MARDRUS, certes lettré, mais oriental d'origine égyptienne :

En devenant M^{me} MARDRUS, Mlle Lucie DELARUE est un peu sortie de nos races.²⁶³

CONCLUSION SUR CES ÉCRIVAINS

MAURRAS approuve alors un critique nationaliste qui reproche à ces « *métèques indisciplinées* » de « *bénéficier des avantages français, mais de ne point accepter la discipline nationale* »²⁶⁴, pour conclure par cette généralisation :

depuis que l'influence française diminue et qu'elle procède d'un génie moins pur, la barbarie universelle n'a pu que s'accroître.²⁶⁵

Ailleurs il dit encore :

Depuis un siècle environ, tandis que décroissait l'intelligence nationale, il est certain que la sensibilité fit chez nous d'inquiétant progrès.²⁶⁶

MAURRAS constate bien une décadence de la société mais il l'attribue à la corruption du génie national par une Révolution réduite au seul individualisme libéral, ou «romantisme», forcément d'origine étrangère. Il ignore que nationalisme et libéralisme ont en commun la négation de la transcendance d'un Dieu créateur, autrement dit la négation du droit divin. Il ne voit pas que la civilisation traditionnelle et son ordre naturel harmonieux sont les fruits de cette transcendance et que la décadence résulte précisément de son abandon.

Le nationalisme et sa dérive raciste

Comme une démonstration cocasse de l'absurdité du nationalisme, MAURRAS le retourne contre l'Allemagne, patrie de HERDER l'inventeur du concept de «*génie national*», et dans des termes résolument racistes :

La distinction que l'on cherche à introduire entre les peuples allemands et les castes ou les dynasties qui les dirigent est plus que faible. L'État teuton est l'expression de la nature, de la situation, de l'intelligence et de la volonté teutonnes, ni plus, ni moins.²⁶⁷

Que peut-on attendre des institutions politiques de ce pays forcément limitées par

261 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.137-138. *Le Romantisme féminin*.

262 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.132. *Le Romantisme féminin*.

263 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.181. *Le Romantisme féminin*.

264 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.181-182. *Le Romantisme féminin*.

265 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.181. *Le Romantisme féminin*.

266 Charles MAURRAS, *Romantisme et Révolution*, op. cit., p.284. *Trois idées politiques*. Note III.

267 Charles MAURRAS, *Action française*, 4 août 1914.

le *génie national* obtus et barbare de l'Allemagne ?

C'est la barbarie allemande qui déferle une fois de plus sur l'Occident... il est bien évident que la *race* allemande prise en corps était incapable de promotion. Son essence profonde, sa destinée originelle était de s'enivrer comme d'un vin grossier des fumées de la force pure.²⁶⁸

Plus tard il dit encore :

Exception faite pour quelques grands Germains, candidats à l'humanité, qui ne laissèrent qu'une rare descendance, l'apogée naturel de ces romantiques-nés se reconnut toujours au même goût de la domination. L'orgueil butor, tiré d'un cas d'infériorité obtuse, exprime à merveille l'épaisseur et la présomption d'une *race*.²⁶⁹

XV.3. Nationalisme et institution monarchique

Le problème de la transcendance

Comme COMTE, et pour maintenir un ordre garant du progrès de l'Humanité, MAURRAS ambitionne de constituer une autorité, une monarchie mais sans la transcendance d'un Dieu créateur. Or l'historien du droit Guy AUGÉ donne de la monarchie la définition suivante :

Qu'est-ce que la monarchie, en première approximation ? C'est, substantiellement, ce régime qui légitime son *autorité* sur une *transcendance*, sur la *primauté du spirituel*. La monarchie, pour peu qu'elle ait un sens profond, repose sur une mystique d'origine surhumaine.²⁷⁰

Ce que confirme la philosophe Hannah ARENDT :

La source de l'autorité dans un *gouvernement autoritaire* [un gouvernement traditionnel (NDLR)] est toujours une force extérieure et supérieure au pouvoir qui est le sien ; c'est toujours de cette source, de cette force extérieure qui transcende le domaine politique, que les autorités tirent leur «*autorité*», c'est-à-dire leur *légitimité*, et celle-ci peut borner leur *pouvoir*.²⁷¹

En effet, un régime monarchique traditionnel fonde sa légitimité sur la transcendance :

- sur la transcendance du droit naturel, autrement dit la reconnaissance d'un ordre, d'une nature humaine indépendants de la volonté humaine, auxquels le monarque doit lui-même se soumettre pour être obéi.**
- sur la transcendance du droit divin, qui reprend le droit naturel avec en plus la reconnaissance publique du Dieu créateur de cet ordre, de cette nature humaine.**

Nationalisme et droit divin

Si le *droit divin* n'existe pas, autrement dit, si la souveraineté ne peut venir d'un Dieu qui n'existe pas, la seule solution est qu'elle vienne de la *nation* elle-même, et

268 Charles MAURRAS, *Action française*, 5 août 1914.

269 Charles MAURRAS, *Dictionnaire politique et critique*, 1932.

270 Guy AUGÉ, *Qu'est-ce que la monarchie ?*, in *La Science Historique*, printemps-été 1992.

271 Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, Folio Essais, p.130.

MAURRAS ne peut que le concéder :

Le principal bienfait d'une propagande monarchiste établie sur le *Salut public* est d'identifier, au-dessus des partis concurrents, des confessions rivales, au-dessus de tout ce qui divise, l'identité du principe royal et du principe national. Plus nous y réfléchissons, moins nous pensons qu'il y ait lieu de regretter cette œuvre de fusion entreprise et menée par les hommes de l'*Action française*...

Cela fait, il faut aussi garder la France, mais par des moyens appropriés, dont nul autre que les Français ne sont juges, **nulle souveraineté n'étant constituée, contre la souveraineté populaire, dont il faut bien atténuer ou limiter les dégâts.**²⁷²

Dans un autre texte, MAURRAS est encore plus explicite :

Le citoyen français abandonnera par un «fidéicomis» solennel et irrévocable à la branche survivante de la famille Capétienne l'exercice de la souveraineté. Par là, l'autorité se reconstituera au sommet de l'État. Le pouvoir central sera délivré des compétitions des partis, des assemblées, des caprices électoraux : l'État aura son libre jeu.²⁷³

MAURRAS réaffirme ici que la *nation* est bien le dépositaire ultime de la *souveraineté* mais en confie l'*exercice* à une dynastie. **Si le citoyen abandonne sa souveraineté à un roi, c'est uniquement en raison de l'impossibilité pratique d'exercer son propre pouvoir :**

En résumé, l'État, représenté par le *pouvoir royal* dans toutes les hautes et lointaines questions de politique générale qui échappent à la compétence et à la réflexion des particuliers, sera rétabli dans ses droits naturels et rationnels, qui sont l'Indépendance et l'Autorité.

Le citoyen les lui abandonnera d'autant plus volontiers que, étant lui-même dans l'impossibilité d'exercer ces pouvoirs nécessaires, il est aujourd'hui le premier à souffrir, dans sa fortune aussi bien que dans sa fierté, de l'absence de protection et de direction nationale.²⁷⁴

Dans ce système, le roi est le représentant du *peuple*, de la *nation* :

Voilà pourquoi nous demandons le pouvoir souverain non pour un homme, non pour un peuple, mais pour une famille représentante de ce peuple et elle-même représentée par un homme.²⁷⁵

On retrouve ici la *théorie de la représentation* du révolutionnaire Sieyès dans *Qu'est-ce que le Tiers-État* publié en 1788, avec cette différence que la représentation nationale n'est plus assurée par une *assemblée de députés* issus des élections, mais confiée de manière permanente à une *dynastie ... nationale*. Sur le fond, la monarchie maurrassienne est totalement compatible avec l'article III de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 :

Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la *nation*. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.²⁷⁶

À l'encontre de la doctrine traditionnelle qui affirme que la souveraineté procède de Dieu dont le Roi est le lieutenant, MAURRAS imagine donc une restauration de la monarchie par la *volonté populaire*. Certes MAURRAS est opposé à l'exercice direct de

272 MAURRAS, *Journal L'action française*, 3 décembre 1937 (source en ligne Gallica) cité également par Jacques PRÉVOTAT in *L'Action française*, Que sais-je ? PUF, Paris, 2004, p.87.

273 Charles MAURRAS, *Petit manuel de l'Enquête sur la monarchie*, Bibliothèque des œuvres politiques, Versailles, 1928, in Appendices Le Régime royal, p.212-213 (note p.212)

274 Charles MAURRAS, *Petit manuel de l'Enquête sur la monarchie op. cit.*, p.214.

275 Charles MAURRAS, *Petit manuel de l'Enquête sur la monarchie op. cit.*, p.218.

276 *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789, Art. III.

la souveraineté par le peuple et à la théorie de la *volonté générale* établie par ROUSSEAU, ceci en raison d'une incompétence aggravée par une instabilité qui conduisent à l'anarchie. En revanche, **l'origine de la souveraineté du roi réside bien dans un acte primitif et fondateur de la *volonté populaire* (ou nationale) en faveur du roi, fût-elle inspirée par la *raison* et l'intérêt public dont seul le peuple est juge.** Ce contrat originel ne semble qu'une application de celui imaginé par Thomas Hobbes dans *le Léviathan* en 1651. On est loin des enseignements que le cardinal DE RICHELIEU prodiguait au roi dans son *Testament politique* :

Dieu étant le Principe de toutes choses, le souverain Maître des Rois, et celui seul qui les fait régner heureusement, [si Votre Majesté] ne suit les volontés de son Créateur, et ne se soumet à ses lois, elle ne doit point espérer de faire observer les siennes, et de voir ses sujets obéissants à ses ordres. [...] **Le règne de Dieu est le principe du gouvernement des États.**²⁷⁷

Relevons encore un paradoxe : en attribuant l'origine de la souveraineté au *peuple*, MAURRAS se fait l'héritier des théories de ce protestantisme qu'il exècre tant par ailleurs. En effet Louis DE BONALD remarque quelques dizaines d'années auparavant :

Deux opinions sur la première et la plus fondamentale des questions sociales, la *souveraineté*, partagent les politiques modernes.

– **Les catholiques la placent en Dieu**, c'est-à-dire dans les lois naturelles conformes à la volonté et constitutive de l'ordre social, lois dont l'hérédité du pouvoir, sa masculinité, sa légitimité et son indépendance sont les premières et les plus naturelles.

– **Les protestants** et ceux qui suivent leurs doctrines, **la placent dans le peuple** et dans les lois qui sont l'expression de ses volontés, et qui constituent un ordre ou plutôt une apparence de société tout à fait arbitraire, sans hérédité de pouvoir, sans légitimité, sans indépendance.

[...] la *souveraineté du peuple* est la négation de la *souveraineté de Dieu*, l'athéisme politique et social [...] ²⁷⁸

Nationalisme et droit naturel

Dans la monarchie traditionnelle, les lois de l'institution – ou *Lois Fondamentales du Royaume de France* sont considérées comme une expression de la *loi naturelle*. En effet, ce sont elles qui assurent la pérennité du *bien commun* par delà les vicissitudes de la vie humaine, les limites, les faiblesses, les erreurs mêmes du monarque. En particulier, **à la mort du Roi, elles garantissent l'unité de la paix en désignant sans ambiguïté la nouvelle autorité qui ne dépend donc plus d'un choix humain.** Bien des convoitises, des coteries et des luttes pour la conquête du pouvoir sont ainsi épargnées au Pays et la transmission de la souveraineté peut s'effectuer en douceur. À leur propos, TORCY, ministre de Louis XIV, résume bien la conviction générale de l'Ancienne France :

La loi de succession est regardée comme l'ouvrage de celui qui a établi toutes les monarchies et nous sommes persuadés, en France, que Dieu seul la peut abolir.²⁷⁹

277 RICHELIEU cité par Stéphane RIALS, *Le testament politique du grand cardinal*, revue *Mémoire*, N°III, Paris, 1985, Institut des Sciences Historique, p.74-75.

278 Louis DE BONALD. *Réflexions sur la Révolution de Juillet 1830 et autres inédits*. Éd. DUC/Albatros, 1988, p.79-80.

279 Jean-Baptiste COLBERT DE TORCY cité par Th. DERISSEYL in *Mémoire sur les droits de la maison d'Anjou à la couronne de France*, Fribourg, 1885.

MAURRAS, pour qui la souveraineté vient de la *nation*, ne considère pas la *loi de succession* comme intangible et le citoyen peut l'abroger en désignant telle ou telle famille pour régner.

Le citoyen français abandonnera par un «*fidéicomis*» solennel et irrévocable à la branche survivante de la famille Capétienne l'exercice de la souveraineté.²⁸⁰

Ce n'est plus la *Loi* qui désigne le roi qui exerce l'*autorité* au nom de Dieu, mais le citoyen qui désigne la famille qui doit exercer le *pouvoir* en son nom. D'ailleurs, de même que MACHIAVEL prétendait que la *vertu* d'un prince pouvait s'opposer à son intérêt et à celui de l'État, pareillement, MAURRAS prétend que les *Lois Fondamentales du Royaume* peuvent s'opposer au bien de la *nation* :

Le droit dynastique était incontestablement avec le Duc DE BORDEAUX²⁸¹, les forces légitimistes lui appartenaient à coup sûr. Cela veut-il dire que Louis-Philippe ait été un usurpateur ? C'est ce que j'ai déclaré plus que douteux à mon sens. Car, nommé Lieutenant-général du royaume par le vieux roi Charles X, Louis-Philippe conçut tout aussitôt sa tâche comme celle d'un Régent... Le règne fut illégitime. Mais il ne fut pas usurpé, puisque le souverain légitime était en fuite et que la révolution, maîtresse de Paris, devait être matée, matée à tout prix, comme la France sauvée, sauvée à tout prix.²⁸²

Le droit dynastique n'est donc plus la condition nécessaire de la pérennité du bien commun, la nation a sa vie propre dont la préservation est l'unique impératif politique. Mais laissons à Louis XV le soin de répondre à Charles MAURRAS – en réalité, le Roi s'adressait aux *Parlements* qui prétendaient, eux-aussi, représenter une nation personnifiée, douée d'une *volonté propre* distincte de celle du monarque :

Entreprendre d'ériger en principes des nouveautés si pernicieuses, c'est [...] méconnaître les véritables *lois fondamentales de l'État*, comme s'il était permis d'oublier

- que c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine, dont le caractère propre est l'esprit de *conseil*, de *justice* et de *raison* ; [...]
- que l'ordre public tout entier émane de moi : que j'en suis le gardien suprême ;
- que mon peuple n'est qu'un avec moi,
- et que les droits et les intérêts de la *nation*, dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens, et ne reposent qu'en «*mes mains*».

[...] Enfin, ce spectacle scandaleux d'une contradiction rivale de ma puissance souveraine me réduirait à la triste nécessité d'employer tout **le pouvoir que j'ai reçu de Dieu, pour préserver mes peuples** des suites funestes de telles entreprises.²⁸³

280 Charles MAURRAS, *Petit manuel de l'Enquête sur la monarchie*. Bibliothèque des œuvres politiques, Versailles, 1928, in Appendices Le Régime royal, p.212-213 (note p.212)

281 Henri V (1830-1883), duc DE BORDEAUX et comte DE CHAMBORD, était le successeur légitime mais il dû subir l'usurpation de Louis-Philippe d'ORLÉANS puis l'hostilité et le dénigrement de la branche cadette d'ORLÉANS.

282 Charles MAURRAS, *Action française*, 4 juillet 1941.

283 Louis XV, *Procès-verbal du lit de justice du 3 mars 1766*, *Mercure historique* de mars, p.174-181. cité par J.C.L. SIMONDE DE SISMONDI, *Histoire des Français*, tome XXIX, Treuttel et Würtz libraires, Paris, 1842, p.360-364.

XVI. Conclusion

La monarchie maurrassienne est d'une autre nature que la monarchie traditionnelle et ces deux monarchies sont inconciliables. La monarchie de la *Constitution de 1791* – qui fut une tentative de conciliation des deux principes – échoua lamentablement au bout de quelques mois seulement. En effet, comment Louis XVI qui avait reconnu institutionnellement la souveraineté de Dieu lors de son sacre, pouvait-il par ailleurs assumer son serment de fidélité à la *Constitution* qui proclamait la souveraineté de la nation ?

Si Léon XIII, par le *Ralliement* de 1892, convertit énormément de catholiques au régime républicain moderne bien que celui-ci niât expressément dans sa constitution le *droit divin*, une frange importante résistait aux injonctions pontificales et restait royaliste.

MAURRAS réussit le tour de force d'un ralliement de cette frange à la *modernité* en dénaturant la monarchie par une doctrine prétendument scientifique qui visait d'abord, nous l'avons vu, à remplacer le *droit divin*. **Malgré cette approche soi-disant rationnelle de la monarchie, il ne put se passer du *droit divin* qu'au prix de trois actes de foi, générant trois cultes, trois religions selon les propres termes de MAURRAS :**

- l'acte de foi *positiviste* en une « *déesse Humanité* » en devenir,
- l'acte de foi de l'*Empirisme organisateur* en la « *déesse Raison* »,
- l'acte de foi *nationaliste* en la « *déesse France* ».

Le grand historien anglais Arnold TOYNBEE a bien cerné ce type de démarche :

Étant donné que l'homme ne peut vivre sans religion, quelle qu'en soit la forme, le recul du christianisme en Occident a été suivi par la montée de religions de remplacement sous la forme des idéologies post-chrétiennes – le nationalisme, l'individualisme et le communisme. ²⁸⁴

À l'instar du *libéralisme* (l'*individualisme*) et du *socialisme*, le *nationalisme* maurrassien se présente aussi comme une *idéologie* fille de la Révolution ; il en a en effet toutes les apparences et les prétentions que relève un François FURET :

[L'*idéologie* est] un système d'explication du monde à travers lequel l'action politique des hommes a un caractère providentiel, à l'exclusion de toute divinité. ²⁸⁵

L'amour légitime de tout être humain pour son pays ne saurait se confondre avec le *nationalisme*. Un pays n'est pas une personne, il y a véritablement escroquerie à lui attribuer une volonté et une âme – qui plus est immortelle. Ce qui anime l'ancienne France, son principe organisateur, sa *forme* pour parler comme les métaphysiciens, est... son prince, ou plutôt son *institution*. En ce temps, l'amour du pays se confond avec l'amour du roi :

- l'amour de cette figure de Dieu sur Terre, son lieu-tenant et son auxiliaire, qui tire et conserve son autorité de sa fidélité au projet divin,
- l'amour de cette incarnation de l'*institution* qui garantit le *bien commun*.

C'est la raison pour laquelle depuis Henri V, chaque successeur désigné par les *Lois*

284 Arnold TOYNBEE cité par Jean-Pierre SIRONNEAU, *Sécularisation et religions politiques*, 1982, Paris, Mouton Publisher, p.206.

285 François FURET, *Le passé d'une illusion*, Ed. Livres de poche 1995, p.17.

Fondamentales du Royaume ne cesse de réaffirmer : « *Ma personne n'est rien, mon principe est tout* ».

Ce n'est qu'à la Révolution que naissent politiquement les *idéologies* et leur culte de l'homme. L'*idéologie nationaliste* est le culte que le citoyen se rend à lui même en prétendant être bon *par soi*, par le seul fait d'appartenir à sa nation. La *nation* devient alors rédemptrice, et remplace un Dieu désormais non nécessaire. **Malgré les haines que les idéologies se vouent les unes aux autres, il y a donc, par nature, moins de différence**

– entre un *nationaliste* – fût-il monarchiste – et un *libéral* ou un *socialiste*,
– qu'entre un *nationaliste* et un tenant de la monarchie traditionnelle, la monarchie de droit divin.

Aussi est-il difficile de comprendre ces catholiques qui s'engagent dans des partis politiques tous inféodés à une *idéologie*. En particulier, les partis nationalistes – qui rassemblent actuellement dans un œcuménisme dévoyé néopaiens, nationalistes révolutionnaires, identitaires disciples d'Evola ou de Guénon – n'ont jamais cessé d'instrumentaliser **les catholiques de tradition** ; MAURRAS nous en a donné la raison : ces derniers **fournissent des troupes qui « POSSÈDENT UNE DISCIPLINE DU PLUS GRAND PRIX »**. La méthode est bien rodée avec toujours les mêmes slogans mobilisateurs :

– « *la patrie est en danger* » selon le mot de Danton qui en appelle à l'*union nationale* pour sauver la Révolution et légitimer la Terreur (les massacres de septembre).

– « *laissons pour le moment le droit divin, il est urgent de faire l'unité de tous les défenseurs de la nation.* »

Or parmi les *nationaux-catholiques*, ceux qui du bout des lèvres évoquent encore la doctrine du Christ-Roi, n'y croient plus vraiment. En effet, s'est-elle jamais concrétisée hors de la monarchie traditionnelle ? À la manière moderniste ils finissent par la considérer comme une *thèse* à reléguer au rang des abstractions. En revanche l'*hypothèse*, **le compromis nationaliste, les amène en pratique à l'apostasie du droit divin et à hurler avec MAURRAS et les autres modernes : « NOUS NE VOULONS PAS QU'IL RÈGNE ! »**

L'argumentaire orléaniste réfuté par Jean FOYER



EXTRAIT DE LA PLAIDOIRIE DE JEAN FOYER DÉFENSEUR DE
LOUIS XX CONTRE HENRI D'ORLÉANS

1989, le prince Alphonse DE BOURBON, *duc d'Anjou*, aîné de la Maison de Bourbon – et à ce titre *Roi de France* – meurt dans un accident. Le jeune Louis XX succède à son père et reprend le titre de *duc d'Anjou*. Alors la branche cadette d'Orléans – en la personne de l'actuel comte DE PARIS – s'attaque à l'orphelin âgé de 15 ans pour lui contester devant le tribunal le droit de porter ce titre. Lors du procès, Louis XX est défendu par Jean FOYER, grand juriste et ancien ministre de la République converti à la légitimité. Voici un extrait de la plaidoirie qui a fait triompher le droit de l'adolescent.²⁸⁶

I. De vieux thèmes orléanistes

À ce point de mon raisonnement, force est d'entrer dans une digression. J'en demande pardon à la *Cour*, je n'en porte pas la responsabilité. **Mon contradicteur a versé aux débats des pièces et toute une littérature tendant à fonder les prétentions dynastiques des Orléans.** Ces pièces, ces preuves, cette argumentation n'ont lieu d'être discutées dans cette instance. Qu'au regard de l'ancien droit monarchique, telle branche ou telle autre de la *Maison de Bourbon* eût été l'héritière légitime d'un trône renversé et d'une couronne détruite, n'a aucune espèce de conséquence au regard de la loi de la République. **Au sens juridique du terme, ces pièces, preuves et arguments sont dépourvus de pertinence.**

Je pourrais et je devrais même négliger totalement cette partie de la thèse adverse car aucune conséquence n'en saurait être déduite dans l'ordonnancement juridique positif. Si j'ai produit à mon tour quelques pièces, ce n'est point pour alimenter une discussion stérile et, c'est le cas de le dire, à côté de la question mais simplement pour marquer que, **sur leur terrain même, celui d'un droit disparu, les prétentions orléanistes sont bien loin de posséder la force, la certitude et l'évidence que leur prête mon contradicteur.**

Car l'appelant a repris tous les vieux thèmes agités, depuis un siècle et plus, par la propagande orléaniste :

- les renonciations,
- la pérégrinité,
- les lois d'exil,
- les services rendus à la France et
- l'attitude de CHAMBORD.

²⁸⁶ Texte tiré la revue *La Science Historique*, printemps-été 1992, nouvelle série, n° 21, p. 18-46.

II. L'argument des Renonciations

II.1. Rappel historique

Revoilà les *renonciations*.

À lire le livre de M. TROUSSET, « *La légitimité dynastique* », on pouvait croire le moyen abandonné. Eh ! bien, il ne l'est point. Voilà qu'on revient, de l'autre côté de la barre, sur les *renonciations de Philippe V aux traités d'Utrecht*.

La guerre de succession d'Espagne avait été une dure et cruelle épreuve pour Louis XIV vieillissant, dont les armes avaient connu l'infortune à Malplaquet. Lorsque VILLARS eût rétabli la situation par sa victoire à Denain, le vieux roi n'eut plus qu'une pensée : ne pas laisser une France en guerre à l'enfant qui était devenu son héritier présomptif, son fils et son premier petit-fils, le duc de Bourgogne, étant morts. L'ennemi, principalement l'Anglais, avait un souci dominant : le futur Louis XV étant un enfant fragile, empêcher qu'en la personne de Philippe V, héritier le plus proche après l'enfant-dauphin, l'union personnelle ne se fit entre la France et l'Espagne. Les renonciations de Philippe V à ses droits et à ceux de ses héritiers furent le prix que les Bourbons payèrent la *paix d'Utrecht*.

L'histoire est connue. Depuis bientôt trois siècles, les ORLÉANS la citent et la rappellent à satiété. Les renonciations leur auraient ouvert l'accès légitime au trône de France. La querelle reprise par l'appelant, qui a suscité une littérature considérable par le volume si toutes les parties ne le sont point par la qualité, soulève plus d'un point de droit difficile à résoudre, pose plus d'une question troublante.

II.2. Sur la validité de ces renonciations

Un spécialiste de cette histoire, le comte DE ROQUEFEUIL ANDUZE, dont les travaux ont été communiqués, a montré lumineusement que les *renonciations de Philippe V* à la couronne de France étaient calquées sur celles d'Anne et de Marie-Thérèse D'AUTRICHE à la couronne d'Espagne, pour elles et leurs héritiers, lorsqu'elles épousèrent respectivement Louis XIII et Louis XIV. **Ces renonciations n'empêchèrent point Philippe V de succéder à Charles II d'Espagne.**

Les renonciations de Philippe V étaient contraires aux lois fondamentales du royaume de France.

- L'illustre DAGUESSEAU, l'un des plus grands juristes et l'un des plus honnêtes hommes de l'ancienne France, qui devait pourtant la Chancellerie au Régent, l'a écrit sans hésitation.
- SAINT-SIMON, grand ami du Régent, le pensait lui aussi.
- À la grande fureur des ORLÉANS, dont témoignent les *mémoires* de Louis-Philippe, à l'indignation des tenants d'ORLÉANS, l'*Assemblée Nationale Constituante* refusa d'écrire que les *renonciations des Bourbons-Anjou* étaient valables et les liaient.

Ces *renonciations* posent le problème qui, en termes modernes et donc anachroniques, est celui de la validité ou de l'invalidité du traité contraire à la constitution de l'un des États contractants. Que sont devenus bientôt les traités

d'Utrecht ? Les États contractants sont tous entrés en guerre par la suite les uns avec les autres. Enfin, comme l'observe un très éminent historien contemporain, que je ne voudrais compromettre en le mêlant au débat, **si les *renonciations* valent pour les héritiers et successeurs,**

– Charles VI a renoncé pour les siens à la *couronne de France* par le *traité de Troyes* en 1420, et

– en septembre 1792, ÉGALITÉ a renoncé aux siens pour être éligible à la *Convention*. C'est alors qu'avec sa grande élégance, il a fait valoir que ses sentiments révolutionnaires étaient le signe et le gage de l'adultérinité de sa naissance.

N'en disons pas plus.

III. L'argument de pérégrinité

III.1. La thèse orléaniste sur le vice de pérégrinité

Dans son livre plusieurs fois cité, M^e TROUSSET ne semble plus beaucoup croire à la vertu des *renonciations*. Son grand argument est la *pérégrinité*. **Par ce terme emprunté au *Droit romain*, que les Orléanistes ont voulu et choisi aussi désobligeant que possible, ils entendent signifier que les BOURBONS d'Espagne auraient perdu leur vocation au trône en devenant espagnols, donc étrangers.** Et de citer l'*arrêt LEMAISTRE* rendu par le *Parlement de Paris* en 1593.

III.2. La réalité historique

Un juriste à la doctrine aussi sûre qu'était le Chancelier DAGUESSEAU et un auteur aussi pointilleux sur les questions héréditaires qu'était SAINT-SIMON ont enseigné que jamais un Capétien ne perdait sa vocation au trône, quand bien même il régnât sur un royaume étranger.

– Henri DE VALOIS étant devenu roi de Pologne quand mourut Charles IX, il succéda à son frère sans rencontrer la moindre opposition.

– Henri IV était roi de Navarre à la mort d'Henri III. Dieu sait qu'il rencontra des oppositions, mais ces oppositions étaient motivées par sa religion et non sur sa *pérégrinité* en tant que roi de Navarre.

III.3. Le sens de l'arrêt LEMAISTRE

Quant à l'*arrêt LEMAISTRE*, la thèse orléaniste en déforme, en fausse le sens. Ceux que l'arrêt entendait éloigner du trône comme étrangers étaient Français par naissance ou par naturalisation. Ils étaient *étrangers non point à la France ; mais étrangers au sang royal*, ils étaient ceux *qui ex sanguine regio non erant prognati*, qui n'étaient point issus de sang royal,

– les LORRAINS-GUISE, dont l'ancêtre avait été naturalisé au début du XVI^e siècle,

– les LA TOUR D'Auvergne-BOUILLON, les ROHAN-ROHAN et les LA TRÉMOILLE-TARENTE qui avaient toujours été Français.

III.4. Alphonse de Bourbon avait la nationalité française

Débat parfaitement vain du reste. Le prince Alphonse DE BOURBON avait une double nationalité. Madame Emmanuelle DE DAMPIERRE, sa mère, a toujours conservé la nationalité française. Le code de la nationalité française mis en vigueur par l'ordonnance du 19 octobre 1945 a disposé qu'**était Français l'enfant légitime né d'une mère française en quelque lieu que ce soit** (art. 19). Et les dispositions transitoires déclarent la règle applicable aux enfants encore mineurs lors de la mise en vigueur du code. **Né le 20 avril 1936, le prince Alphonse DE BOURBON a donc bénéficié de la disposition. C'est ce qu'a retenu le juge d'instance dans le certificat de nationalité qui a été produit.**

IV. L'argument de la loi d'exil

Troisième argument, le plus inattendu dans les conclusions adverses, l'argument de *la loi d'exil*.

En 1886, la République agacée par la réception tapageuse donnée pour le mariage d'une princesse D'ORLÉANS avec un BRAGANCE avait exilé les chefs de familles ayant régné sur la France. En dépit de la *loi d'exil*, Louis-Philippe-Robert, duc D'ORLÉANS, fils aîné du premier comte DE PARIS, était revenu pour exécuter son service militaire le 12 février 1890. Démarche qui lui valut le surnom, de mauvais goût, de « *prince gamelle* ». Déféré à l'audience des flagrants délits, il fut condamné par le *tribunal de la Seine* à une peine d'emprisonnement. Par cette condamnation, alors qu'elle laissait tranquilles les BOURBONS-ANJOU, qui ne se livraient du reste à aucune activité politique en France, la République aurait désigné le prétendant légitime.

Singulière méthode, en vérité ! Reconnaître un prétendant en l'envoyant en prison. La lecture du jugement incline à une conclusion différente. Le tribunal statue en 1890. CHAMBORD est mort depuis près de sept ans. **Le duc D'ORLÉANS n'est point retenu dans les liens de la prévention en tant qu'héritier de la branche aînée, la branche légitime selon le droit dynastique, en tant que successeur de CHAMBORD.** Le Tribunal écrit que le duc est « *l'héritier direct dans l'ordre de primogéniture du chef de la famille D'ORLÉANS ayant régné en France jusqu'au 24 février 1848* ».

V. L'argument des services rendus à la France

V.1. Comment quantifier des services rendus au Pays ?

Quatrième thème plus étonnant encore, car on ne voit pas ce qu'il apporterait au débat dynastique si le procès devait être jugé par application de l'ancien droit monarchique.

Les ORLÉANS auraient rendu les plus grands et les plus glorieux services à la

France, alors que les BOURBONS de la branche aînée n'en auraient rendu aucun.

Assurément, le sacrifice du prince François d'ORLÉANS, auquel le général DE GAULLE a rendu un très bel hommage, mérite un respect que nul ne lui refuse. Et M. Henri d'ORLÉANS, appelant, a des titres militaires incontestables et incontestés.

S'il s'agit de « comptabiliser » les mérites comparés de deux branches de la *Maison de Bourbon*, exercice assez déplaisant voulu par mon contradicteur, il est injuste d'oublier les services rendus à la France par le roi Alphonse XIII durant la première guerre mondiale. Le roi d'Espagne a exercé la protection des prisonniers français en Allemagne et communiqué de précieux renseignements sur l'ennemi au gouvernement français. Depuis son voyage officiel en France, le premier qu'il avait fait à l'étranger, le roi était grand-croix de la *Légion d'Honneur*. Sur la proposition de CLEMENCEAU, POINCARÉ lui a conféré la médaille militaire, honneur très rarement fait à un souverain, et la *médaille de la reconnaissance française*.

V.2. Attitude des princes pendant la Seconde Guerre mondiale

ATTITUDE DES BOURBONS-ANJOU

Durant la seconde guerre, ni Jaime DE BOURBON, souffrant d'un très grave handicap, ni son fils Alphonse, âgé de trois ans en 1939, n'étaient en état de combattre.

ATTITUDE D'HENRI D'ORLÉANS

L'attitude du comte DE PARIS durant cette période mériterait-elle l'admiration ? Dans son livre, « *La tragédie du général* » (p. 483), Jean-Raymond TOURNOUX rapporte des propos du général DE GAULLE, à lui transmises par un « *gaulliste héroïque* ».

Les services qu'a rendu le comte DE PARIS ne sont pas très lourds. Il aurait pu se faire une grande figure, il y a quelque vingt ans. Je lui avait tendu la perche. Il ne l'a pas saisie.

– Il aurait pu dire en juin 1940, comme le duc DE GUISE : « *Il ne faut jamais capituler* ».

– Il aurait pu relever le drapeau et venir à mes côtés.

– Il aurait pu aller se battre à Bir-Hakeim.

– Que sais-je moi ?

Les occasions ne manquaient pas de se battre. Il ne l'a pas fait. Il n'a pas pris figure. Il a eu tort de ne pas le faire. La chance de l'Histoire est passée.

Dans ses mémoires, le comte DE CHAMBRUN, gendre de LAVAL, rapporte qu'au printemps de 1942, le comte DE PARIS fit des travaux d'approche auprès du maréchal PÉTAÎN pour tenter une restauration. Le Maréchal ne voulut pas recevoir le prince et chargea LAVAL, rappelé au gouvernement depuis quelques semaines, de le traiter à déjeuner. LAVAL offrit au comte DE PARIS le portefeuille du Ravitaillement, lui disant

Monseigneur, si vous réussissez à faire manger les Français, ils vous feront roi.

Épisode ridicule. **Il y a malheureusement plus grave.** Dans son numéro de l'hiver 1987, page 774, la très sérieuse revue « *Commentaire* », dont Raymond ARON avait été l'un des fondateurs, a publié la traduction d'un document allemand extrait

de *Akten zur Deutschen auswärtigen Politik, 1918-1945*. Il s'agit d'un télégramme du consul général d'Allemagne à Casablanca, nommé AUER, au ministère des Affaires étrangères daté du 19 février 1942. Le consul général rapporte un entretien qu'il vient d'avoir avec le comte DE PARIS, à la demande du prince, près de Casablanca. Il écrit notamment :

Lui-même (le prince) le moment venu, serait en mesure d'offrir au Führer, par sa personne, par l'histoire de sa maison qui le liait au peuple français, les garanties pour l'avenir dont l'Allemagne elle aussi avait besoin de la part d'un peuple voisin de 40 millions d'habitants pour établir en Europe un ordre nouveau.

La publication du document n'a donné lieu ni à poursuite, ni même à démenti. Dans sa présentation du texte, la Revue écrit : « *Il n'appelle pas de commentaire* ».

NOTE COMPLÉMENTAIRE DE NOTRE REDACTION

Un autre document vient attester la réalité d'une démarche du comte DE PARIS auprès du pouvoir nazi. En effet, dans *Libres propos sur la guerre et la paix, recueillis sur ordre de Martin Bormann*, HITLER se moque :

Se rappelant sans doute qu'autrefois les princes-électeurs allemands se faisaient couronner par les Français, le prétendant français au trône s'est adressé à moi après l'armistice, me faisant savoir qu'il se conformerait en tout temps aux lois allemandes.

Quel manque de caractère ! ²⁸⁷

Et le juriste Guy AUGÉ commente pertinemment :

Pourquoi un Martin BORMANN irait-il forger un faux contre le comte DE PARIS dont il n'avait cure ? ²⁸⁸

VI. L'argument du comte DE CHAMBORD

En effet. Voici enfin que CHAMBORD est appelé à la rescousse, par ses déclarations faites au journal belge « *La Liberté* » alors qu'il se trouvait à Bréda en mars 1872. Dans ce texte, CHAMBORD dit que

- les princes D'ORLÉANS sont *ses fils*. C'était une habitude instaurée par Louis XVIII, qui n'avait pas d'enfants, d'appeler ainsi ses collatéraux.
- Il dit qu'on connaît son héritier, « *celui que la Providence m'impose, puisqu'elle a décidé que la branche aînée des Bourbons devait s'éteindre en moi* ».
- Il ajoute que la *fusion* est faite.

Lorsqu'il tient ces propos, CHAMBORD a besoin pour sa restauration, si jamais elle doit se faire, des députés orléanistes, d'où ses précautions oratoires. Quelques jours plus tard, l'un de ses familiers rédige un *commentaire des déclarations* dans lequel il écrit que l'héritier imposé par la providence serait un BOURBON d'Espagne. L'aumônier du prince le lui fait lire et CHAMBORD lui dit : « *Elle est parfaite cette lettre, je la signerais d'un bout à l'autre* ».

²⁸⁷ HILTER, *Libres propos sur la guerre et la paix, recueillis sur l'ordre de Martin Bormann*, traduction française, Paris, 2, 1954, p. 317.

²⁸⁸ Guy AUGÉ, *Succession de France et règle de nationalité*, La Légitimité, Diffusion, D.U.C. Paris, 1979, p. 127-141.

Un article de M. DE ROQUEFEUIL a fait le point de cette question. **C'est à l'aîné de la branche carliste que CHAMBORD fit remettre les insignes royaux qu'il avait conservés et la comtesse DE CHAMBORD ne laissa point les ORLÉANS conduire le deuil de son mari.**

Lexique

AUTONOMIE

Je parle de la vision du monde qui a prévalu en Occident, née à la Renaissance, et dont les développements politiques se sont manifestés à partir des Lumières. Elle est devenue la base de la doctrine sociale et politique et pourrait être appelée l'humanisme rationaliste, ou l'*autonomie* humaniste : l'*autonomie* proclamée et pratiquée de l'homme à l'encontre de toute force supérieure à lui. On peut parler aussi d'anthropocentrisme : l'homme est vu au centre de tout.

Alexandre SOLJENITSYNE, [*Discours de Harvard \(juin 1978\)*](#)

Un être ne se révèle *autonome* qu'à partir du moment où il est son propre maître ; et il n'est son propre maître que s'il n'est redevable qu'à lui-même de sa propre existence. Un homme qui vit par la grâce d'un autre se considère comme un être dépendant. Or je vis totalement par la grâce d'autrui non seulement quand il pourvoit à ma subsistance, mais aussi quand il a, de surcroît, créé ma vie, s'il en est la source ; et ma vie a nécessairement son fondement hors d'elle lorsqu'elle n'est pas ma propre création.

Karl MARX, *Œuvres II, Économie II, Économie et philosophie*, Éditions M. Rubel, Paris Gallimard, 1968, p.130.

En quoi donc peut bien consister la liberté de la volonté, sinon dans une *autonomie*, c'est-à-dire dans la propriété qu'elle a d'être à elle-même sa loi.

KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*.

AUTORITÉ

[...] l'autorité est un pouvoir ; mais tout pouvoir n'est pas autorité ; l'autorité est un pouvoir moral, et parce qu'il est pouvoir de gouverner, c'est-à-dire, de conduire un être vers sa finalité, son sujet, son dépositaire doit être intelligent ; celui-ci doit connaître, en effet, la raison de la finalité, la congruence des moyens à cette dernière, il doit être capable d'établir les nécessaires relations de dépendance de ceux-là par rapport à celle-ci ; il doit, en un mot, être capable de légiférer.

Jaime BOFILL, *Autoridad, Jerarquia, Individuo*, *Revista de filosofía*, 5 (1943), p. 365.

L'autorité implique une obéissance dans laquelle les hommes gardent leur liberté.

Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, Folio Essais, p. 140.

La source de l'autorité dans un gouvernement autoritaire est toujours une force extérieure et supérieure au pouvoir qui est le sien ; c'est toujours de cette source, de cette force extérieure qui transcende le domaine politique, que les autorités tirent leur « autorité », c'est-à-dire leur légitimité, et celle-ci peut borner leur pouvoir.

Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, Folio Essais, p. 130.

DÉMOCRATIE

La *démocratie* est aujourd'hui une philosophie, une manière de vivre, une religion et presque, accessoirement, une forme de gouvernement.

Georges BURDEAU, *La démocratie : Essai synthétique*, Bruxelles, Office de Publicité, 1956, p.5.

La *démocratie* contemporaine n'est pas tant une institution politique qu'une forme d'enveloppement « total » de nos existences. Le processus de globalisation démocratique actuellement en cours coïncide désormais avec celui du développement de la civilisation des mœurs. Dès l'école maternelle, les enfants sont initiés aux « *conduites citoyennes* » et à la règle démocratique. Toutes les autres formes politiques concurrentes y sont discréditées. Tout se passe comme si la démocratie était l'unique rempart à l'expansion des foyers de barbarie — États dits voyous, organisations terroristes... Comme si notre époque était celle du couronnement d'une essence démocratique dont le culte est en expansion constante. Lorsque tout ce qui tend à s'opposer à ce nouvel absolutisme démocratique se voit discrédité, que reste-t-il de la tolérance démocratique ?

Alain BROSSAT, *Le sacre de la démocratie, Tableau clinique d'une pandémie*, Anabet Editions, août 2007

DROIT DIVIN

... pour un Souverain quelconque, régner de « *droit divin* », c'est tout simplement régner légitimement, en vertu de droits légitimes ; c'est être le représentant légitime de Dieu pour le gouvernement d'une société, d'un peuple. De là cette formule célèbre, qui fait tant crier les impies et les ignorants : *régner par la grâce de Dieu*.

Remarquons-le d'ailleurs : le *droit divin* du Roi légitime n'est pas, comme on se l' imagine, un fait isolé dans la société. La société repose sur une foule de faits humains donnant lieu au *droit divin*. C'est de *droit divin* que je possède ma maison, mon champ, et tous les fruits de mon travail ; c'est de *droit divin* que je possède ce dont je suis devenu le propriétaire légitime, à la suite et par l'effet de faits humains, de conventions purement humaines.

Mgr de SÉGUR, [*Vive le roi ! in Œuvres, Paris : Tolra, 1877, 2 série, tome VI, chap. III.*](#)

[...] tous les gouvernements sont dans un sens de *droit divin*, *omnis potestas a Deo*. Soit que la providence les accorde aux peuples comme un bienfait, ou les leur impose comme un châtiment, ils sont encore, ils sont surtout de *droit divin* lorsqu'ils sont conformes aux lois naturelles de l'ordre social dont le suprême législateur est l'auteur et le conservateur, et le pouvoir public ainsi considéré n'est pas plus ni autrement de *droit divin* que le pouvoir domestique.

[...] nous ne voyons le *droit divin* que dans la conformité des lois sociales aux lois naturelles dont Dieu est l'auteur

Louis DE BONALD, [*Réflexions sur la Révolution de Juillet 1830 et autres inédits*](#). Éd. DUC/Albatros, 1988, p. 44 et p.82.

GÉNOCIDE

L'article 2 de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, adoptée par l'assemblée générale des Nations unies, le 9 décembre 1948, affirme : Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- Meurtre de membres du groupe ;
- Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

HÉTÉRONOMIE

Les sociétés dites *hétéronomes* fonctionnent [...] sur la base d'un système de valeurs découlant d'un principe qui leur est à la fois extérieur et supérieur : les normes de la vie individuelle et sociale sont ordonnées à une *fin* autre que la société, autre que les groupes ou les individus qui la composent. Ces sociétés constituées de manière *hétéronome*, de très loin les plus nombreuses dans le temps et dans l'espace, sont des sociétés fondées sur le fait religieux : elles sont marquées par la transcendance de la divinité au regard de la vie humaine et de son organisation sociale. Mais cette transcendance s'inscrit au plus intime de la réalité immanente, car la divinité qui est l'auteur de ces lois est également l'auteur de tout ce qui est, à tout instant.

Jean-Luc CHABOT, *Le Nationalisme*, Col. *Que sais-je ?*, p.14.

IDÉOLOGIE

[L'idéologie est] un système d'explication du monde à travers lequel l'action politique des hommes a un caractère providentiel, à l'exclusion de toute divinité.

François FURET, *Le passé d'une illusion*, Ed. Livres de poche 1995, p.17.

Une idéologie est littéralement ce que son nom indique : elle est la logique d'une idée [...] dans son pouvoir de tout expliquer, la pensée idéologique s'affranchit de toute expérience.

Hannah ARENDT, *Le système totalitaire*, Ed. Du seuil 2002, p.295-298.

Étant donné que l'homme ne peut vivre sans religion, quelle qu'en soit la forme, le recul du christianisme en Occident a été suivi par la montée de religions de remplacement sous la forme des idéologies post-chrétiennes — le nationalisme, l'individualisme et le communisme.

Arnold TOYNBEE cité par Jean-Pierre SIRONNEAU, *Sécularisation et religions politiques*, 1982, Paris, Mouton Publisher, p.206.

LÉGITIMITÉ

[La *légitimité*,] c'est la justification, tant du droit au commandement des gouvernants que du devoir d'obéissance des gouvernés, un « *génie invisible de la Cité* » expliquait joliment l'historien italien Guglielmo FERRERO, l'un de ceux qui ont le plus réfléchi sur ce sujet. Exorcisant la peur réciproque du chef et des assujettis, la *légitimité* permet la convivence et la hiérarchisation du groupe.

Guy AUGÉ, *Succession de France et règle de nationalité*, D.U.C. Paris, 1979, p. 121.

[Gouvernement] *légitime*, c'est-à-dire conforme à la loi de Dieu et aux traditions du pays.

Mgr de SÉGUR, [*Vive le roi ! in Œuvres, Paris : Tolra, 1877, 2 série, tome VI, chap. III.*](#)

La *légitimité* des rois est l'anneau par lequel les nations se rattachent à Dieu pour demeurer vivantes et honorées.

Antoine BLANC DE SAINT-BONNET, *La Légitimité*, 1873, p. 443.

LOI NATURELLE

Il est, en effet, une *loi véritable*, la *droite raison* conforme à la nature, immuable et éternelle qui appelle l'homme au devoir par ses commandements et le détourne du mal par ses défenses et dont les commandements ni les défenses ne restent jamais

sans effet sur les bons, ni sans action sur les méchants. On ne peut ni l'infirmier par d'autres *lois*, ni déroger à quelques-uns de ses préceptes, ni l'abroger tout entière. Ni le sénat, ni le peuple ne peuvent nous soustraire à son empire ; elle n'a pas besoin d'interprète qui l'explique. Il n'y en aura pas une à Rome, une autre à Athènes, une aujourd'hui, une autre demain, mais une seule et même *loi éternelle*, inaltérable qui dans tous les temps régit à la fois tous les peuples. Et l'univers entier est soumis à un seul maître, à un seul roi suprême, au Dieu tout-puissant qui a conçu et médité cette *loi*. La méconnaître, pour un homme, c'est se fuir soi-même, renier sa nature et par là même subir les plus cruels châtiments, lors même qu'on échapperait à tout ce qu'on regarde comme des supplices.

CICÉRON, *Rep.*, III, 22.

LOIS FONDAMENTALES

Suivant ces lois, le prince le plus proche de la couronne en est héritier nécessaire... il succède, non comme héritier, mais comme le monarque du royaume... par le seul droit de sa naissance. Il n'est redevable de la couronne ni au testament de son prédécesseur, ni à aucun édit, ni à aucun décret, ni enfin à la libéralité de personne, mais à la loi. **Cette loi est regardée comme l'ouvrage de celui qui a établi toutes les monarchies, et nous sommes persuadés, en France, que Dieu seul la peut abolir.**

Jean-Baptiste COLBERT DE TORCY, ministre de Louis XIV, cité par Th. DERISSEYL in [*Mémoire sur les droits de la maison d'Anjou à la couronne de France*](#), Fribourg, 1885.

MARXISME

La philosophie ne s'en cache pas. Elle fait sienne la profession de foi de PROMÉTHÉE : « *En un mot, je hais tous les dieux.* » C'est sa propre devise qu'elle oppose à tous les dieux célestes et terrestres qui ne reconnaissent pas la conscience humaine comme la divinité suprême. Elle ne souffre pas de rivale.

Karl MARX, *Œuvres III, Philosophie, Différence de la philosophie de la nature chez Démocrite et Épicure* (1841), Paris, Gallimard, éd. M. Rubel, p. 14.

MODERNITÉ

L'âge moderne avec l'aliénation croissante du monde qu'il a produit, a conduit à une solution où l'homme où qu'il aille ne rencontre plus que lui-même.

Hannah ARENDT, *La crise de la culture*. Folio Essais, p.119.

[...] l'essence de la *modernité* consiste en un accroissement du gnosticisme. (p.183)
[...] La spéculation gnostique surmonta l'incertitude de la foi en abandonnant la *transcendance* et en conférant à l'homme ainsi qu'à son action dans le monde la signification d'un accomplissement eschatologique. Au fur et à mesure que cette *immanentisation* progressait au niveau empirique, le processus de civilisation devint une œuvre mystique de salut personnel. La force spirituelle de l'âme qui, dans le christianisme, était consacrée à la sanctification de la vie pouvait désormais se tourner vers la création beaucoup plus séduisante, plus tangible et surtout plus facile, du paradis terrestre. (p.187)

Éric VÆGELIN, *La nouvelle science du politique*. Éditions du Seuil, 2000, Paris.

MONARCHIE

Qu'est-ce que la *monarchie*, en première approximation ? C'est, substantiellement,

ce régime qui légitime son autorité sur une transcendance, sur la primauté du spirituel.

Guy AUGÉ, [*Qu'est-ce que la monarchie ?*](#) in *La Science Historique*, printemps-été 1992.

NAZISME

En dix ans, nous aurons constitué une élite d'hommes dont nous saurons que nous pouvons compter sur eux à chaque fois qu'il s'agira de maîtriser de nouvelles difficultés. Nous tirerons de là un nouveau type d'homme, une race de dominateurs, des sortes de vice-rois. (T1 p.20)

Nous veillerons à ce que les Églises ne puissent plus répandre des enseignements en contradiction avec l'intérêt de l'État. Nous continuerons à affirmer la doctrine nationale-socialiste, et la jeunesse n'entendra plus que la vérité. (T1 p.62)

Si le monde antique a été si pur, si léger, si serein, c'est parce qu'il a ignoré ces deux fléaux : la vérole et le christianisme. (T1 p.75)

Adolf HITLER, [*Libres propos sur la guerre et la paix*](#), 1952. Gallimard.

OPINION

De même que la déclaration de la *volonté générale* se fait par la loi, la déclaration du jugement public se fait par la censure. L'*opinion* publique est l'espèce de loi dont le Censeur est le Ministre, et qu'il ne fait qu'appliquer aux particuliers à l'exemple du Prince.

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, IV.7 (De la censure).

Il faut les condamner aux galères de l'opinion.

BARRÈRE cité par Joseph DE MAISTRE, [*Discours du citoyen Cherchemot*](#).

En Amérique, la majorité trace un cercle formidable autour de la pensée. Au-dedans de ces limites, l'écrivain est libre ; mais malheur à lui s'il ose en sortir. Ce n'est pas qu'il ait à craindre un autodafé, mais il est en butte à des dégoûts de tous genres et à des persécutions de tous les jours. La carrière politique lui est fermée : il a offensé la seule puissance qui ait la faculté de l'ouvrir. On lui refuse tout, jusqu'à la gloire. Avant de publier ses opinions, il croyait avoir des partisans ; il lui semble qu'il n'en a plus, maintenant qu'il s'est découvert à tous ; car ceux qui le blâment s'expriment hautement, et ceux qui pensent comme lui, sans avoir son courage, se taisent et s'éloignent. Il cède, il plie enfin sous l'effort de chaque jour, et rentre dans le silence, comme s'il éprouvait des remords d'avoir dit vrai. Des chaînes et des bourreaux, ce sont là les instruments grossiers qu'employait jadis la tyrannie ; mais de nos jours la civilisation a perfectionné jusqu'au despotisme lui-même [...] Les princes avaient pour ainsi dire matérialisé la violence ; les républiques démocratiques de nos jours l'ont rendue tout aussi intellectuelle que la volonté humaine qu'elle veut contraindre. [...] le despotisme, pour arriver à l'âme, frappait grossièrement le corps ; et l'âme, échappant à ces coups, s'élevait glorieuse au-dessus de lui ; mais dans les républiques démocratiques, ce n'est point ainsi que procède la tyrannie ; elle laisse le corps et va droit à l'âme. Le maître n'y dit plus : Vous penserez comme moi, ou vous mourrez ; il dit : Vous êtes libres de ne point penser ainsi que moi ; votre vie, vos biens, tout vous reste ; mais de ce jour vous êtes un étranger parmi nous. Vous garderez vos privilèges à la cité, mais ils vous deviendront inutiles.

Alexis DE TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, t.1.

RÉPUBLIQUE

La république c'est le régime de la liberté humaine contre l'*hétéronomie* religieuse. Telle est sa définition véritablement philosophique.

Marcel GAUCHET, art. *La république aujourd'hui* in *La revue de l'inspection générale*, n°1, Janvier 2004.

RÉVOLUTION

Ce n'est que là où cette emphase de la liberté apparaît et où la nouveauté est liée à l'idée de liberté que nous sommes en droit de parler de révolution.

Hannah ARENDT, *Essai sur la Révolution*.

Je suis la haine de tout ordre que l'homme n'a pas établi et dans lequel il n'est pas roi et Dieu tout ensemble.

Mgr GAUME, *La Révolution, Recherches historiques*, t. I, p. 18, Lille. Secrétariat Société Saint-Paul, 1877.

Il n'y a pas de doute qu'un mouvement révolutionnaire donne naissance à une haine sans laquelle la révolution n'est tout simplement pas possible, sans laquelle aucune libération n'est possible. Rien n'est plus révoltant que le commandement d'amour : « *Ne hais pas ton ennemi* » dans un monde où la haine est partout institutionnalisée. Au cours du mouvement révolutionnaire, cette haine peut naturellement se muer en cruauté, en brutalité, en terreur. La limite est, en ce domaine, terriblement mobile.

Herbert MARCUSE, *La fin de l'utopie*, Éditions du seuil, Paris, 1968, p.33.

SOCIÉTÉ DE PENSÉE

L'objet de la Société [de pensée] n'est pas limité ni d'ordre pratique, elle ne vise que l'*opinion*. Il s'agit : d'« *éclairer les citoyens* », de faire avancer le « *progrès des lumières* », d'éveiller l'esprit public, d'« *intéresser les gens au bien public* », c'est-à-dire à la politique.

Augustin COCHIN in *La Révolution et la libre-pensée*.

TERREUR

La *terreur* cherche à « stabiliser » les hommes en vue de libérer les forces de la Nature ou de l'Histoire. C'est ce mouvement qui distingue dans le genre humain les ennemis contre lesquels libre cours est donné à la *terreur* ; et aucun acte libre, qu'il soit d'hostilité ou de sympathie, ne peut être toléré, qui viendrait faire obstacle à l'élimination de l'« *ennemi objectif* » de l'Histoire ou de la Nature, de la classe ou de la race.

Culpabilité et innocence deviennent des notions dépourvues de sens : « *coupable* » est celui qui fait obstacle au progrès naturel ou historique, par quoi condamnation a été portée des « *races inférieures* », des individus « *inaptes à vivre* », des « *classes agonisantes et des peuples décadents* ».

La *terreur* exécute ces jugements, et devant son tribunal, toutes les parties en cause sont subjectivement innocentes : les victimes parce qu'elles n'ont rien fait contre ce système, et les meurtriers parce qu'ils n'ont pas vraiment commis de meurtre mais ont exécuté une sentence de mort prononcée par une instance supérieure.

Les dirigeants eux-mêmes ne prétendent pas être justes ou sages, mais seulement exécuter les lois historiques ou naturelles ; ils n'appliquent pas des lois, mais réalisent un mouvement conformément à la loi qui lui est inhérente. La *terreur* est légalité si la loi du mouvement est une force surhumaine, la Nature ou l'Histoire.

Hannah ARENDT, *Le Système totalitaire*, ch. IV.

TOTALITARISME

Le type idéal [de régime totalitaire] comporte un parti, si je puis dire parfait, au sens de la volonté totalitaire, animé par une idéologie (j'appelle ici idéologie une représentation globale du monde historique, du passé, du présent et de l'avenir, de ce qui est et de ce qui doit être).

Ce parti veut procéder à une transformation totale de la société pour rendre celle-ci conforme à ce qu'exige son idéologie. Le parti monopolistique nourrit des ambitions extrêmement vastes. [...]

La représentation de la société future comporte confusion entre la société et l'État. La société idéale est une société sans classes, la non différenciation des groupes sociaux implique que chaque individu soit, au moins dans son travail, partie intégrante de l'État.

Il y a donc là une multiplicité de phénomènes, qui, ensemble, définissent le type totalitaire ; le monopole de la politique réservé à un parti, la volonté d'imprimer la marque de l'idéologie officielle sur l'ensemble de la collectivité et enfin l'effort pour renouveler radicalement la société, vers un aboutissement défini par l'unité de la société et de l'État.

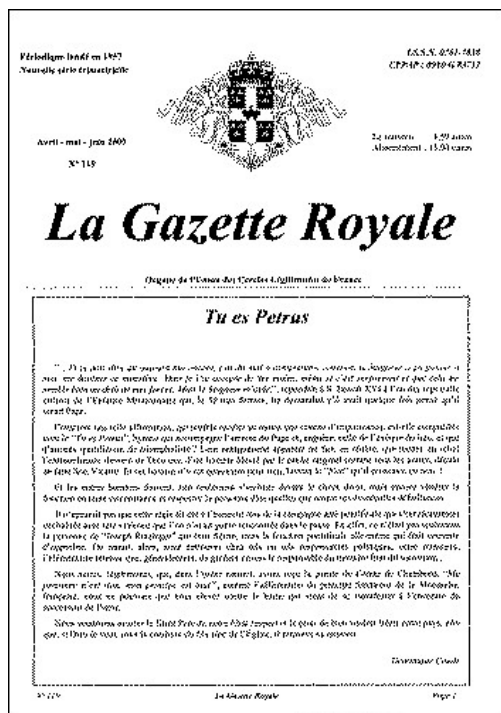
Raymond ARON, *Démocratie et totalitarisme*, Ed. NRF, coll. Idées, Paris, 1965, pp. 92-93.

Le *totalitarisme*, défini comme le gouvernement existentiel des *activistes gnostiques*, est la forme ultime d'une civilisation progressiste.

Éric VŒGELIN, *La nouvelle science du politique*, Éditions du Seuil, Paris, 2000, p.190.

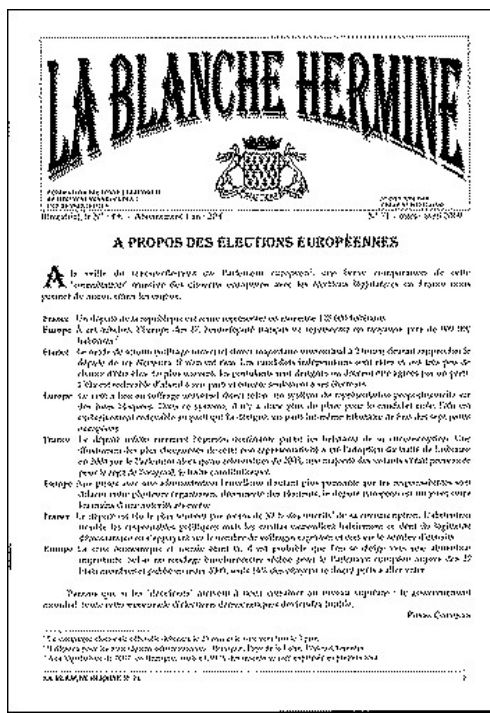
Lisez la presse légitimiste

VII. La Gazette Royale



Trimestriel de l'Union des Cercles Légitimistes de France (Périodique fondé en 1957)
Des informations, de la recherche et une analyse des événements à la lumière de la légitimité
[Abonnement](#) : 15 €
Renseignements : uclf@sfr.fr

VIII. La Blanche Hermine



Bimestriel de la Fédération Bretonne Légitimiste
Toute l'actualité de la légitimité en Bretagne
Numéro : 46
Abonnement : 20 €
Renseignements :
fed.bretonnelegitimiste@orange.fr

Visitez les sites légitimistes

Union des Cercles Légitimistes (UCLF) uclf.org

Bibliothèque de l'UCLF viveleroi.fr

Forum de l'UCLF royaume-de-france.clicforum.com